



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEC)/MED WG228/4
8 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion des points focaux nationaux du PAM

Athènes (Grèce), 15-18 septembre 2003

RECOMMANDATIONS ET BUDGET- PROGRAMME POUR 2004 - 2005

TABLE DES MATIERES

Introduction

I.A COORDINATION

- I.A.1 Cadre juridique
 - I.A.1.1 État des ratifications de la Convention et des Protocoles
 - I.A.1.2 Développements du cadre juridique
 - I.A.1.2.1 *Étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)*
 - I.A.1.2.2 *Responsabilité et réparation*
- I.A.1.3. Système de rapports et mécanisme visant à promouvoir la mise en œuvre et le respect des engagements pris au titre de la Convention de Barcelone
- I.A.1.4. Assistance aux pays sur les questions juridiques
- I.A.2 Cadre institutionnel
 - I.A.2.1. Évaluation du PAM
 - I.A.2.2. Évaluation des Centres d'activités régionales (REMPEC et CAR/ASP)
- I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- I.A.4 Coopération et partenariat avec les organisations des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG), les organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires
 - I.A.4.1 Coopération avec l'Union européenne
 - I.A.4.2 Coopération avec d'autres organisations régionales
 - I.A.4.3 ONG et autres partenaires
- I.A.5 Réunions
- I.A.6 Information, sensibilisation et participation du public
- I.A.7 Questions financières et de personnel
 - I.A.7.1 Questions financières
 - I.A.7.1.1 *Utilisation de l'euro dans les activités et le budget du PAM*
 - I.A.7.1.2 *Contexte de la préparation du budget 2004-2005 du PAM*
 - I.A.7.2. Questions de personnel

II. COMPOSANTES

II.A PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

- II.A.1 Pollution d'origine terrestre (MED POL)
 - II.A.1.1 Politique et coordination du programme
 - II.A.1.2 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)
 - II.A.1.2.1 *Plans d'action nationaux (PAN)*
 - II.A.1.2.2 *Déchets municipaux*
 - II.A.1.2.3 *Déchets solides*
 - II.A.1.2.4 *Pollution atmosphérique*
 - II.A.1.2.5 *Pollution industrielle*

- II.A.1.3 Surveillance continue
- II.A.1.4 Renforcement des capacités
- II.A.1.5 Participation du public
- II.A.1.6 Rapports
- II.A.1.7 Autres activités liées au Protocole "tellurique" et au PAS
- II.A.1.8 Activités liées à l'application du Protocole "immersions"
- II.A.1.9 Activités liées à l'application du Protocole "déchets dangereux"

- II.A.2 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)
 - II.A.2.1 Justification des activités prévues pour l'exercice biennal 2004-2005
 - II.A.2.2 Stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"
 - II.A.2.3 Navigation de plaisance

- II.A.3 Production plus propre
 - II.A.3.1 Identification des partenaires
 - II.A.3.2 Identification des techniques et technologies
 - II.A.3.3 Diffusion, promotion et publications
 - II.A.3.4 Études, plans et lignes directrices
 - II.A.3.4.1 *Documents techniques pour la mise en œuvre du PAS*
 - II.A.3.4.2 *Études stratégiques ou études générales*
 - II.A.3.4.3 *Études et guides sectoriels*
 - II.A.3.5 Réunions, ateliers, missions et renforcement des capacités
 - II.A.3.6 Participation à des projets
 - II.A.3.7 Coopération à la mise en œuvre du PAS

II.B DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

- II.B.1 Collecte de données et évaluation périodique de la situation
 - II.B.1.1 Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites

- II.B.2 Planification et gestion
 - II.B.2.1 Mise en œuvre des plans d'action
 - II.B.2.1.1 *Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée*
 - II.B.2.1.2 *Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée*
 - II.B.2.1.3 *Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée*
 - II.B.2.1.4 *Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée*
 - II.B.2.2 Élaboration de nouveaux plans d'action
 - II.B.2.2.1 *Élaboration du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée*
 - II.B.2.2.2 *Élaboration du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe II du Protocole "ASP & biodiversité"*
 - II.B.2.2.3 *Élaboration du plan d'action sur l'introduction d'espèces et les espèces invasives en mer Méditerranée*

- II.B.3 Information du public
 - II.B.3.1 Diffusion de l'information

- II.B.4 Échange d'expériences et renforcement des capacités nationales
- II.B.5 Sélection, création et gestion des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)
- II.B.6 Activités de formation concernant les aires spécialement protégées et la conservation des espèces
- II.B.7. Projet d'élaboration du Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO)
- II.B.8 Coopération et synergie

II.C GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

- II.C.1 Gestion durable du littoral
- II.C.2 Exécution des PAC
- II.C.3 L'avenir de la gestion du littoral et des PAC au sein des activités du PAM
- II.C.4 Renforcement des capacités et formation
- II.C.5 Diffusion de l'information et sensibilisation

II.D INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

- II.D.1 Rapport "Environnement-Développement"
- II.D.2. Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen, financement et coopération en vue du développement durable
- II.D.3. Intégration de la durabilité dans les politiques sectorielles: eau, tourisme, développement agricole et rural, développement urbain, industrie, énergie et transports
- II.D.4 Indicateurs et statistiques pour le développement durable

III. BUDGET-PROGRAMME PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004 - 2005

Annexe I Récapitulation des allocations budgétaires (en dollars E.U.)

LISTE DES ACRONYMES

ACCOBAMS	Accord pour la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone atlantique adjacente
AEE	Agence européenne pour l'environnement
AEWA	Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ASPIIM	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne
CAR	Centres d'activités régionales
CAR/ASP	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
CAR/PAP	Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires
CAR/PB	Centre d'activités régionales du Plan Bleu
CAR/PP	Centre d'activités régionales pour la production propre
CAR/TDE	Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEE-NU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CIHEAM	Centre international de Hautes études agronomiques méditerranéennes
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction
CITET	Centre international des technologies de l'environnement de Tunis
CMDD	Commission méditerranéenne du développement durable
COI	Commission océanographique internationale
DBO	Demande biologique en oxygène
EMAS	Eco-management and Audit Scheme (Système d'éco-gestion et d'audit)
FEM	Fonds mondial pour l'environnement
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GESAMP	Groupe conjoint d'experts sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
GIZCBF	Gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux
GPA/PNUE	Programme d'action mondial du PNUE
GWP	Global Water Partnership (Partenariat mondial sur l'eau)
ICRAM	Institut central pour la recherche appliquée à la mer
ICS/ONUUDI	Centre international des sciences et des hautes technologies de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
INDEMER	Institut du droit économique de la mer
MEDA	Accord de développement méditerranéen
MEDASSET	Association méditerranéenne pour sauver les tortues de Méditerranée
MEDU	Unité MED (Unité de coordination du PAM)
MedWet	Zones humides méditerranéennes
MEL-AIEA	Laboratoire du milieu marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique
METAP	Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen
MTF	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (PAM)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
PAC	Programme d'aménagement côtier
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PCB	Polychlorobiphényles
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PFN	Points focaux nationaux (ou correspondants)
Protocole "ASP"	Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
Protocole "tellurique"	Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, 1996
RAMOGE	Accord St-Raphaël - Monaco - Gênes
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution

	marine accidentelle
SMAP	Programme d'actions prioritaires à moyen et court terme pour l'environnement
SMDD	Stratégie méditerranéenne de développement durable
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
Unité MED	Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée
WCMC	Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature

INTRODUCTION

Première réunion des Parties contractantes à se tenir après le Sommet de Johannesburg sur le développement durable, la réunion de Catane le fera dans un contexte particulier. Entre autres questions d'importance, elle examinera les mesures à prendre pour l'élaboration de la stratégie régionale que le MAP devrait établir pour la mise en œuvre du Plan d'application de Johannesburg dans la région méditerranéenne.

En outre, les Parties contractantes sont invitées, à Catane, à examiner l'état d'avancement du PAM et à prendre les décisions et adopter les recommandations concernant le prochain exercice biennal, telles que les points focaux les auront préparées.

Le budget du PAM pour le prochain exercice biennal comporte une importante innovation. Il sera présenté et exécuté en euros, ainsi qu'en ont décidé les Parties contractantes à leur Douzième réunion à Monaco en 2001. La Convention de Barcelone sera ainsi l'une des premières conventions gérées par les Nations unies à utiliser l'euro comme monnaie de référence.

L'attention des points focaux nationaux est appelée sur les questions importantes ci-après, destinées à être soumises à la réunion des Parties contractantes:

1. Le système de rapports nationaux
2. L'évaluation de la structure générale du PAM, du REMPEC et CAR/ASP
3. L'intensification des relations avec l'Union européenne.

ainsi que:

1. Le Plan d'action stratégique pour la protection de la biodiversité marine et côtière
2. L'étude de faisabilité d'un instrument régional sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)
3. Un projet de Déclaration ministérielle pour la protection de la mer contre la pollution par les navires

Enfin, la réunion des points focaux nationaux sera invitée à examiner:

1. L'état des ratifications des instruments juridiques
2. Les propositions pour la mise en œuvre du PAS
3. De nouveaux plans d'action spécialisés pour protéger la biodiversité marine.

I.A COORDINATION

I.A.1 Cadre juridique

I.A.1.1 État des ratifications de la Convention et des Protocoles

1. La Douzième réunion ordinaire des Parties contractantes (Monaco, 14-17 novembre 2001) a recommandé aux Parties contractantes d'accepter sans délai les modifications de la Convention et Protocoles révisés et de ratifier, accepter ou approuver les nouveaux Protocoles ou d'y adhérer dès que possible.

2. Malheureusement, à l'exception du nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, les textes nouveaux ou modifiés de la Convention et des Protocoles adoptés par les Parties contractantes ne sont pas encore entrés en vigueur en raison de la lenteur de leur processus de ratification et d'acceptation par certaines Parties.

Convention: L'acceptation des amendements adoptés à Barcelone en 1995 a été notifiée par 14 Parties. Aux termes de l'article 16, paragraphe 3, de la Convention de 1976, les amendements exigent l'acceptation des trois quarts des Parties contractantes (17 Parties) pour entrer en vigueur.

Protocole "immersions": Jusqu'à présent, 14 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1995. Les amendements doivent être acceptés par les trois quarts des Parties contractantes (17 Parties) pour entrer en vigueur.

Protocole "prévention et situations critiques": Jusqu'à présent, cinq Parties contractantes ont ratifié le Protocole. Il ne manque plus qu'une ratification pour qu'il entre en vigueur.

Protocole "tellurique": 13 Parties contractantes ont accepté les amendements de 1996. L'acceptation des trois quarts des Parties contractantes (17 Parties) est requise pour que les amendements entrent en vigueur.

Protocole "aires spécialement protégées et biodiversité": Pour l'heure, 12 Parties ont ratifié le Protocole, lequel est entré en vigueur le 12 décembre 1999.

Protocole "offshore": Ce Protocole a été adopté en 1994 et a été ratifié par quatre Parties contractantes. Deux autres ratifications sont nécessaires pour qu'il entre en vigueur.

Protocole "déchets dangereux": Ce Protocole a été adopté en 1996 et seules quatre Parties contractantes l'ont ratifié. Deux autres ratifications sont nécessaires pour qu'il entre en vigueur.

3. En dépit de sa lenteur, le processus d'acceptation des modifications de la Convention, des Protocoles "tellurique" et "immersions" et de ratification des Protocoles "ASP & biodiversité" et "prévention et situations critiques" progresse. Par contre, la situation concernant les Protocoles "offshore" et "déchets dangereux" est inquiétante. Quand ils ont été adoptés en 1994 et 1996, ces deux Protocoles ont été signés par 11 Parties contractantes. Or, depuis lors, chacun d'eux n'a été ratifié que par quatre Parties, lesquelles n'étaient pas toutes signataires des Protocoles au moment de leur adoption. Les autres signataires des Protocoles n'ont pas donné une indication officielle claire de leur intention concernant la ratification.

4. Il s'impose donc d'activer le processus par des initiatives institutionnelles. La Treizième réunion des Parties contractantes (Catane, novembre 2003) pourrait aborder cette question en vue d'examiner la situation actuelle et de décider des divers moyens d'activer le processus. À la lumière des éléments ci-dessus, les Parties seront invitées à donner leur avis, à présenter leur situation et leurs intentions concernant la ratification des deux Protocoles en question. Ainsi est-il proposé que le représentant de chaque Partie à la réunion des PFN explique sa position vis-à-vis des deux Protocoles. A cet égard, il pourrait ressortir qu'il convient d'accorder une nouvelle aide aux pays pour obtenir l'entrée en vigueur de la Convention et des Protocoles.

5. Par conséquent, les Parties contractantes, et notamment celles qui n'ont encore accepté ou ratifié aucun des instruments juridiques adoptés au titre du PAM Phase II, devraient accorder une haute priorité à l'acceptation des modifications de la Convention et des Protocoles "immersions" et "tellurique" ainsi qu'à la ratification, acceptation, approbation des nouveaux Protocoles, ou à l'adhésion à ceux-ci.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Accepter sans délai les amendements à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone); au Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer (Protocole "immersions"); et au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole "tellurique").**
- 2. Dès que possible, ratifier, accepter, approuver le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques"), ou y adhérer.**
- 3. De même, dès que possible, ratifier, accepter, approuver le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP & biodiversité), ou y adhérer.**
- 4. Demander au pays dépositaire (Espagne) de jouer un rôle actif en encourageant les Parties à accélérer leur processus de ratification.**

b) Recommandation au Secrétariat:

Entreprendre les actions nécessaires pour aider les Parties contractantes dans leurs efforts en vue de l'entrée en vigueur des instruments juridiques de PAM Phase II.

I.A.1.2. Développements du cadre juridique

I.A.1.2.1 Étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC)

6. La Douzième réunion des Parties contractantes a adopté une recommandation (II-C-4) invitant "à élaborer une étude de faisabilité concernant un Protocole régional sur la gestion durable des zones côtières". Le CAR/PAP a été chargé de cette tâche et l'étude est soumise sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.228/8.

7. Cette initiative résulte d'efforts considérables visant, d'une part, à souligner la nécessité de prendre en considération la sensibilité des zones côtières dans les politiques de développement durable en Méditerranée et, d'autre part, à anticiper la multiplicité et la complexité des problèmes liés à la gestion des zones côtières auxquels sont confrontés les pays méditerranéens. Cette initiative est aussi destinée à concrétiser, au niveau législatif, l'engagement pris par les Parties contractantes le 10 juin 1995 quand elles ont décidé de prêter une attention particulière au littoral dans leurs efforts de protection de la mer Méditerranée contre la pollution.

8. Le "statu quo" (ou l'option "abstention"), caractérisée par l'absence d'un instrument juridique régional sur la gestion du littoral, comporte des risques que l'on peut résumer comme suit:

- le laisser-faire dans le développement socio-économique entraînera une concentration croissante des activités, de la population et des infrastructures dans les zones côtières de la Méditerranée, avec pour conséquence leur détérioration rapide qui compromettra les perspectives de développement économique et social;
- en l'absence de dispositions juridiques au niveau régional, la compétition est susceptible de conduire à une intensification des pressions dans certaines zones, et éventuellement à un relâchement des systèmes d'encadrement et de contrôle au niveau national pour relever les défis du développement économique et social;
- il se pourrait que l'aggravation des conditions dans les zones côtières de la Méditerranée contraigne de plus en plus les États à s'attaquer à ces problèmes; mais la plupart des États ou régions de la Méditerranée ne sont pas prêts à le faire du fait que les mécanismes existants pour faire face à des problèmes côtiers complexes ne sont pas très efficaces, si bien que les coûts d'une absence de réglementation ou d'une application effective restreinte seront, in fine, beaucoup plus élevés;
- une absence de législation régionale effective en matière de GIZC signifiera que les ministères de l'environnement restent politiquement faibles par rapport à des ministères d'ordre plus traditionnel (comme ceux de l'agriculture et des travaux publics);
- les États continueront à manquer des ressources humaines, organisationnelles et financières qui leur permettraient de s'attaquer aux questions de la dégradation du littoral ainsi que d'appliquer effectivement les dispositions; et
- la société civile, qui joue un rôle déterminant pour appuyer la GIZC au niveau international, manquera de la base juridique essentielle pour intervenir dans les questions du littoral.

9. Tout bien considéré, le scénario "abstention" devrait plus vraisemblablement conduire, dans le long terme, à une dégradation grave des conditions environnementales et à une réduction des perspectives de développement. Une action plus décisive au plan régional s'impose donc pour éviter pareille évolution. Le Secrétariat est d'avis qu'un instrument juridique contraignant, sous forme d'un protocole, sera un pas dans la bonne direction. Cette conclusion repose sur quatre grandes considérations.

Besoin d'un protocole en plus de la législation existante

10. Les questions complexes ayant trait aux zones côtières ne sont pas traitées comme il conviendrait dans la législation nationale. La plupart des pays méditerranéens ont développé une législation de base ne régissant qu'un segment des zones côtières, à savoir le domaine maritime public, en plus de dispositions concernant l'utilisation des sols et l'aménagement urbain. Même dans les quelques pays où une législation spécifique consacrée aux questions des zones côtières a été formulée, il n'existe pas de vision intégrée ou de promulgation d'une loi globale couvrant les divers aspects de la gestion du littoral. De ce fait, des lois spécifiques continuent s'appliquer à chaque aspect. Un protocole pourrait offrir un cadre flexible

susceptible de tenir compte des situations nationales spécifiques tout en assurant que les conditions minimales, convenues au plan régional, d'une bonne gestion intégrée des zones côtières, sont remplies dans la législation nationale.

11. En dépit de quelques progrès, les législations nationales présentent donc encore des lacunes pour ce qui concerne la gestion des zones côtières. Un instrument juridique régional pourrait fournir une aide effective aux pays pour le développement du droit national dans ce domaine et pour forger une vision commune et homogène du développement de ces zones.

Dispositions de la législation internationale

12. Si un traité international spécifiquement consacré à la GIZC serait une initiative novatrice, plusieurs dispositions des instruments existants ont trait aux zones côtières. L'Agenda 21 de Rio préconise de nouvelles approches intégrées de la gestion du littoral aux niveaux mondial, régional et national. Le Plan d'application de Johannesburg renouvelle l'appel à une coordination et une coopération aux niveaux mondial et régional en vue de programmes de gestion intégrée et de développement durable des zones côtières et d'une assistance aux États côtiers pour la mise en place de mécanismes de gestion intégrée du littoral. La Convention Ramsar, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, entre autres, réclament l'établissement de plans intégrés appropriés de gestion des zones côtières.

Dispositions de la Convention de Barcelone

13. L'actualisation récente du système juridique de Barcelone montre que les Parties considèrent celui-ci comme un corpus dynamique susceptible d'être révisé et amélioré en tant que de besoin. Aux termes de la Convention révisée (1995), pour protéger l'environnement et contribuer au développement durable de la Méditerranée, les Parties "s'engagent à promouvoir la gestion intégrée du littoral en tenant compte de la protection des zones d'intérêt écologique et paysager et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles". L'inscription de la promotion de la gestion intégrée des zones côtières parmi les obligations générales de la Convention implique que, conformément à l'article 4, paragraphe 5, de la Convention ("Les Parties contractantes coopèrent en vue d'élaborer et d'adopter des protocoles prescrivant des mesures, des procédures et des normes convenues en vue d'assurer l'application de la Convention"), un instrument spécifique sur ce sujet n'est pas seulement permis mais aussi envisagé comme une avancée logique au sein du système de Barcelone.

14. Un instrument contraignant, prévoyant un mécanisme pour assurer sa mise en œuvre par les Parties contractantes, serait une solution avisée et il serait probablement perçu comme une avancée naturelle au sein du système juridique méditerranéen. Après des années d'investigations, de débats et d'acquis, un instrument régional juridiquement contraignant sur la GIZC pourrait promouvoir des normes cohérentes de politique et de mise en œuvre au niveau national. Cependant, de pareilles normes communes minimales ne devraient pas se limiter à des dispositions d'ordre très général et elles devraient comporter un degré suffisant de précision juridique pour ne pas constituer un simple catalogue d'objectifs recommandés.

Nécessité d'une politique de développement harmonisée dans les zones côtières de la Méditerranée

15. Bien que les zones côtières relèvent de la juridiction nationale, certaines dimensions de leurs ressources et de leurs valeurs, comme le paysage, peuvent être considérées comme un patrimoine commun. En tant que tel, si le paysage méditerranéen se dégrade, l'impact ne s'en fait pas seulement sentir au niveau national mais il est de nature transfrontière et peut affecter le développement à long terme d'autres pays méditerranéens.

Il faut donc que les politiques de développement nationales suivies par les pays soient harmonisées en vue de prévenir et d'éviter des impacts transfrontières néfastes. À cet égard, un instrument régional pourrait fournir une base solide à la coopération, à la coordination et à l'harmonisation des politiques nationales.

16. L'étude de faisabilité explore trois options en vue d'un instrument juridique régional sur la GIZC, et ce sur la base d'un ensemble de critères qui ont servi à évaluer chaque option:

1. l'option d'un instrument juridique à la teneur et aux prescriptions minimales pour les Parties (**option "cadre général"**);
2. l'option d'un instrument juridique à la teneur et aux prescriptions bien élaborées (**option "éventail complet"**); et
3. l'option d'un instrument juridique intermédiaire (**option "intermédiaire"**).

17. L'étude préconise et le Secrétariat appuie l'option "intermédiaire" d'un protocole régional sur la gestion intégrée des zones côtières comme la meilleure formule dans les circonstances socio-économiques et politiques actuelles. Cette option offre un compromis entre un protocole-cadre énonçant seulement en termes vagues les obligations des Parties contractantes sur la base d'un ensemble de lignes directrices étoffées, et un protocole très complet à la teneur et aux prescriptions très élaborées.

18. En bref, l'option proposée couvrirait les aspects suivants: définition de la zone côtière, critères de sa délimitation; coordination institutionnelle; plans de gestion du littoral (non contraignant pour les États); étude d'impact sur l'environnement; liberté d'accès au littoral; instruments financiers; protection de la frange côtière; gestion des ressources côtières; protection du paysage; développement du tourisme; prévention de la pollution; participation du public; coopération transfrontière; surveillance continue et évaluation.

Recommandations:

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Prendre note de l'étude de faisabilité concernant un instrument juridique régional sur la gestion du littoral, en privilégiant l'option "intermédiaire".

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/PAP):

Élaborer le projet de texte d'un protocole régional sur la gestion intégrée du littoral, sur la base d'un large processus de consultation des experts et de toutes les autres parties intéressées en vue de son adoption ultérieure par les Parties contractantes.

I.A.1.2.2 Responsabilité et réparation

19. Conformément à la décision de la Douzième réunion des Parties contractantes, le Secrétariat a établi un document sur les règles et procédures appropriées visant à déterminer la responsabilité et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée (cf.document d'information UNEP(DEC)/MED WG.228/Inf.11).

20. Une brève analyse de la situation actuelle dans le domaine de la responsabilité et de la réparation aux niveaux mondial et régional montre que, en dépit des progrès réalisés

jusqu'ici aux termes des conventions OMI et de Bâle, aucun régime de responsabilité n'est pleinement opérant.

21. Ainsi qu'il en est fait état dans le rapport d'activité du Coordonnateur, les nouveaux instruments juridiques, comme le Protocole de la CEE-ONU "sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières" (signé par 22 parties à Kiev en mai 2003) et la proposition de directive de l'Union européenne sur la responsabilité environnementale, ne portent pas sur le milieu marin.

22. Cela étant, en ayant à l'esprit que, théoriquement, les régimes de responsabilité et d'indemnisation représentent un important outil juridique pour promouvoir la mise en œuvre et le respect des engagements, et compte tenu du fait qu'il n'y a pas de risque de double emploi avec des régimes similaires dans la région, l'instauration d'un régime méditerranéen pourrait présenter une valeur ajoutée si ledit régime est seulement axé sur des activités non visées par d'autres régimes, à savoir dans les domaines couverts par les Protocoles "offshore", "tellurique", "ASP & biodiversité". Surtout, un tel mécanisme serait d'une grande importance pour la Méditerranée, eu égard à sa situation spéciale au regard de la haute mer.

23. Cependant, il convient de poursuivre les investigations pour déterminer la faisabilité économique, financière et sociale d'un tel mécanisme. En outre, si l'on se fonde sur l'expérience d'initiatives similaires, il faudrait établir un partenariat avec toutes les parties prenantes, tous les partenaires et acteurs socio-économiques concernés. Avant de proposer une action concrète et de formuler une recommandation finale dans ce sens aux Parties contractantes, il s'impose donc d'explorer plus avant la question dans toute la complexité de ses aspects sociaux, économiques et juridiques. Les activités à réaliser consisteraient à organiser les consultations nécessaires avec les Parties contractantes et les parties prenantes et à mobiliser l'expertise juridique et économique requise.

Recommandation

Recommandation au Secrétariat:

Réaliser une étude de faisabilité, pour soumission à la réunion des Parties contractantes de 2005, portant sur les aspects juridiques, économiques, financiers et sociaux d'un régime de responsabilité et de réparation, et ce sur la base de l'organisation d'un processus participatif avec les Parties contractantes et les acteurs socio-économiques, en vue d'éviter un double emploi avec tout autre régime de responsabilité et de réparation.

I.A.1.3. Système de rapports et mécanisme visant à promouvoir la mise en œuvre et le respect des engagements pris aux termes de la Convention de Barcelone

24. Conformément à la décision de la Douzième réunion des Parties contractantes, l'exercice pilote sur le système de rapports a été mené à bonne fin. Les principaux enseignements, conclusions et recommandations à tirer de l'exercice sont exposés dans le document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/9.

25. L'exercice sur le système de rapports a été entrepris progressivement. Sa principale conclusion est que les Parties contractantes sont en mesure, dans l'ensemble, de fournir les renseignements requis au titre du système de rapports et que, moyennant un certain concours du Secrétariat, elles devraient toutes satisfaire aux obligations de rapport énoncées dans la Convention de Barcelone et les instruments y relatifs.

26. Les principaux problèmes qui, à cet égard, se posent aux pays, tiennent au fait que les données doivent être obtenues auprès d'un certain nombre d'organismes nationaux différents, ce qui nécessite une coordination intersectorielle, et que certaines des statistiques demandées ne sont pas faciles à recueillir. Les pays en développement ont besoin de mettre en place des mécanismes d'établissement/soumission de rapports au niveau national ainsi qu'une base de données.

27. Ces conclusions autorisent à proposer que l'application du système de rapports commence à compter de l'exercice 2002-2003 pour la composante juridique du PAM, et ce en dépit du fait que la Convention et les Protocoles modifiés et nouveaux ne sont pas encore entrés en vigueur. Sur cette base, le Secrétariat pourrait établir et soumettre à la réunion des points focaux nationaux du PAM et à la réunion des Parties contractantes en 2005 un rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles qui recenserait les divers moyens de promouvoir et de faire progresser leur application aux niveaux national et régional et recommanderait l'octroi d'un concours approprié aux Parties contractantes.

28. Au cours de l'exercice sur le système de rapports, il est apparu clairement qu'il fallait procéder à une légère actualisation des formats de rapport et que les Parties contractantes souhaitaient que soit harmonisé, dans toute la mesure du possible, le système des rapports établis au titre de la Convention de Barcelone avec les rapports établis au titre des autres instruments environnementaux multilatéraux et dans le cadre de l'Union européenne. Les formats de rapports reproduits à l'annexe IV du document de travail sont actualisés à la lumière des propositions de la quatrième réunion sur le système de rapports (UNEP(DEC)/MED WG.228/9).

29. La quatrième réunion sur le système de rapports a débattu de l'assistance que le Secrétariat pourrait fournir aux Parties contractantes et qui serait susceptible de revêtir les formes suivantes: organisation de réunions régionales ou sous-régionales; mobilisation de l'expertise locale; visites à certaines Parties contractantes pour échanger des données d'expérience; développement d'une coordination et d'une synergie intersectorielles dans la soumission par les Parties de rapports à diverses organisations internationales telles que la Convention de Barcelone, le Réseau européen d'information et d'observation sur l'environnement (EIONET), l'Union européenne, l'OCDE, EUROSTAT et d'autres conventions. Le but recherché est que l'expérience acquise dans l'application de l'article 26 de la Convention de Barcelone soit aussi durable que possible et puisse servir de modèle de rapport dans le cadre d'autres institutions et instruments internationaux.

30. L'article 27 de la Convention de Barcelone dispose que les Parties contractantes, "sur la base des rapports périodiques visés à l'article 26 et de tout autre rapport soumis par les

Parties contractantes, évaluent le respect, par celles-ci, de la Convention et des Protocoles ainsi que des mesures et recommandations. Elles recommandent, le cas échéant, les mesures nécessaires afin que la Convention et les Protocoles soient pleinement respectés et favorisent la mise en œuvre des décisions et recommandations”

31. À cet égard, la quatrième réunion sur le système de rapports a débattu de la question d'un mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la composante juridique du PAM, y compris la nécessité d'un mécanisme de contrôle du respect des engagements et les options possibles, notamment la création d'un organe d'examen ou de contrôle du respect de des engagements, sa composition et ses tâches, dans le but d'élaborer une recommandation explicite pour la réunion des Parties contractantes à Catane. La réunion a conclu que serait soumise aux Parties contractantes une proposition visant à mettre en place un groupe de travail d'experts juridiques et techniques sur la mise en œuvre et le respect des engagements, ainsi qu'il est exposé dans le document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/9, annexe V. Les activités liées à la mise en place d'un tel mécanisme consistent à constituer le groupe de travail, à organiser au moins deux réunions par exercice biennal et à mobiliser des experts pour l'élaboration des documents de travail.

32. Cette proposition s'inscrit dans le droit fil d'autres expériences similaires dans le cadre d'accords environnementaux multilatéraux, qui ont instauré un tel dispositif ou sont en train de le faire.

33. S'agissant des prescriptions de rapport pour la composante non juridique du PAM, il a été conclu, pour l'essentiel, que le moment est venu d'amorcer l'élaboration de lignes directrices ou de formats pour les rapports correspondants.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Commencer l'application de l'article 26 de la Convention de Barcelone à compter de l'exercice biennal 2002-2003 sur la base des formats de rapport actualisés, tels qu'indiqués dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/9**
- 2. Approuver la mise en place d'un groupe de travail d'experts juridiques et techniques sur la mise en œuvre et le respect des engagements, sur la base des éléments énoncés dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/9, annexe V.**

b) Recommandations au Secrétariat:

- 1. Fournir une assistance aux Parties contractantes pour qu'elles renforcent leurs capacités et systèmes en matière de rapports.**
- 2. Élaborer un rapport régional sur la mise en œuvre de la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2002-2003 pour soumission à la réunion des points focaux nationaux du PAM et à celle des Parties contractantes en 2005.**
- 3. Établir des formats et lignes directrices en matière de rapports pour la composante non juridique du PAM en vue de soumettre un projet à l'examen des Parties contractantes lors de leur réunion ordinaire de 2005.**
- 4. Continuer à s'employer à harmoniser les procédures de rapport avec d'autres accords environnementaux multilatéraux et les directives concernées de l'Union européenne en vue d'avoir des formats actualisés pour examen par les Parties contractantes lors de leur réunion ordinaire de 2005.**

I.A.1.4. Assistance aux pays sur les questions juridiques

34. Il conviendrait de continuer à promouvoir la transposition dans les législations nationales des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pour contribuer à surmonter les difficultés que rencontrent les pays pour appréhender les implications que des accords internationaux peuvent avoir pour leurs systèmes juridiques nationaux. Le Secrétariat devrait continuer à fournir une assistance aux pays qui en font la demande pour les aider à formuler ou à compléter leur législation et réglementation dans le domaine du milieu marin. L'assistance fournie devrait s'attacher à:

- identifier les lacunes dans les législations et réglementations;
- trouver des solutions aux obstacles et lacunes recensés; et
- élaborer, promulguer et appliquer effectivement les législations, réglementations ou autres mesures appropriées en vue de satisfaire aux obligations correspondantes.

35. L'évaluation des informations communiquées par les pays dans leurs rapports nationaux devrait permettre de mieux recenser les besoins nationaux en sorte que l'aide requise du Secrétariat puisse être mieux planifiée et allouée.

Recommandation

Recommandation au Secrétariat:

Renforcer l'appui aux pays sur les questions juridiques liées à la protection des zones marines et côtières de la Méditerranée.

Budget pour cette composante:

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)							
		2004				2005			
		MTF*	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
Assistance juridique du Secrétariat aux pays	MEDU	13 000				12 000			
Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et la mise en place effective de mécanismes de contrôle nationaux conformément aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et des mesures de protection adoptées, ainsi que l'établissement/soumission de rapports	MEDU	20 000				25 000			
Groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des engagements/Document de travail	MEDU		11 000				11 000		
Responsabilité et réparation/Document de travail	MEDU	10 000				3 000			
Assistance aux pays pour l'établissement de leur système de rapports	MEDU	44 000		20 000		5 000			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		87 000	11 000	20 000	0	45 000	11 000	0	0

* MTF = Mediterranean Trust Fund - Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

I.A.2 Cadre institutionnel

I.A.2.1. Évaluation du PAM

36. Le groupe de réflexion a finalisé son rapport sur l'évaluation du PAM, qui est présenté comme document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/5 intitulé "Projet d'évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone". Le rapport d'évaluation contient une analyse et une série de recommandations. La réunion des points focaux nationaux du PAM est invitée à examiner, analyser, modifier si elle le juge utile, et adopter le rapport pour transmission à la réunion des Parties contractantes à Catane.

37. Le processus d'évaluation du PAM s'est conclu par plusieurs résultats et recommandations concernant:

- la réponse du PAM à la problématique du développement durable;
- l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles;
- la coopération avec l'Union européenne;
- le renforcement du rôle du système des points focaux nationaux du PAM;
- la coopération et la synergie avec d'autres conventions et programmes, l'accent étant mis sur la conservation de la biodiversité.

38. À cet égard, il convient de noter que le rapport UNEP(DEC)/WG.228/5 peut être considéré:

- soit comme l'aboutissement de l'évaluation stratégique générale du PAM, dont l'analyse et les recommandations peuvent, par conséquent, être approuvées et/ou modifiées;
- soit comme un rapport d'évaluation à moyen terme, auquel cas certaines des recommandations peuvent être adoptées tandis que d'autres requièrent une élaboration et une analyse plus poussées sur certaines questions. Si c'est le cas, le concours d'un consultant externe serait nécessaire et les crédits correspondants devraient être envisagés au cours de l'exercice 2004-2005.

39. Le Secrétariat souhaiterait formuler les observations suivantes à ce sujet:

- Le rapport tient compte des délibérations et recommandations de la CMDD à sa huitième réunion (Cavtat, mai 2003). Il est recommandé que cette partie du rapport soit débattue par la réunion des Parties contractantes en même temps que les recommandations de la CMDD sur cette question.
- Certaines des recommandations, si elles sont adoptées, pourraient avoir des incidences financières au cours de l'exercice biennal. Si la proposition de création, au sein du Secrétariat, d'un nouveau poste chargé de suivre les activités de la CMDD est acceptée, il sera nécessaire d'intégrer l'allocation budgétaire supplémentaire et de déterminer les économies correspondantes ou d'autres ressources.
- Certaines propositions, si elles sont acceptées, devraient être explorées de manière plus approfondie avec les pays concernés. À cet égard, la conversion du CAR/PP en un centre davantage orienté vers le secteur privé et le développement durable est l'une des propositions les plus importantes.

I.A.2.2. Évaluation des Centres d'activités régionales (REMPEC et CAR/ASP)

40. Les rapports d'évaluation du CAR/ASP et du REMPEC, figurant respectivement dans les documents UNEP(DEC)/MED WG.228/6 et UNEP(DEC)/MED WG.228/7, formulent plusieurs recommandations concernant leurs besoins institutionnels et opérationnels.

41. Comme il est indiqué dans le rapport d'activité du Coordonnateur, le processus d'évaluation a été transparent et participatif, sur la base d'une communication active avec les acteurs nationaux et régionaux, les ONG et le public. La recommandation institutionnelle la plus importante qui ressort des processus d'évaluation du PAM et du CAR/ASP concerne la nécessité de travailler avec les acteurs nationaux et internationaux concernés en vue d'établir une proposition de modification du statut du CAR/ASP. Compte tenu de son rôle spécifique dans la mise en œuvre du Protocole "ASP & biodiversité" et du Plan d'action stratégique correspondant (PAS BIO), qui en est à sa phase finale d'adoption, le CAR/ASP doit être reconnu comme centre international.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Approuver les recommandations incluses dans le rapport UNEP(DEC)/MED WG.228/5 "Projet d'évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone".**
- 2. Approuver les recommandations incluses dans les rapports UNEP(DEC)/MED WG.228/7 sur l'évaluation du REMPEC et UNEP(DEC)/MED WG.228/6 sur l'évaluation du CAR/ASP.**

b) Recommandations au Secrétariat:

- 1. Au cours du prochain exercice biennal, soumettre, en coopération avec le Gouvernement de Tunisie et le PNUE, une proposition au Bureau concernant le statut futur du CAR/ASP.**
- 2. Entreprendre les actions nécessaires en vue de l'application des recommandations des rapports d'évaluation ci-dessus telles qu'approuvées par la réunion des Parties contractantes.**

I.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

42. Conformément à la décision de la Dixième réunion des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997), les propositions de la CMDD sont soumises à l'attention des Parties contractantes. Comme certaines des propositions et des activités en cours de la CMDD nécessitent des fonds du budget du PAM et de sources extérieures, un exposé succinct est donné ci-après, en gardant à l'esprit que les Parties contractantes sont invitées à procéder à un examen approfondi et à se prononcer sur deux questions majeures relatives à la CMDD: les "Orientations-cadre" et le processus préparatoire de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD); l'évaluation et les perspectives de la CMDD, en s'attachant à son programme et à ses méthodes de travail, à son organisation et à ses moyens.

43. À propos des "Orientations-cadre" proposées, la stratégie méditerranéenne de développement durable devra être élaborée au cours du prochain exercice biennal, en vue de présenter une stratégie régionale cohérente à la Quatorzième réunion des Parties contractantes en 2005. L'on se propose, au cours du processus préparatoire, de tirer parti des informations existantes, et notamment du *Rapport "Environnement et Développement"* établi par le Plan Bleu (et dont les données et les analyses seront disponibles à partir de la fin de 2003) ainsi que de privilégier, dans l'élaboration de la stratégie, une approche participative à travers la consultation, l'association et/ou le concours actif d'experts nationaux/régionaux et de partenaires des grands groupes.

44. Une fois que les "Orientations-cadre" auront été finalisées et approuvées, le processus d'élaboration de la stratégie proprement dite sera alors mis en route, en s'attachant aux domaines d'activité prioritaires où des résultats peuvent être obtenus sur la base d'un calendrier réaliste, ainsi qu'aux questions de coopération régionale qui nécessitent une plus ample concertation. Une *feuille de route* détaillée pour l'élaboration de la stratégie sera soumise, avec le projet des "Orientations-cadre", à la Treizième réunion des Parties contractantes.

45. En étroite coopération avec les composantes du PAM concernées et avec le concours d'experts, des piliers thématiques seront établis et des sessions de travail seront organisées avec les grands groupes et les partenaires de manière à partager les problématiques et à favoriser une large appropriation de la stratégie.

46. À cet effet, et pour aider le Secrétariat à assumer une tâche aussi importante dans des conditions satisfaisantes, il est proposé de mettre en place un comité directeur, qui serait nommé par les Parties contractantes, avec un groupe consultatif de cinq à huit experts hautement qualifiés. En outre, un processus de large consultation, associant les points focaux nationaux du PAM et les membres de la CMDD, ainsi que les partenaires régionaux, sera engagé. Du point de vue du Secrétariat, l'Unité MED coordonnera et supervisera l'ensemble du processus préparatoire, alors que les activités thématiques liées aux questions prioritaires seront supervisées par les CAR concernés, et principalement par le Plan Bleu.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Fournir l'appui nécessaire et contribuer au processus préparatoire de la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD);**

2. Mettre en place un comité directeur chargé de superviser l'élaboration de la SMDD.

b) Recommandations au Secrétariat:

(Unité MED et composantes du PAM concernées)

1. Organiser le processus préparatoire de la SMDD sur la base d'une vaste approche participative et soumettre le document contenant la stratégie à la prochaine réunion des Parties contractantes pour adoption;
2. Mettre en place un groupe consultatif composé de cinq à huit experts pour aider à l'élaboration de la SMDD;
3. Améliorer la coopération avec les grands groupes et les partenaires en vue d'une contribution plus active aux activités de la CMDD, et en particulier à la SMDD;
4. Fournir une assistance aux pays et aux partenaires en vue de la mise en œuvre et du suivi des recommandations de la CMDD.

Budget pour cette composante:

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Processus préparatoire et élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable-SMDD (consultants et sessions de travail)*	MEDU	43 540	31 000	30 000	20 000	30 000	30 000
Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CMDD et appui aux pays et partenaires	MEDU	15 000	10 000			10 000	
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		58 540	41 000	30 000	20 000	40 000	30 000

* La répartition des crédits budgétaires entre MEDU et les CAR sera décidée à la réunion des Parties contractantes en fonction de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de la SMDD.

I.A.4 Coopération et partenariat avec les organisations des Nations Unies, les organisations intergouvernementales (OIG), les organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires

47. Les relations du PAM avec les autres organisations intergouvernementales, les conventions régionales et mondiales et l'Union européenne sont abordées dans l'évaluation du PAM dirigée et pilotée par le Bureau des Parties contractantes (voir document UNEP(DEC)/MED WG.228/5 "Projet d'évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone".

48. En développant des activités dans ce domaine, le PAM doit prendre en considération ses ressources humaines et financières ainsi que ses principales priorités.

49. Le PAM va continuer à développer une large coopération avec d'autres organisations internationales compétentes dans le domaine de la lutte contre la pollution marine, de la prévention des accidents maritimes, de la biodiversité marine et côtière, de la gestion intégrée des zones côtières et de l'intégration de l'environnement et du développement, ainsi qu'avec des organisations et programmes politiques régionaux et des institutions de financement qui appuient des actions en faveur de l'environnement dans la région.

50. Tout accord de coopération serait soumis, pour approbation, au Bureau des Parties contractantes.

I.A.4.1. Coopération avec l'Union européenne

51. Au cours du prochain exercice biennal, la coopération du PAM avec l'Union européenne devrait s'étendre pour les raisons suivantes:

Géographiques

52. Extension de l'Union européenne dans la région méditerranéenne. Chypre, Malte et la Slovaquie vont adhérer à l'Union européenne en 2004, et d'autres pays méditerranéens sont appelés à le faire par la suite.

Thématiques

53. L'Union européenne intègre de plus en plus des questions environnementales marines dans sa politique et sa législation pertinente, comme en témoignent:

- l'adoption de la directive-cadre sur l'eau;
- l'adoption de la stratégie européenne de gestion intégrée des zones côtières;
- la mise en œuvre des "paquets" Erika 1 et Erika 2; et
- l'élaboration d'une stratégie européenne pour la protection et la conservation du milieu marin.

Coopération avec les pays voisins

54. L'Union européenne continuera à appuyer le partenariat euro-méditerranéen en vue d'améliorer l'intégration des politiques d'environnement et de développement (Déclaration d'Athènes de juillet 2002) et le processus de stabilisation et d'association des pays balkaniques méditerranéens dans le cadre de programmes régionaux d'Assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS).

55. Le PAM devrait s'employer à structurer sa coopération avec l'Union européenne dans un but d'harmonisation et de synergie.

I.A.4.2. Coopération avec d'autres organisations régionales

56. Étant donné que plusieurs organisations régionales s'impliquent activement dans les questions d'environnement et de développement durable dans la région méditerranéenne, la coopération et le partenariat avec elles devraient être favorisés et renforcés en vue d'améliorer la synergie au profit de la région et des pays concernés - comme c'est le cas des organisations couvrant l'Europe de l'Est ou les pays arabes - ou dans le but d'échanger des enseignements comme avec les régions de la Baltique ou de l'Afrique sub-saharienne.

57. Le PAM devrait par conséquent poursuivre et améliorer sa coopération actuelle avec des institutions/programmes régionaux comme le METAP, le CIHEAM, RAMOGE, ainsi qu'avec des conventions importantes comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention relative à la lutte contre la désertification, la Convention Ramsar, avec les organisations compétentes des Nations Unies et leurs bureaux régionaux comme les Commissions économiques des Nations Unies et les bureaux régionaux et programmes des mers régionales du PNUE.

58. En outre, le PAM devrait promouvoir sa coopération avec des initiatives sous-régionales comme celles concernant l'Adriatique ou la région arabe.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Approuver l'élaboration d'un programme de travail conjoint de coopération avec la Commission européenne pour adoption par le Bureau à sa première réunion en 2004, sur la base des priorités suivantes:**
 - Renforcement de la coopération entre le PAM et le partenariat euro-méditerranéen conformément à la Déclaration d'Athènes de 2002;
 - association de la Commission européenne à la mise en œuvre du PAS MED et du PAS BIO;
 - développement de la coopération entre le PAM et l'Agence européenne pour l'environnement;
 - participation de la Commission européenne aux activités de la CMDD et au processus d'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable;
 - association active du PAM au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie européenne pour la protection et la conservation du milieu marin;
 - coopération avec la Commission européenne pour l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques".
- 2. Fournir un appui au Secrétariat en vue de promouvoir la coopération et la coordination avec les organisations et conventions environnementales compétentes grâce à l'échange d'informations et à des activités conjointes.**

b) Recommandations au Secrétariat:

- 1. Renforcer la coopération avec les organisations qualifiées des Nations Unies et leurs commissions ou bureaux régionaux ainsi qu'avec les secrétariats des conventions environnementales et d'autres organisations intergouvernementales, en tenant compte des résultats du processus "Un environnement pour l'Europe".**

2. Promouvoir la coopération avec l'Initiative mer Ionienne-mer Adriatique et le programme de coopération avec la région arabe (par le biais de la Ligue des États arabes, de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale/ESCWA, le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale /ROWA et le CEDARE) et, si possible, dans le cadre d'un mémorandum de coopération avec des activités conjointes.
3. Préparer des projets conjoints à soumettre pour financement extérieur aux organisations intergouvernementales, et en particulier à leurs commissions ou bureaux régionaux, notamment MEDA/SMAP et d'autres programmes.
4. Renforcer la coopération avec des institutions régionales comme le Centre régional environnemental pour l'Europe orientale et centrale/REC, le programme ReREP et le programme Baltique 21.
5. Développer un programme de travail conjoint avec l'École euro-arabe de gestion pour promouvoir la formation et le renforcement des capacités sur des questions d'intérêt pour les Parties contractantes comme l'élaboration et la gestion de projets, le cadre juridique et l'établissement/soumission de rapports en vue de renforcer la coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies et leurs commissions ou bureaux régionaux ainsi qu'avec les secrétariats de conventions environnementales et d'autres organisations intergouvernementales.

I.A.4.3 ONG et autres partenaires

59. Le PAM a une politique de coopération active avec les ONG. Le PAM et les CAR ont invité des partenaires et des ONG à coopérer à l'élaboration de documents politiques, tels que le PAS BIO, les "Orientations-cadre" pour la stratégie méditerranéenne de développement durable et la mise en œuvre de plusieurs programmes et activités du PAM. Le PAM possède une liste étendue de partenaires qu'il aide par un concours financier direct à exécuter des projets en rapport avec les objectifs du PAM. La liste de partenaires, telle que révisée sur la base des critères approuvés par la Douzième réunion des Parties contractantes, est jointe comme document d'information sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.228/Inf.6. Elle contient 70 partenaires classés en cinq catégories, à savoir: organisations intergouvernementales, autorités locales, acteurs socio-économiques, ONG et instituts d'enseignement et universitaires.

60. Pour réduire le délai requis pour l'approbation d'une demande d'inscription sur la liste des partenaires du PAM et éviter ainsi des pertes de temps, il pourrait s'avérer utile que les Parties contractantes habilitent le Bureau à se prononcer à ce sujet conformément aux critères approuvés par la Douzième réunion des Parties contractantes (Monaco, 2001). Toutes les décisions prises par le Bureau dans ce domaine seraient ensuite transmises aux Parties contractantes lors de leurs réunions ordinaires.

61. Un budget de 55 000 euros pour l'exercice biennal est proposé comme fonds de soutien spécial aux partenaires du PAM. Cependant, un document stratégique sur la coopération demande à être établi sur la base des nouveaux critères pour l'inscription et le maintien sur la liste des partenaires du PAM et des catégories de classement. Il y a lieu de considérer comme une priorité un processus de coopération et/ou de consultation des partenaires et ONG dans plusieurs programmes sectoriels consacrés, par exemple, à la mise en œuvre du PAS MED, à l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable, à l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques", dans la participation aux réunions institutionnelles et techniques du PAM, dans l'approbation et la mise en œuvre du PAS BIO ainsi que dans le développement du cadre juridique et de mécanismes de promotion de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Approuver la liste révisée des partenaires du PAM figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.228/Inf.6**
- 2. Inscrire les ONG ci-après sur la liste des partenaires du PAM, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport d'activité du Coordonnateur UNEP(DEC)/MED WG.228/3, telles que: l'Institut pour le développement durable dans la gestion des ressources naturelles (INARE), Grèce; l'Union des associations du Nord pour le développement durable (UNSD), Liban, déjà prises en considération par le Bureau, avec deux autres récemment proposées: Réseau SOS Méditerranée (Grèce), et ECAT Tirana (Centre environnemental pour l'administration et la technologie, Albanie).**
- 3. Donner mandat au Bureau des Parties contractantes d'examiner les demandes d'inscription sur la liste, de se prononcer à leur sujet conformément aux critères fixés par les Parties contractantes et d'informer les Parties contractantes, à leurs réunions ordinaires, de toutes modifications de la liste des partenaires du PAM.**

b) Recommandation au Secrétariat:

Continuer à renforcer la coopération et l'assistance aux ONG méditerranéennes inscrites sur la liste des partenaires du PAM, en accordant la priorité à celles qui sont actives dans l'est et le sud de la Méditerranée.

Budget pour cette composante:

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Appui à des organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs importants	MEDU	55 000	11 000		33 000	33 000	
Promotion de la coopération régionale (REC, ESPOO, EAMS, LAS)	MEDU	10 000					
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS	MEDU	65 000	11 000	0	33 000	33 000	0

I.A.5 Réunions

62. Au cours du processus d'évaluation du PAM, et eu égard au processus de gouvernance environnementale, plusieurs questions ont été examinées en relation avec la rationalisation du calendrier des réunions du PAM.

63. L'accroissement des activités du PAM (la CMDD et ses groupes de travail, le Projet FEM, la mise en œuvre du PAS, le PAS BIO) a contribué à compliquer le programme de réunions régionales du PAM. Il convient donc d'aborder cette question en vue de rationaliser le nombre et la durée des réunions.

64. **S'agissant des réunions des points focaux spécifiques, il est envisagé de tenir une réunion conjointe du MED POL et du CAR/PP. En revanche, l'expérience de la réunion conjointe des CAR/PB, CAR/PAP et CAR/TDE n'a pas été convaincante. Aussi les PFN sont-ils invités à donner leur avis sur l'opportunité de continuer la politique actuelle ou de tenir des réunions séparées.**

Budget pour cette composante

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Atelier régional chargé d'examiner le rapport sur la SMDD *	MEDU				30 000	20 000	40 000
Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CM'DD) - une par an	MEDU	40 000		40 000	50 000		40 000
Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)	MEDU	20 000		10 000	20 000		10 000
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du programme/budget	MEDU	50 000			30 000		
Réunion des points focaux nationaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2006-7, suivie de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2006-7	MEDU				100 000		200 000
Réunion des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (une par an)	MEDU	5 000			5 000		
Réunions de consultation des experts sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU	10 000			15 000		
Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des engagements	MEDU	30 000			30 000		
Réunion sur le système de rapports	MEDU	35 000					

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Conférences de présentation de projets PAC (participation de CAR)	MEDU	10 000			10 000		
Provision destinée à des coûts imprévus liés à l'organisation de réunions	MEDU	10 000			15 000		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS	MEDU	210 000	0	50 000	305 000	20 000	290 000

* La répartition des crédits budgétaires entre MEDU et les CAR sera décidée à la réunion des Parties contractantes en fonction de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de la SMDD

I.A.6 Information, sensibilisation et participation du public

65. La Onzième réunion des Parties contractantes (Malte, octobre 1999) a adopté une Stratégie du PAM en matière d'information en vue d'une meilleure visibilité du PAM et sensibilisation du public. Depuis lors, le PAM a entrepris une série d'actions, dont il est fait état dans le rapport d'activité du Coordonnateur, qui ont permis d'enregistrer des progrès dans ce sens, même s'il reste beaucoup à faire.

66. Les activités d'information et de communication, sur la base d'un site web plus accessible, d'une diffusion plus large et de moyens d'information mieux ciblés, devraient être poursuivies dans le droit fil de ce qui a été déjà amorcé avec les brochures sur le MAP destinées au Sommet de Johannesburg. La traduction en arabe des documents d'information sera étendue, dans la mesure du possible, aux principales publications du PAM. Le magazine *MedOndes*, dont la mise en page et la teneur ont été récemment améliorés, sera publié au rythme de trois à quatre numéros par an, en anglais, arabe et français.

67. Compte tenu des développements intervenus récemment aux niveaux international et régional ainsi que dans le cadre du PAM, une brochure générale actualisée sera établie et publiée, si possible, sous différentes versions s'adressant respectivement aux Parties contractantes, aux partenaires, au grand public, à la presse et aux professionnels de la communication.

68. L'amélioration des relations avec les responsables de médias spécialisés grâce à l'organisation d'ateliers en étroite coopération avec des composantes concernées du PAM (CAR/PP et CAR/PAP) s'est avérée être une approche efficace qui devrait être élargie aux autres domaines couverts par le MED POL et le CAR/ASP.

69. De surcroît, compte tenu de la prise de conscience grandissante de l'indispensable participation du public, il est proposé d'évaluer au niveau national les besoins qui se font jour à cet égard, du moins dans le cas de pays qui ne sont pas encore parties à la Convention d'Aarhus, et de fournir à ceux-ci une aide technique et financière pour promouvoir la participation du public et l'accès à l'information, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention de Barcelone. Cet appui devrait privilégier la diffusion de l'information sur les questions d'environnement en général et, plus spécifiquement, sur les activités du PAM, grâce à des publications nationales pertinentes, des adjonctions aux sites web existants, des campagnes d'information et de sensibilisation aux niveaux local et national.

Recommandations

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Promouvoir la participation du public et l'accès à l'information sur les questions d'environnement en général et, plus spécifiquement, sur les activités du PAM.

b) Recommandations au Secrétariat:

Renforcer encore les activités du MAP dans les domaines de l'information, de la sensibilisation et de la participation du public, en privilégiant les questions d'environnement en général et, plus spécifiquement, les activités du PAM :

- **en fournissant une assistance aux pays en vue de promouvoir la participation du public et de diffuser les informations**
- **en renforçant la mise en réseau avec les professionnels de la**

communication et des médias dans la région, en organisant des ateliers sur des questions thématiques précises à l'intention des professionnels de médias spécialisés de concert avec des composantes concernées du PAM, et en publiant régulièrement des communiqués et articles de presse.

- en amorçant, en étroite coopération avec MED POL, un processus de réalisation d'une publication du PAM actualisée sur l'état de l'environnement en Méditerranée, en collaboration avec les partenaires régionaux qualifiés
- en renforçant les publications du PAM, et notamment le magazine *MedOndes* et la Série des rapports techniques du PAM, et en tenant régulièrement à jour la liste de diffusion du PAM.

Budget pour cette composante:

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)							
		2004				2005			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion des rapports du PAM, avec revalorisation du site web du PAM	MEDU	55 000				55 000			
Élaboration et impression de supports d'information destinés au public et à la presse	MEDU	25 000				15 000			
Élaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français)	MEDU	35 000				30 000			
Atelier destiné à des professionnels méditerranéens de la communication sur le traitement des questions de réduction de la pollution d'origine tellurique (conjointement avec MED POL) - Atelier régional	MEDU	35 000			30 000				
Atelier destiné à des professionnels méditerranéens de la communication sur le traitement des questions de la biodiversité (conjointement avec le CAR/ASP) - Atelier régional	MEDU	35 000			30 000				
Assistance aux pays pour la promotion de la participation du public (application de l'article 15 de la Convention de Barcelone)	MEDU	20 000	11 000		30 000	21 277	11 000		
Préparation et impression de la Série des rapports techniques du PAM	MEDU	7 000				3 000			
Services de bibliothèque	MEDU	5 000				5 000			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		217 000	11 000	0	90 000	129 277	11 000	0	0

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)							
		2004				2005			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
TOTAL ACTIVITÉS COORDINATION		637 540	22 000	72 000	170 000	532 277	22 000	93 000	320 000

I.A.7 Questions financières et de personnel

I.A.7.1. Questions financières

I.A.7.1.1 *Utilisation de l'euro dans les activités et le budget du PAM.*

70. Conformément à la recommandation de la Douzième réunion des Parties contractantes "d'adopter le principe d'une utilisation de l'euro comme monnaie de compte pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée", le Secrétariat a pris contact avec l'UNON/PNUJ à Nairobi et avec le secrétariat des Nations Unies à New York (Contrôleur et Trésorier) pour leur demander des instructions et leurs avis sur l'application de ladite recommandation. Lors d'une mission au Siège des Nations Unies à New York, le Secrétariat a rencontré les fonctionnaires concernés pour essayer de trouver une solution qui pût répondre à la demande des Parties contractantes tout en respectant les règles et règlements financiers des Nations Unies.

71. Il a été admis que la question méritait toute la considération voulue, puisque plus de 90 pour cent des contributions au Fonds d'affectation spéciale étaient versées en euros, un taux qui augmenterait encore quand d'autres Parties contractantes deviendraient membres de l'Union européenne en mai 2004. Il se produirait alors un accroissement substantiel des entrées et sorties de trésorerie en euros.

72. Finalement, les services compétents des Nations Unies à New York et à Nairobi ont décidé de donner suite à la recommandation des Parties contractantes en donnant leur accord à:

- l'adoption de l'euro comme monnaie de référence et de compte pour le Fonds d'affectation spéciale;
- l'établissement d'un compte bancaire en euros au sein du Fonds d'affectation spéciale, la date proposée pour son démarrage étant janvier 2004. En mai 2003, un compte bancaire en euros du Fonds d'affectation spéciale a été ouvert à Francfort (Allemagne) et est devenu aussitôt opérationnel;
- la présentation du budget du prochain exercice biennal en euros aux Parties contractantes pour adoption, le budget de référence étant la version du budget en euros adoptée à Monaco en novembre 2001. Les Parties contractantes approuveront le budget en euros et, dans le même temps, prendront note de sa présentation en dollars E.U. Le dollar E.U restera la base des relevés dans les comptes des Nations Unies conformément aux règles et règlements financiers de celles-ci;
- la notification en euros, par l'UNON, des contributions aux Parties contractantes.

I.A.7.1.2 *Contexte de la préparation du budget du PAM pour 2004-2005*

73. Le budget a été préparé dans le contexte suivant:

- a) La préparation du budget du prochain exercice biennal est pleinement conforme aux principes ci-dessus. Ainsi que l'a demandé le Bureau à sa dernière réunion (Sarajevo, mai 2003), il a pour base la version euros du budget adopté à Monaco en novembre 2001. Le budget en euros est présenté à la partie III du présent rapport, et le budget en dollars E.U figure à son annexe I.
- b) La version actuelle ne prévoit d'augmentation ni des contributions ni des engagements.
- c) Les Parties contractantes s'emploient à régler leurs arriérés respectifs, ce qui se traduit indirectement par une diminution des sources de financement pour le prochain

exercice biennal (puisque les contributions non versées sont une recette potentielle pour le prochain exercice biennal).

- d) Le montant estimatif des intérêts bancaires pour 2003-2004, sur la base d'un revenu effectif de 525 000 dollars E.U. (460 000 euros) pour 2001-2002, est inférieur au montant estimatif calculé pour l'exercice biennal précédent, ce qui a eu pour effet direct d'ajuster en conséquence les engagements en euros pour obtenir l'équilibre global du budget du PAM.
- e) La participation de l'Union de Serbie et du Monténégro aux activités du PAM: dans l'attente de la confirmation par le Siège de l'UNON/PNUJ de la quote-part du nouvel État, les données utilisées pour calculer sa quote-part sont les indicateurs 2003 de développement dans le monde publiés par la Banque mondiale. En se fondant sur des pays aux valeurs de produit national brut (PNB) très similaires, la contribution du nouvel État devrait se monter à 32 000 euros par an pour le prochain exercice biennal.
- f) Certains pays pourraient souhaiter accroître leur virement au Fonds d'affectation spéciale. Un montant de contribution forfaitaire pourrait être constitué par le montant actuel de la contribution ordinaire et une nouvelle contribution volontaire qui serait à convenir avec la Partie concernée.

I.A.7.2. Questions de personnel

74. Au bureau de l'Unité MED, selon la procédure normale, la vacance du poste de Coordonnateur (**classe D2, no: MEL-2322-2664-2198-1101-00**) a été annoncée en 2002, la date du 14 novembre 2002 étant fixée comme dernier délai pour le dépôt des candidatures. En octobre 2002, le Bureau a exprimé le souhait que soit prorogé jusqu'en décembre 2003 le mandat de l'actuel Coordonnateur du PAM. En juin 2003, à la suite d'une nouvelle recommandation du Bureau, le poste de Coordonnateur a été réouvert pour un mois jusqu'au 12 juillet 2003 et l'engagement du Coordonnateur a été prorogé du 1er juillet au 30 novembre 2003.

Recommandations

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1) Approuver la conversion en euros des contributions non versées pour les années précédentes, telles qu'elles figurent sur le tableau de l'état des contributions.**
- 2) Supprimer le nom de la Yougoslavie du tableau de l'état des contributions.**
- 3) Encourager le règlement des arriérés de l'ex-République fédérale socialiste de Yougoslavie par les pays concernés d'ici à la fin de 2005.**
- 4) Approuver l'intégration de la participation de l'Union de la Serbie et du Monténégro au budget de l'exercice biennal 2004-2005.**
- 5) Encourager et appuyer l'introduction d'une contribution volontaire annuelle.**

II. COMPOSANTES

II.A. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

II.A.1. Pollution d'origine terrestre (MED POL)

II.A.1.1 Politique et coordination du programme

75. L'exercice biennal 2004-2005 sera une période cruciale pour le programme MED POL. Ainsi qu'en sont convenues les Parties contractantes, le MED POL - Phase III se terminera en 2005 et un nouveau programme devra être formulé et adopté à la réunion des Parties contractantes de 2005.

76. Ainsi, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, le Secrétariat devra s'employer, de concert avec les experts et les représentants officiels des pays, à établir un projet de programme et à dégager un consensus sur son contenu. Les éléments à prendre en compte et les mesures proposées pour l'exécution du processus d'élaboration du nouveau programme MED POL comprennent:

- une analyse des besoins de la région en termes de lutte contre la pollution de l'eau (zones marines et côtières, bassins hydrographiques) en tant qu'outil pour le développement durable, compte tenu des objectifs à long terme du PAS;
- une analyse des réussites et des échecs de la phase actuelle du MED POL;
- un examen des développements récents aux niveaux régional et international (le nombre plus important, dans la région, de pays membres de l'Union européenne ayant des obligations spécifiques, le Plan d'action de Johannesburg, les tendances d'autres conventions et programmes, notamment l'application de l'approche écosystémique);
- la prise en compte du nouveau champ d'application du Protocole "tellurique" (englobant le bassin hydrologique);
- la nécessité d'intégrer pleinement la dimension économique dans la formulation du programme;
- la nécessité de formuler un programme aux caractéristiques scientifiques clairement définies en vue de maintenir le contact avec la communauté scientifique mais comportant aussi des éléments de gestion concrets à l'intention des décideurs.

77. Pour mener à bien ce processus dans le délai voulu, il est proposé d'œuvrer avec des experts de la région aussi bien à l'analyse des réalisations et des besoins qu'à la formulation et l'intégration des diverses composantes du nouveau programme, et de prévoir un certain nombre de réunions consultatives restreintes ainsi qu'une réunion plus importante d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner un avant-projet du programme. Le projet serait alors présenté à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL devant se tenir en 2005 et, ensuite, aux Parties contractantes pour adoption.

78. Parallèlement à l'élaboration d'un nouveau programme, la mise en œuvre de la Phase III du MED POL se poursuivra au cours de l'exercice 2004-2005 sur la base des objectifs et principes convenus.

79. Il s'ensuit qu'en 2004-2005, l'accent continuera à être mis sur la mise en œuvre des objectifs généraux et spécifiques du PAS. À cet égard, l'exercice biennal revêtira une grande importance puisque les pays auront à achever la formulation de leurs plans d'action nationaux (PAN) sur la base des nombreuses activités préparatoires menées en 2002-2003 (lignes directrices, plans régionaux, bilans de base d'émissions/rejets de polluants, bilans diagnostiques nationaux, etc.). Parallèlement aux activités liées à la mise en œuvre du PAS, des efforts particuliers seront consentis pour renforcer les éléments du programme directement liés à l'application du Protocole "tellurique" dans des domaines tels que la

surveillance de la conformité et les systèmes d'inspection. Dans la perspective d'une assistance fournie aux pays pour assurer la mise en œuvre à long terme du PAS, la dimension économique des activités sera développée et intégrée dans le programme de travail.

80. Les activités liées à l'évaluation de la pollution seront poursuivies, en privilégiant notamment le renforcement des réseaux nationaux de surveillance continue des tendances et des effets biologiques. Tout devrait être mis en œuvre pour que soient formulés des programmes nationaux de surveillance continue que l'on considère comme des outils essentiels en vue de vérifier l'état de la pollution et de suivre les progrès accomplis par les pays dans la lutte antipollution. Une autre priorité sera la surveillance des cours d'eau et des activités seront amorcées pour contribuer à la mise en œuvre du Protocole "tellurique" révisé qui englobe désormais le bassin hydrologique de la région.

81. Priorité sera à nouveau accordée au renforcement des capacités. Comme par le passé, une assistance sera octroyée aux pays pour la mise en œuvre des activités de surveillance continue (formation, achat de matériel, assurance qualité des données, traitement des données) parallèlement à l'aide fournie pour l'application de tous les éléments du PAS.

82. Une attention toute particulière sera portée à la finalisation d'un système de rapports pour le PAS et à l'application du système de notification existant dans le domaine de la surveillance continue.

83. Le Secrétariat continuera à travailler en étroite coopération avec les institutions et programmes intergouvernementaux, internationaux, régionaux et sous-régionaux compétents. L'OMS continuera de jouer un rôle majeur à cet égard et sera chargée de tous les aspects liés à la santé humaine, notamment en rapport avec le PAS et le Protocole "tellurique". Une coopération étroite sera poursuivie avec le MEL/AIEA en matière d'assurance qualité des données et d'interétalonnage pour la surveillance chimique, ainsi qu'avec l'Université d'Alessandria (Italie) pour la biosurveillance. Des contacts étroits seront maintenus avec l'OMM et la COI pour la mise en œuvre des aspects du programme qui relèvent de leurs domaines de compétence, à savoir la surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique et l'eutrophisation..

84. S'agissant de la mise en œuvre du PAS, une collaboration étroite sera poursuivie avec le Secrétariat du FEM pour l'achèvement du Projet FEM en cours et d'éventuels projets ultérieurs. Plus concrètement, il est proposé d'examiner avec le Secrétariat du FEM, en consultation avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL, la préparation d'un ou plusieurs projets liés à la réalisation des objectifs du PAS au niveau national. Sur la base de l'expérience fructueuse du Projet FEM actuel, les contacts seront maintenus avec les partenaires susceptibles de contribuer, dans le long terme, à la mise en œuvre du PAS, à savoir: le FFEM, le METAP, la Banque mondiale, l'ICS-ONUDI. Le secrétariat du Programme d'action mondial du PNUE continuera à avoir un rôle majeur en fournissant une orientation et en partageant son expérience pour l'application du Protocole "tellurique" et du PAS. Sur ce plan, la coopération sera également renforcée avec les Centres d'activités régionales du PAM, et notamment avec le Plan Bleu (indicateurs, évaluations), le CAR/TDE (eutrophisation), le CAR/PAP (gestion des bassins versants et aspects économiques) et le CAR/PP (pollution industrielle).

85. En ce qui concerne le CAR/PP, il est proposé d'intégrer pleinement ses travaux dans les activités liées au PAS et d'associer le Centre à toutes les activités relatives à la réduction de la pollution. Par conséquent, il y aurait lieu d'envisager de tenir des réunions conjointes des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et des points focaux du CAR/PP, et ce à partir du prochain exercice biennal 2004-2005.

86. Une attention toute particulière sera accordée aux relations avec la Commission européenne, compte tenu des incidences qu'aura l'élargissement pour la mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS. En outre, le Partenariat euro-méditerranéen devrait également jouer un rôle important pour aider à la réalisation des activités MED POL. La coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sera poursuivie en vue de rationaliser le système de notification des données de la surveillance et la préparation d'un nouveau rapport sur l'état de la pollution dans le Bassin méditerranéen.

87. Enfin, la coopération se resserrera avec deux accords sous-régionaux très actifs, à savoir RAMOGE et l'Initiative mer Ionienne-mer Adriatique. La coopération se poursuivra avec RAMOGE dans le domaine de la biosurveillance où celui-ci a fourni, dans le passé, une contribution substantielle, ainsi que pour la poursuite de la mise au point de la méthodologie d'établissement des bilans de base d'émissions/rejets de polluants auquel il a déjà pris une part importante. En ce qui concerne l'Initiative mer Ionienne-mer Adriatique, des contacts étroits seront maintenus en matière de surveillance du milieu marin et de gestion des bassins versants.

88. Les ONG seront, comme par le passé, invitées à participer à toutes les activités MED POL en vue de renforcer le partage des informations et des données d'expérience. Les ONG sont appelées à jouer un rôle fondamental en diffusant des informations sur le programme MED POL et en facilitant sa mise en œuvre.

Recommandations

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Tenir des réunions conjointes des coordonnateurs nationaux pour le MED POL et des points focaux pour le CAR/PP et mettre en commun l'expérience acquise par les deux programmes dans le cadre de la mise en œuvre du PAS, en vue d'offrir aux pays l'assistance indispensable en matière de réduction de la pollution industrielle.

b) Recommandations au Secrétariat (MED POL):

- 1. Formuler une nouvelle phase du MED POL (2006-2013) répondant aux besoins des pays méditerranéens en termes d'évaluation, prévention et maîtrise de la pollution marine et côtière, y compris les impacts des fleuves. Le programme devrait représenter un outil efficace de réalisation du développement durable grâce à l'adoption de l'approche écosystémique comme cadre de gestion pour MED POL, en tenant compte du Plan d'action de Johannesburg, de la législation de l'Union européenne et de la stratégie pour la protection et la conservation du milieu marin;**
- 2. Prendre en compte, tout au long de la mise en œuvre du PAS, le Plan d'action de Johannesburg, et notamment les questions du rendement énergétique, de la promotion des énergies renouvelables, de l'eau et de l'assainissement, et de nouveaux arrangements financiers.**
- 3. Prendre les dispositions appropriées pour faire en sorte que les objectifs politiques du PAM soient présentés à l'Union européenne et dûment reconnus et pris en compte dans l'élaboration de la stratégie européenne pour la protection et la conservation du milieu marin.**
- 4. Examiner et négocier, en consultation avec les coordonnateurs nationaux pour le MED POL, la formulation et l'exécution de projets additionnels pour la réalisation des objectifs généraux et spécifiques du PAS.**

5. Explorer les divers moyens d'assurer une participation accrue des Parties contractantes et autres acteurs à toutes les activités MED POL, ainsi que leur meilleure appropriation de celles-ci, et ce en les associant activement:

- à l'identification des activités et questions que le MED POL doit aborder;
- à l'élaboration des projets de documents techniques et politiques à soumettre pour examen aux coordonnateurs nationaux pour le MED POL, ce qui pourrait être obtenu par l'identification d'un ou plusieurs pays ou observateurs chefs de file chargés d'entreprendre ces tâches.

II.A.1.2 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)

II.A.1.2.1. Plans d'action nationaux (PAN)

89. L'exercice biennal 2004-2005 sera une phase fondamentale dans la mise en œuvre à long terme du PAS. Une fois qu'auront été menées à bien toutes les activités préparatoires de l'exercice 2002-2003 (établissement des bilans de base d'émissions/rejets de polluants et des bilans diagnostiques nationaux, d'ensembles de lignes directrices et de plans régionaux de caractère technique, de lignes directrices pour la formulation des PAN, identification d'instruments financiers nationaux et lancement d'études de préinvestissement financées par le Projet FEM), les pays auront désormais à leur disposition une bonne assise technique et politique sur laquelle formuler, d'ici à 2005, les plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre, ainsi qu'il est prévu par le document opérationnel du PAS. Dans ces conditions, une assistance sera fournie aux pays en coopération avec le Projet FEM, et des contrats seront conclus avec des experts nationaux désignés pour qu'ils préparent des plans sectoriels, et enfin les PAN. Les experts seront aidés par le Secrétariat et d'autres experts régionaux. Ainsi est-il prévu que, d'ici à la fin 2005, les pays auront un PAN finalisé et opérationnel.

90. Lors de l'élaboration des PAN, les pays devraient prendre en compte le rôle central que les "points chauds" de pollution identifiés vont occuper parmi les objectifs généraux et spécifiques que les PAN énonceront. Les "points chauds" de pollution devraient représenter les principaux sites où la réalisation des objectifs des PAN pourra être mesurée et suivie. Des données continueront donc à être collectées sur les "points chauds" identifiés et une assistance sera fournie aux pays pour la mesure des tendances de réduction de la pollution.

91. Des mesures visant à assurer la durabilité financière de la mise en œuvre des PAN et l'existence de structures institutionnelles appropriées au niveau national sont deux éléments fondamentaux pour le succès du PAS. À cette fin, il est prévu qu'une réunion d'experts examinera les efforts faits par les pays pour créer les mécanismes de coordination requis, et qu'une deuxième réunion de donateurs suivra la première qui doit se tenir à la fin de 2003. Dans ces conditions, l'accent sera mis sur le suivi des études de préinvestissement réalisées avec le concours financier du FEM, du FFEM et de l'ICS-ONUDI, puisque l'objectif à long terme de ces activités est de préparer le terrain à des investissements tangibles aux "points chauds" sélectionnés.

Recommandations

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Élaborer les Plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre dans le cadre de la mise en œuvre du PAS; les plans devraient être opérationnels d'ici à la fin de 2005, être au moins centrés sur les "points chauds" de pollution identifiés et prendre en compte les objectifs généraux et spécifiques du PAS ainsi que les lignes directrices et les plans régionaux établis par le MED POL.

II.A.1.2.2. Déchets municipaux

92. Compte tenu des engagements pris au Sommet de Johannesburg et des recommandations des réunions d'experts désignés par les gouvernements organisées en 2002-2003 pour examiner les lignes directrices pertinentes, un certain nombre d'activités sont proposées. Elles sont directement liées à l'obligation d'assainissement, autrement dit à ce que la proportion de la population n'ayant pas accès à un réseau d'assainissement soit réduite de moitié d'ici à 2015, et elles appuient également la mise en œuvre du PAS.

93. À la suite de l'élaboration des lignes directrices pour le traitement et l'élimination des eaux usées dans la région méditerranéenne, des programmes d'identification et de validation de techniques d'épuration des eaux usées seront lancés. Les questions traitées comprendront les méthodes de traitement alternatives des eaux usées dans les zones ayant des caractéristiques particulières et les techniques destinées aux petites stations d'épuration. Aussi est-il proposé d'élaborer, en coopération avec des autorités et des experts nationaux, un document sur les systèmes naturels de traitement des eaux usées ainsi que sur les systèmes à échelle réduite destinés à desservir moins de 10 000 habitants.

94. Le développement de programmes de partage et d'échange d'informations techniques ne permettra pas seulement d'obtenir des renseignements utiles sur l'épuration et la réutilisation des eaux usées mais contribuera à l'établissement des PAN. Des informations sur plusieurs des questions soulevées au cours de la réunion des experts désignés par les gouvernements, tenue à Athènes en avril 2003, seront donc recueillies et diffusées, à savoir notamment:

- un document sur les impacts environnementaux et les aspects financiers des stations d'épuration des eaux usées;
- des lignes directrices pour le traitement, l'élimination et la réutilisation des boues;
- un document sur les impacts environnementaux des pratiques de réutilisation des eaux usées et des lignes directrices sur les paramètres physico-chimiques de réutilisation des eaux usées, avec un code de bonne pratique pour la réutilisation des eaux usées.

95. Il est proposé de convoquer une réunion d'experts désignés par les gouvernements qui examinera les lignes directrices régionales pour le traitement, l'élimination et la réutilisation des boues ainsi que les autres documents susmentionnés.

96. Conformément au PAS, les pays sont tenus de mettre à jour et/ou adopter des réglementations nationales sur les rejets d'eaux usées en mer et dans les cours d'eau. Une assistance technique sera fournie aux pays, sur leur demande, pour la formulation de réglementations actualisées. Il convient également de rappeler que, en traitant de la question de la gestion écologiquement rationnelle des eaux usées, les PAN devraient prévoir des mesures de raccordement à un réseau d'assainissement de toutes les villes et agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants, le choix d'un bon emplacement pour les émissaires côtiers, la promotion du traitement des eaux usées à tous les degrés, la

conception avisée des installations d'épuration et leur bonne marche et maintenance, ainsi que la réutilisation des effluents traités et l'organisation de programmes de formation.

II.A.1.2.3 Déchets solides

97. En 2000-2001, une évaluation des systèmes de gestion des détritits côtiers dans les pays méditerranéens a été réalisée et suivie, en 2002-2003, de l'élaboration de lignes directrices. L'évaluation a mis en évidence un manque général de coordination entre les administrations nationales et souvent un manque de plans nationaux de bonne gestion des déchets solides dans les zones côtières. Conformément aux dispositions du PAS, un certain nombre d'activités devraient être entreprises au cours de l'exercice biennal 2004-2005, à savoir l'élaboration de plans nationaux de réduction à la source et de gestion écologiquement rationnelle des déchets solides urbains, la mise en place de systèmes de collecte et d'élimination des déchets solides urbains dans les villes de plus de 100 000 habitants et la promotion de la réduction et du recyclage des déchets. Les pays devraient désormais aborder et intégrer ces questions dans leur PAN, du moins celles qui concernent les détritits côtiers. Un concours sera fourni aux pays à cet effet et des contacts étroits seront établis avec le nouveau Centre régional pour la gestion des déchets solides que la Banque mondiale (METAP) a récemment créé en Tunisie avec le concours financier de l'Union européenne.

II.A.1.2.4. Pollution atmosphérique

98. Pour de nombreuses villes, et notamment celles du littoral, la pollution atmosphérique est considérée comme la forme la plus importante de pollution qui n'a pas seulement des incidences néfastes sur ces villes proprement dites mais contribue aussi à la pollution marine quand les polluants émis dans l'air sont transportés par les vents. Une étude récente de l'OMS a également montré que la qualité de l'air dans les grandes villes portuaires de la Méditerranée se détériore considérablement en raison du trafic maritime intense de passagers et de marchandises, le plus souvent au cours de l'été quand la fréquentation touristique est maximale.

99. Comme il est indiqué dans le PAS, les activités entreprises au niveau régional concernant la pollution atmosphérique devraient comporter la formulation d'objectifs de qualité pour les polluants atmosphériques; il est donc proposé, pour l'exercice 2004-2005, d'établir un document sur cette question avec le concours de l'OMS/MED POL.

100. Aux termes du PAS, des plans et programmes nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique émanant de sources mobiles doivent être établis. Ces programmes devraient inclure un certain nombre de mesures telles que la promotion et l'octroi d'incitations aux transports en commun, une meilleure gestion du trafic, la promotion de l'essence sans plomb, l'amélioration de l'inspection et de l'entretien des véhicules, la promotion de l'introduction du gaz ou de sources d'énergie alternatives. Ces aspects sont donc à prendre en compte dans l'élaboration des PAN.

II.A.1.2.5 Pollution industrielle

101. La réduction de la pollution industrielle constitue peut-être l'objectif et l'enjeu majeurs du PAS. La plupart des efforts déployés par le Secrétariat au cours de l'exercice 2002-2003 ont été consacrés à la préparation de l'assise technique et politique sur laquelle les pays pourraient, dans le moyen et le long terme, prendre les mesures nécessaires visant à réduire puis finalement à éliminer la pollution industrielle. C'est dans ce but que de nombreux ensembles de lignes directrices et plans régionaux ont été établis, notamment pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques

environnementales (MPE), et qu'a été lancée l'élaboration des bilans de base des émissions/rejets de polluants et des bilans diagnostiques nationaux.

102. L'exercice biennal 2004-2005 devrait donc comporter l'achèvement du processus préparatoire et, sur la base des PAN, les premières mesures concrètes visant à réduire la pollution industrielle. A cet égard, un concours financier et technique continuera à être fourni, en tant que de besoin, pour que les pays finalisent, au cours de l'exercice biennal, leurs bilans de base d'émissions/rejets de polluants. La mise à jour des réglementations sur la gestion des déchets industriels est une autre des activités essentielles que les pays sont appelés à entreprendre aux termes du PAS. Une information et une assistance seront fournies, s'il y a lieu, pour que les autorités nationales mettent à jour leurs réglementations.

103. La réduction prévue de 50% de la DBO d'origine industrielle est de la plus haute importance et un plan régional a été établi à cet effet et largement diffusé. En conséquence, les PAN élaborés au cours de l'exercice biennal devraient contenir des informations sur les mesures prévues à cet effet au plan national.

104. Le PAS énonce la nécessité de fournir aux pays des informations et conseils techniques sur les neuf pesticides et les substituts des PCB et de formuler des recommandations appropriées. C'est pourquoi il est proposé de préparer un document fournissant les informations précitées en vue de réduire la pollution industrielle, et, en particulier, d'envisager des méthodes de substitution évitant de recourir aux polluants organiques prioritaires (POP).

105. Des lignes directrices pour la gestion écologiquement rationnelle des activités de dessalement de l'eau de mer ont été établies au cours de l'exercice 2001-2002 et il est essentiel qu'elles soient diffusées aux autorités nationales compétentes dans le but de les appliquer pleinement. La réunion des experts désignés par les gouvernements sur cette question a estimé que le dessalement devait être considéré comme une activité industrielle et assujettie en tant que telle aux dispositions du Protocole "tellurique".

Recommandation

Recommandation aux Parties contractantes:

Adopter l'approche proposée par le Secrétariat dans le plan régional de réduction de 50 pour cent de la DBO d'origine industrielle en retenant la date butoir de 2010, et demander au Secrétariat d'actualiser les données et les informations contenues dans le plan sur la base des bilans de base nationaux d'émissions/rejets de polluants et du concept de production plus propre.

II.A.1.3. Surveillance continue

106. Compte tenu des liens étroits entre les activités de surveillance continue et la mise en œuvre du PAS ainsi que de l'importance que les résultats de la surveillance revêtent pour la planification et l'application de la gestion du littoral dans le cadre du développement durable, le Secrétariat et les pays devraient s'évertuer à planifier et formuler des programmes nationaux de surveillance continue ainsi qu'à compléter et étendre leur couverture géographique à l'ensemble de la région. À cette fin, le Secrétariat travaillera en coopération étroite avec des experts et responsables nationaux pour établir de nouveaux programmes et actualiser les programmes en cours. Il y a lieu de rappeler que le champ géographique actuel des activités de surveillance est encore peu satisfaisant puisqu'il n'englobe que la moitié des pays de la région. Comme dans le passé, une assistance sera fournie aux pays,

en fonction des fonds disponibles, pour la formation, l'assurance qualité des données et l'achat de matériel et de matériaux de laboratoire.

107. Après le travail accompli en 2002-2003 pour créer une nouvelle base de données MED POL et la rendre opérationnelle, une évaluation de la base de données sera faite en 2004-2005 afin d'apprécier dans quelle mesure celle-ci donne lieu à participation au niveau national. Les pays seront incités à transmettre toutes données et informations manquantes et qui sont indispensables pour effectuer des analyses d'état et de tendances. Des experts régionaux et nationaux devraient coopérer à cet effet, et il conviendra d'organiser un atelier. Il est prévu de présenter un premier document sur l'évaluation des données lors de la deuxième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue prévue pour la fin de 2003.

108. Comme tous les travaux concernant la création de la nouvelle base de données seront achevés au cours du présent exercice biennal, il est à présumer que, au cours du prochain exercice, il se produira en permanence une interaction des scientifiques nationaux et régionaux avec cette base de données, laquelle bénéficiera d'un flux continu de données avec l'exécution des programmes de surveillance en cours et de nouveaux programmes. Le site web affichant des informations sur les programmes de surveillance MED POL restera disponible et ses données seront fréquemment mises à jour. La possibilité de permettre un accès aux données MED POL via Internet est également examinée. Il est en outre proposé d'adapter la base de données de manière à pouvoir exploiter les données sur les sources de pollution tirées des bilans de base d'émissions/rejets de polluants et de renforcer la base de données en y couplant un SIG et d'autres systèmes de diffusion de l'information

109. Suite à l'approbation des coordonnateurs nationaux pour le MED POL, la surveillance continue de l'eutrophisation dans les eaux côtières de la Méditerranée sera intégrée au programme de surveillance MED POL en tant que nouvelle composante de tous les nouveaux programmes nationaux. Certains des programmes en cours devront être révisés en conséquence. Après l'exécution des premiers stades du programme d'assurance qualité des données en 2003, l'activité se poursuivra en 2004-2005 et comportera une formation, des exercices d'interétalonnage et la distribution aux laboratoires de matériaux de référence pour les essais. En outre, les coordonnateurs nationaux et les laboratoires participants seront mis au courant du plan à moyen/long terme du programme, lequel est avant tout axé sur les indicateurs biologiques et les techniques complémentaires, avec des activités pilotes qui seront entreprises en coopération avec les autorités nationales ainsi qu'avec des experts régionaux et internationaux.

110. Un appui continuera à être fourni à des activités scientifiques se rapportant à des questions émergentes en Méditerranée, notamment par l'organisation d'ateliers et de conférences avec la participation de scientifiques MED POL. Un appui partiel pourra aussi être fourni à un nombre limité de projets de recherche sur des sujets concernant le programme MED POL. Une question qui pourrait nécessiter d'être explorée en relation avec la mise en œuvre du PAS est la quantification des émissions/rejets de polluants émanant de sources diffuses. Cette question pourrait être abordée avec le Centre de recherches conjointes de l'Union européenne, sis à Ispra, et avec d'autres institutions compétentes.

111. Étant donné qu'un programme intégré de surveillance de l'eau (y compris les eaux fluviales) fera partie du nouveau programme MED POL (2006-2013) en vertu des prescriptions du Protocole "tellurique", des activités de renforcement des capacités seront organisées en 2004-2005 dans le domaine de la surveillance des cours d'eau. Pour saisir l'occasion offerte par le Projet FEM, une série de présentations assistées par ordinateur ont été préparées pour être utilisées dans des cours de formation régionaux et nationaux sur la surveillance des cours d'eau. Les présentations seront, s'il y a lieu, traduites dans les

langues nationales. Des manuels complémentaires sur des questions spécifiques relatives à la surveillance des cours d'eau seront aussi réalisés.

112. En principe, des critères méditerranéens de qualité des eaux de baignade auront été convenus à la fin de 2003. Dans cette perspective, il convient de rappeler que les nouvelles orientations de l'OMS sur la qualité des eaux de baignade sont également suivies par l'Union européenne, bien qu'avec quelques différences dans les valeurs numériques utilisées. Par conséquent, l'approche que les pays méditerranéens doivent adopter est en harmonie avec celle de l'Union européenne et ne crée aucun problème pour les pays membres de celle-ci où leur application est obligatoire. Ainsi, au cours de l'exercice 2004-2005, quelques activités préliminaires concernant les zones de baignade pourraient commencer, comme la préparation de profils de plage de zones de baignade.

113. Suite au succès rencontré par le document intitulé "*Le milieu marin et littoral méditerranéen: état et pressions*", publié par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en 1999 en coopération avec le MED POL/PAM, il est proposé de préparer pour 2005 une nouvelle édition où seront exploitées les données et informations collectées entre-temps dans le cadre de la mise en œuvre des activités de surveillance continue MED POL et du PAS.

Recommandation

Recommandation aux Parties contractantes:

Considérer la surveillance continue comme un outil essentiel pour évaluer et maîtriser la pollution ainsi que l'efficacité des mesures prises dans le cadre du développement durable et, en conséquence, formuler, appliquer et conduire des programmes de surveillance permanents, y compris le programme sur l'eutrophisation récemment adopté, conformément aux objectifs et aux méthodes MED POL convenus, et notamment l'évaluation de l'état qui en résulte concernant les eaux de transition, les eaux marines et côtières.

II.A.1.4. Renforcement des capacités

114. Outre les activités de renforcement des capacités relatives à la mise en œuvre des programmes de surveillance continue qui se poursuivront en 2004-2005 grâce à l'organisation de cours de formation individuels et collectifs, outre aussi la fourniture de matériaux et de matériel et la réalisation de programmes d'assurance qualité des données, un cours de "formation de formateurs" en matière de surveillance des cours d'eau sera organisé à la fin de 2003, et quatre cours nationaux sont également prévus à la fin de 2003 et en 2004.

115. Pendant l'exercice 2002-2003, le MED POL et le CAR/PP, avec le concours du Projet FEM, ont élaboré des ensembles de lignes directrices sur plusieurs sujets comme la gestion des déchets industriels et l'application des MTD et MPE dans l'industrie, à utiliser pour la planification d'activités nationales dans le cadre de la mise en œuvre du PAS. Les pays devraient diffuser ces lignes directrices à leurs administrations chargées de la mise en œuvre du PAS et d'autres activités nationales connexes

116. Eu égard aux obligations énoncées dans le PAS, un manuel général et des lignes directrices sur les politiques urbaines en matière d'économies d'énergie et de réduction de la pollution pourraient être élaborées en 2004-2005 en coopération avec la CMDD.

117. Étant donné que le Projet FEM devrait être prorogé à 2004, il est proposé d'organiser des cours de formation nationaux sur les systèmes d'inspection environnementaux et sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées municipales. De plus, si des fonds supplémentaires sont disponibles au titre du Projet FEM, un cours de formation régional sera organisé sur les pratiques de récupération et réutilisation des eaux usées, ce qui permettrait aux pays méditerranéens souffrant d'une pénurie d'eau d'améliorer leurs politiques et activités de gestion de l'eau.

118. Le "document opérationnel" du PAS adopté par les Parties contractantes en 2001 souligne l'importance des aspects liés aux institutions nationales et les considère comme des éléments déterminants pour le succès de la mise en œuvre à long terme du PAS. Aussi est-il proposé d'exécuter dans certains pays des projets pilotes en vue de tester l'approche par regroupement d'institutions techniques ("clustering") dans le cadre du PAS.

II.A.1.5. Participation du public

119. Les activités visant à accroître la participation du public au processus de mise en œuvre du PAS continueront à être un effort commun du PAM et de toutes ses composantes sur la base de la stratégie du PAM approuvée par les Parties contractantes. Le programme MED POL continuera à associer les ONG à ses activités et appuiera leurs activités, notamment pour la diffusion au public de l'information sur le PAS et ses objectifs.

II.A.1.6. Rapports

120. Eu égard à la complexité du PAS, l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de celui-ci n'a pas été inclus jusqu'à présent dans le système de rapports du PAM qui fait l'objet d'une phase d'essai dans plusieurs pays. Comme le PAS devrait finir par être inclus dans le système, un projet de rapport a été établi sur l'évaluation du respect de ses dispositions, lequel est soumis à réunion des points focaux nationaux du PAM pour observations et approbation (document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/12). Le document expose en détail les informations que les pays ont à rassembler pour faire rapport sur leur respect des dispositions du PAS. Si le document est approuvé, une phase d'essai sur l'applicabilité du système de rapport proposé sera lancée dans certains pays.

121. Ainsi qu'il est indiqué dans le PAS, les données sur les niveaux et les tendances des charges polluantes continueront à être collectées dans le cadre des programmes nationaux de surveillance MED POL. Elles serviront aux évaluations régulières et seront publiées dans la Série des rapports techniques du PAM ou d'autres documents spécifiques. De plus, l'établissement, au titre du PAS, des bilans de base d'émissions/rejets de polluants permettra au Secrétariat de recueillir sur des sources de pollution des données qui n'étaient pas disponibles à ce jour.

122. Le projet pilote d'Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) exécuté à Alexandrie a conduit à l'élaboration de lignes directrices pour l'application d'IETMP dans la région méditerranéenne. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du projet, la méthodologie d'IETMP sera introduite dans d'autres pays et l'initiative sera progressivement étendue à l'ensemble de la région, conformément aux prescriptions du PAS.

123. Sur la base des résultats de la réunion d'experts sur l'élaboration de la stratégie du MED POL pour les indicateurs de pollution marine (IPM) qui s'est tenue en 2003, la mise à exécution de la "feuille de route" exposée dans le document conceptuel sur les IPM sera lancée au cours de l'exercice biennal 2004-2005, en recourant aux indicateurs pour l'environnement et le développement mis au point par le Plan Bleu dans le cadre de la CMDD.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Adopter le concept de système de rapports sur la mise en œuvre du PAS, tel qu'il est proposé par le Secrétariat.**
- 2. Prendre en considération le document contenant des lignes directrices pour l'utilisation des formulaires d'Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) (UNEP(DEC)/MED WG.233/2) et ses annexes sur: i) le formulaire de notification; ii) les codes à utiliser pour compléter le formulaire de notification; iii) les secteurs industriels pour lesquels soumettre des rapports d'IETMP; et iv) la liste de substances émises/rejetées dans le sol, l'eau et l'air à notifier pour les IETMP, afin de servir de base à l'établissement de systèmes d'IETMP nationaux.**
- 3. Intégrer le concept d'IETMP dans le cadre de la politique nationale d'environnement.**
- 4. Considérer les associations environnementales et industrielles et d'autres parties prenantes comme des partenaires importants dans l'exécution de projets pilotes d'IETMP nationaux.**
- 5. Explorer les moyens de pleinement intégrer les petites et moyennes entreprises dans le système d'IETMP.**

b) Recommandations au Secrétariat (MED POL):

- 1. Lancer des projets pilotes en vue de tester la faisabilité du système de rapports sur la mise en œuvre du PAS.**
- 2. Continuer de fournir une assistance aux pays méditerranéens pour l'exécution de projets pilotes d'IETMP nationaux (les bénéficiaires potentiels incluant l'Albanie, l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Liban, le Maroc et la Tunisie).**
- 3. Renforcer la coopération avec l'ICS-ONUDI pour la mise en œuvre de systèmes d'IETMP dans l'avenir.**
- 4. Renforcer les programmes régionaux de communication dans le domaine des IETMP par la mise en place de réseaux régionaux de diffusion de l'information.**
- 5. Vu l'importance de la durabilité du système de notification d'IETMP, continuer à travailler avec le projet d'Alexandrie en envisageant la possibilité de couvrir d'autres secteurs industriels.**

II.A.1.7 Autres activités relatives au Protocole "tellurique" et au PAS

124. D'après les enseignements tirés de l'exercice biennal 2002-2003, il apparaît que les activités portant sur les questions de respect et d'application effective de la législation environnementale ont été spécialement appréciées par un certain nombre de pays désireux de renforcer leurs capacités dans ce domaine et de développer leurs systèmes d'inspection. Compte tenu de l'importance de la question, complémentaire des activités de surveillance de

la conformité et directement liée à l'application du Protocole "tellurique", il est proposé, au cours de l'exercice 2004-2005, de continuer à apporter un concours aux pays, sur leur demande, afin de renforcer le respect et l'application effective de la législation de même que les systèmes d'inspection dans la région.

II.A.1.8. Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"

125. Avec l'élaboration des deux derniers ensembles de lignes directrices sur l'immersion des plateformes offshore et sur l'immersion des matières géologiques inertes, établis aux termes des articles 3 et 6 du Protocole "immersions" de 1995, et avec l'élaboration d'un rapport complet sur les opérations d'immersion pour la période 1995-2001, l'on estime que le travail visant à faciliter l'application du Protocole révisé est désormais achevé.

126. Si l'on présume que le Protocole "immersions" de 1995 entrera bientôt en vigueur, les ensembles de lignes directrices établis seront diffusés aussi largement que possible aux autorités nationales et locales, et un concours technique et juridique sera offert aux pays pour l'application du Protocole. Les informations sur l'application du Protocole seront recueillies dans le cadre du système de rapports du PAM actuellement en cours d'essai dans la région.

Recommandations

Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Adopter les lignes directrices sur l'immersion des plateformes et d'autres ouvrages placés en mer proposées par le Secrétariat, lesquelles ont été élaborées en étroite consultation avec les autorités nationales.**
- 2. Adopter les lignes directrices sur l'immersion des matières géologiques inertes non polluées proposées par le Secrétariat, lesquelles ont été élaborées en étroite coopération avec les autorités nationales.**

II.A.1.9 Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"

127. Au cours de l'exercice 2002-2003, il a été établi des plans régionaux sur la gestion des déchets dangereux, sur la réduction de 20% des déchets dangereux générés par les activités industrielles et sur la gestion des PCB et des neuf pesticides, y compris un inventaire. Étant admis que ces plans occuperont une place de choix dans les activités de réduction de la pollution que les PAN énonceront, il est proposé que, en coopération avec le CAR/PP, les informations contenues dans l'inventaire soient actualisées et qu'une réunion de consultation soit organisée pour aider les pays à appliquer les plans régionaux en prenant en compte les activités menées aux niveaux national et régional pour satisfaire aux dispositions des Conventions de Bâle et de Stockholm.

II.A.2 Prévention et maîtrise de la pollution d'origine maritime (REMPEC)

II.A.2.1 Justification des activités proposées pour l'exercice biennal 2004-2005

128. L'adoption en janvier 2002 du nouveau Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée, a doté les Parties contractantes de la base juridique nécessaire pour réduire davantage et finalement éliminer la pollution de la mer Méditerranée par des activités liées au trafic maritime. En plus de la coopération dans la lutte contre la pollution en cas de situation critique, qui était déjà traitée par le Protocole "situations critiques" de 1976, le nouveau Protocole ouvre la voie à une coopération étroite et efficace entre les Parties contractantes dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires.

129. S'agissant de la prévention de la pollution par les navires, bien que des fonds aient été assurés pour la réalisation de certaines activités (évaluation du trafic maritime en Méditerranée et atelier régional sur l'application de MARPOL 73/78) et que le projet proposé dans le cadre du programme euromed (sur les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne) ait été approuvé, il subsiste encore des lacunes dans l'application du Protocole "prévention et situations critiques" et de la stratégie régionale de prévention de la pollution par les navires, telle qu'adoptée par les Parties contractantes en 1997:

- Il existe certains pays méditerranéens où la capacité de lutte contre les événements de pollution marine n'a pas encore atteint un niveau de préparation pouvant être considéré comme suffisant, alors que, pour d'autres, ce niveau est suffisant mais pas encore satisfaisant; la situation s'améliore quelque peu, mais il se fait encore jour, dans ces pays, un fort besoin d'assistance en matière de renforcement des capacités et de formation; ce besoin va même encore croître avec la mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques";
- les obligations de notification ne sont pas respectées par plusieurs Parties contractantes et le système type de rapports pour notification aux États côtiers, directement ou par l'entremise du Centre, n'est pas toujours suivi;
- La mise en place, où cela s'impose, d'installations de réception portuaires pour la collecte des déchets provenant des navires n'est pas achevée: à cet égard, le projet MEDA, quand il aura été mené à bien en 2004, fournira une orientation et des recommandations en vue de solutions adéquates;
- comme l'extension du champ d'application des plans nationaux d'urgence aux substances nocives et potentiellement dangereuses en est encore à un stade embryonnaire, le REMPEC négocie avec certains centres européens d'expertise dans ce domaine (BASF en Allemagne et FEDERCHIMICA en Italie) leur participation à l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU) afin de conférer à celle-ci une capacité significative de faire face aux situations critiques causées par les substances en question; le REMPEC négocie également la participation à la MAU de la composante sanitaire du Service civil italien de la protection civile en vue d'utiliser ses compétences en cas de risques que ferait courir à la population l'émission de gaz toxiques/nocifs;
- le développement d'activités de surveillance en Méditerranée afin de prévenir, détecter et combattre la pollution et de veiller au respect des réglementations internationales pertinentes (rejets liés à l'exploitation des navires/rejets illicites) nécessite une action coordonnée et bien définie de toutes les parties concernées: les projets sur l'évaluation du trafic maritime en Méditerranée et sur la pollution liée à l'exploitation des navires (THETIS) qui vont être proposés à la Commission européenne devraient aider à réduire cette lacune.

130. En ce qui concerne les questions de personnel, les cadres permanents actuels du REMPEC (un directeur, trois administrateurs de programme et six agents des services

généraux - soit un effectif total de dix personnes) ne suffisent pas pour répondre à toutes les demandes des pays. Comme l'ont recommandé les auteurs de l'évaluation du Centre, les demandes croissantes émanant des pays ainsi que le nouveau mandat et les attributions liés au nouveau Protocole "prévention et situations critiques" nécessiteront des changements dans l'organisation du Centre.

131. Les activités actuellement réalisées par le REMPEC ne sont pas comparables, en termes de quantité et de qualité, à celles qui avaient été envisagées à l'origine pour ses effectifs et sa structure (huit personnes). Certains postes des services généraux appellent aussi un reclassement. Compte tenu de l'accroissement des attributions et des tâches du documentaliste (G6) et du reproducteur de documents (G3), ces deux postes devraient être reclassés respectivement en G7 et G4. Ces ajustements ne devraient pas se traduire par un relèvement notable du budget. En outre, l'augmentation significative de la charge de travail administrative dépasse les capacités de l'administrateur. Selon les évaluateurs, un assistant de classe G6 est nécessaire et le poste d'administrateur devrait être reclassé en P1. Pour gérer la bibliothèque récemment réorganisée, l'une des secrétaires actuelles de classe G4 devrait être nommée aide documentaliste et il conviendrait aussi de recruter une autre secrétaire bilingue de classe G6.

132. Ces postes supplémentaires proposés, avec le personnel temporaire détaché par des institutions extérieures dans le cadre de projets et avec les deux spécialistes auxiliaires fournis par les industries pétrolières française et italienne, devraient conférer au Centre la capacité de s'acquitter sans difficultés de ses attributions et de son mandat actuels. Cependant, pour ne pas accroître significativement le budget du Centre, une solution lui permettant de remplir ses nouvelles attributions pourrait être trouvée dans le détachement de fonctionnaires par des pays ou par des contributions volontaires supplémentaires allouées au Centre par divers pays à cet effet.

133. La sixième réunion des correspondants du REMPEC a été informée de l'engagement pris par l'Italie de fournir au Centre une contribution supplémentaire de 45 000 euros pour la période 2003-2005 afin de couvrir les frais de recrutement de personnel supplémentaire, avec possibilité de reconduction, qui couvrirait les coûts d'une secrétaire bilingue, d'un assistant auprès de l'administrateur et d'une partie du traitement de l'administrateur P1.

134. Par ailleurs, si les Parties contractantes, en adoptant pour les douze prochaines années la nouvelle stratégie de prévention de la pollution d'origine maritime et de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle, ont décidé de confier au REMPEC la tâche de faire office de Centre de surveillance dans la région méditerranéenne pour tout ce qui touche à ces questions, une nouvelle division des opérations devrait être créée. Dans ce cas, les pays détacheraient par roulement, pour une période de deux ans, les effectifs nécessaires. Pour permettre à la nouvelle division d'être opérationnelle 24h sur 24, une équipe de 16 personnes (provenant des corps de la marine, des garde-côtes ou des capitaineries de ports) serait requise, auquel cas, compte tenu de la complexité du Centre, le nouveau directeur devrait avoir des compétences plus administratives que techniques.

135. Sur cette question du personnel, il paraît opportun de souligner que les auteurs de l'évaluation du Centre ont vivement recommandé de doter le Centre des ressources humaines qui lui sont nécessaires pour remplir son mandat.

136. Les activités décrites tiennent compte des dispositions du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" ainsi que des nouveaux objectifs et nouvelles fonctions assignés au REMPEC par la Douzième réunion des Parties contractantes. Les principaux objectifs du programme proposé consistent donc à faciliter la mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques", d'imprimer une forte impulsion initiale aux activités relatives à la prévention de la pollution par les navires et d'équilibrer les activités

portant sur la préparation et l'intervention en cas de pollution accidentelle par celles concernant la prévention de la pollution par les navires.

137. Pour promouvoir la mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" dès qu'il entrera en vigueur, et même avant son entrée en vigueur conformément à la Résolution II adoptée par la Conférence de plénipotentiaires des Parties contractantes, il est jugé essentiel:

- d'étendre le réseau des correspondants du REMPEC aux autorités nationales chargées des affaires maritimes et à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales œuvrant dans le domaine maritime;
- d'amorcer le développement de la coopération régionale en matière d'application effective des réglementations internationales pertinentes, et en particulier de MARPOL 73/78.

138. Dans les activités en rapport avec le nouveau mandat du Centre pour la prévention de la pollution par les navires, la priorité a été accordée à la formation d'un noyau de personnes dans les États riverains de la Méditerranée où l'on enregistre une insuffisante prise de conscience et connaissance des questions concernées, et au renforcement des systèmes administratifs et institutionnels nationaux pour la mise en œuvre et l'application effective des réglementations internationales pertinentes.

139. D'autre part, dans les activités relatives à la lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nocives et potentiellement dangereuses, l'accent a été mis avant tout sur celles qui visent à maintenir et à améliorer, s'il y a lieu, le niveau actuel de préparation à l'intervention en cas d'événements de pollution marine au niveau national. Ces activités sont axées sur la formation et le renforcement des capacités, sur le renforcement des capacités nationales d'intervention en cas de pollution marine accidentelle grâce à l'établissement de plans d'urgence sous-régionaux et d'accords opérationnels pour leur mise en œuvre. Enfin, une série d'activités sont proposées en vue d'accroître la sensibilisation du public aux problèmes liés à la pollution marine générée par les navires en général.

Locaux du REMPEC

140. Le Centre est toujours installé sur l'île Manoel, à Malte, dans les locaux fournis par le gouvernement maltais en 1976. Tout le secteur a été récemment cédé à un consortium qui va y aménager un complexe touristique. C'est pourquoi le Centre doit être relogé, dans une nouvelle zone, dans des locaux qui devraient être prêts dans 38 à 48 mois. En attendant ce relogement, pour que le REMPEC puisse continuer à fonctionner à partir de l'île Manoel, le gouvernement de Malte a procédé à tous les travaux de réhabilitation nécessaires du bâtiment actuel, permettant ainsi au Centre d'accueillir ses nouveaux effectifs et d'organiser son travail plus efficacement.

141. Cependant, l'île Manoel, désormais inhabitée, est devenue un lieu de décharge et le Centre fait souvent l'objet d'actes de vandalisme qui compromettent sérieusement la sécurité du personnel et des locaux.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Fournir au REMPEC le complément de ressources humaines qui lui sont nécessaires pour remplir son mandat, soit en y détachant des cadres administratifs soit en parrainant leur recrutement.**

2. Inviter le pays hôte à accélérer les procédures en vue du relogement du Centre dans de nouveaux locaux répondant à ses besoins et à son statut et, en attendant, à assurer la sécurité des locaux actuels du Centre.
3. Appuyer les efforts du REMPEC visant à développer des activités de surveillance en Méditerranée afin d'y détecter, prévenir et combattre la pollution, et d'y veiller au respect des conventions et réglementations internationales pertinentes.
4. Appuyer l'exécution des projets proposés respectivement pour l'évaluation du trafic maritime en Méditerranée et des risques associés, et sur la prévention de la pollution liée à l'exploitation des navires (rejets illicites).

b) Recommandation au Secrétariat:

Étendre le réseau des correspondants du REMPEC aux autorités nationales chargées des affaires maritimes.

II.A.2.2 Stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"

142. Comme il est indiqué dans le rapport d'activité du Coordonnateur, un projet de stratégie a été élaboré pour la mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" et il a été présenté à la sixième réunion des correspondants du REMPEC. Bien qu'il eût été envisagé de faire examiner le projet de stratégie par une réunion d'experts, le Bureau a décidé, à sa réunion de mai 2003, qu'une telle réunion serait prématurée. Cependant, il a jugé opportun qu'une réunion se tienne sur les enseignements tirés de l'accident du "Prestige" et il a été demandé au REMPEC de préparer le projet de texte d'une Déclaration ministérielle concernant le domaine crucial de la sécurité maritime. Un projet de Déclaration ministérielle concernant la protection de la mer Méditerranée contre la pollution par les navires est joint comme document de travail sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.228/15. Il est proposé que l'avant-projet de Déclaration ministérielle soit examiné par la réunion des points focaux nationaux du PAM et qu'un groupe de rédaction reçoive le mandat de se réunir en octobre 2003 en vue de finaliser le projet pour le distribuer aux Parties avant son adoption à la réunion des Parties contractantes à Catane.

143. Toutefois, il convient de souligner qu'il est essentiel, pour les Parties contractantes, de mener à bonne fin les procédures requises pour la ratification, l'acceptation, l'approbation du nouveau Protocole, ou l'adhésion à celui-ci, conformément à la décision de la Douzième réunion des Parties contractantes et de la Conférence de plénipotentiaires (Malte, janvier 2002) qui a adopté le nouvel instrument. Il convient également de rappeler que la Conférence de plénipotentiaires a exhorté les Parties contractantes, en attendant l'entrée en vigueur du Protocole, d'amorcer les préparatifs de sa mise en œuvre aux niveaux national et régional. Il s'impose donc de poursuivre le processus de finalisation et d'adoption de la stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques".

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Adopter le texte de la Déclaration ministérielle.**
- 2. Appuyer l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" en vue de son adoption par la Quatorzième réunion des Parties contractantes en 2005.**

b) Recommandation au Secrétariat (REMPEC):

Poursuivre le processus d'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques" en étroite coopération avec les autorités nationales compétentes, les organisations intergouvernementales, l'Union européenne et les acteurs socio-économiques et environnementaux.

II.A.2.3 Navigation de plaisance

144. Ainsi qu'il est fait mention dans le rapport d'activité du Coordonnateur, le REMPEC a collaboré avec le Gouvernement de Monaco et l'Institut du droit économique de la mer (INDEMER) sur la question de la navigation de plaisance en mer Méditerranée en vue d'établir un instrument juridique régional en la matière dans le cadre du PAM. Un projet d'instrument juridique régional, établi à la suite de deux réunions d'experts tenues à Monaco en janvier et avril 2003, est soumis aux Parties contractantes pour qu'elles se prononcent sur l'opportunité de poursuivre sa finalisation en collaboration avec les autorités nationales compétentes (voir document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/16).

Recommandation

Recommandation au Secrétariat (REMPEC):

Donner suite aux travaux préparatoires concernant l'élaboration d'un instrument juridique national sur la prévention de la pollution due aux activités de plaisance en mer Méditerranée.

II.A.3 Production plus propre

145. Depuis sa création comme Centre pour la production propre, le CAR/PP s'est spécifiquement occupé de la promotion de la production plus propre dans différents secteurs industriels. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, avec le lancement des activités du PAS et les travaux de la CMDD sur le thème "industrie", l'expérience et les compétences du CAR/PP sont devenues au sein du PAM un instrument important pour le processus de réduction de la pollution que les pays sont tenus d'appliquer au titre du développement durable. Il s'ensuit que l'exercice biennal 2004-2005 devrait voir le CAR/PP plus directement associé au processus de mise en œuvre du PAS, complétant ainsi l'expérience restreinte du MED POL dans le traitement du secteur industriel et développant par-là même, aux plans qualitatif et quantitatif, les possibilités d'octroyer une aide aux pays pour aborder le développement industriel dans l'optique du développement durable.

146. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, l'un des principaux objectifs du PAM consistera à introduire le développement durable dans les activités industrielles, sur la base d'une intégration complète de la dimension économique dans les plans et programmes d'action du PAM. Au sein de la structure du PAM, le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) couvre les secteurs industriels. L'une des principales activités du Centre est de promouvoir les changements nécessaires dans la gestion de l'entreprise, ce qui passe par l'introduction des considérations environnementales pour accroître l'efficacité de cette gestion..

147. Le CAR/PP aura donc un rôle important à jouer au cours de l'exercice biennal 2004-2005 en introduisant et favorisant le développement durable dans l'industrie de la région méditerranéenne. Le PAS et la CMDD fourniront au CAR/PP son cadre principal pour établir son programme et réaliser ses activités.

Recommandation

Recommandation aux Parties contractantes:

Réadapter le rôle du CAR/PP en tant qu'outil de réalisation du développement durable par l'industrie méditerranéenne, dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

II.A.3.1 Identification des partenaires

148. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'expérience montre qu'il est essentiel d'identifier de nouveaux partenaires, notamment dans le secteur privé et parmi les sociétés existant aux niveaux régional, national et local. C'est là un moyen d'ouvrir la voie aux entreprises, et notamment aux petites et moyennes entreprises qui pourront ainsi accéder aux documents sur la prévention de la pollution et l'éco-efficacité ainsi qu'aux activités de renforcement des capacités.

149. Pour atteindre les objectifs précités, il sera nécessaire:

- d'analyser comment le secteur de l'entreprise est structuré aux niveaux régional, national et local;
- d'identifier les acteurs pertinents;
- d'identifier les personnes chargées de la durabilité industrielle;

- de rassembler régulièrement des informations sur les structures concernées en recourant aux contacts et canaux disponibles (institutions régionales, réseaux, composantes du PAM, points focaux nationaux, chambres de commerce, ONG, etc.).

150. Aussi est-il proposé de dresser, au cours de l'exercice biennal, une liste des partenaires en se fondant sur divers critères (secteurs, institutions, portée territoriale, etc.) qui servira à identifier les acteurs auxquels proposer les méthodes, techniques et documents relatifs au développement durable. Cette liste contribuera renforcer les interactions avec le public cible - à savoir les entreprises - et l'influence sur celui-ci. Qui plus est, elle aidera à cerner les grandes préoccupations et principaux domaines d'intérêt des partenaires industriels

II.A.3.2 Identification des techniques et technologies

151. Même si le champ d'activité et les objectifs du CAR/PP seront élargis au cours de l'exercice biennal 2004-2005, il est évident qu'il sera nécessaire de maintenir un haut niveau technique des activités à mettre en place. Le Centre poursuivra donc ses activités visant à identifier les techniques et technologies adaptées aux spécificités de la Méditerranée et de secteurs donnés. L'accent sera mis sur l'identification de ces techniques et technologies en prenant en compte les secteurs et substances prioritaires définis dans le PAS.

152. Il importe également de recenser les experts méditerranéens dotés de connaissances sur les secteurs et techniques spécifiques de manière à ce qu'ils puissent évaluer l'application des techniques et technologies d'éco-efficacité et contribuer à leur adoption dans les divers secteurs industriels.

153. Une large diffusion des résultats obtenus est essentielle et, à cet égard, le CAR/PP s'attachera à ceux des travaux déjà réalisés. Aussi est-il proposé de continuer, au cours de l'exercice 2004-2005, à préparer et à développer des bases de données sectorielles ainsi qu'une base de données sur les experts en vue de mettre en place un réseau d'experts méditerranéens dans le domaine de la durabilité industrielle. Il importe aussi d'instaurer des liens plus solides entre les ressources disponibles dans ce domaine afin de créer des synergies entre les partenaires travaillant dans la région méditerranéenne et d'éviter que les efforts ne se recourent.

II.A.3.3 Diffusion, promotion et publications

154. Les activités liées à la diffusion et à la promotion des avantages de l'introduction des considérations environnementales dans la gestion de l'entreprise devront être renforcées au cours de l'exercice biennal 2004-2005. De meilleures filières sont donc nécessaires pour la distribution des supports et la diffusion des concepts de durabilité industrielle aux groupes cibles. Une étude sur l'organisation des secteurs industriels en Méditerranée, amorcée en 2003, sera une source capitale d'informations à cet égard et servira de base à l'identification des groupes cibles. Il conviendra aussi d'instaurer une meilleure collaboration avec les réseaux qui fournissent des informations et des évaluations techniques aux entreprises.

155. Le recours à Internet comme moyen commode et accessible dans le monde entier de transfert des connaissances sera valorisé au cours de l'exercice biennal. En 2002-2003 a été créé sur le site web du CAR/P un intraweb destiné au réseau des points focaux en vue de créer une voie de communication rapide. Lors de l'exercice 2004-2005, la distribution par ce biais de documents et de supports sera accrue. Il faudra envisager aussi l'ouverture de l'intraweb à d'autres institutions et organisations de la Méditerranée dans le but d'enrichir le dialogue entre les acteurs se consacrant à la durabilité industrielle dans la région..

156. Il importe de continuer à présenter de nouvelles problématiques, étayées par des exemples adaptés au contexte méditerranéen, comme cela a été fait jusqu'à présent au moyen des fiches *MedClean*, du bulletin *CPNews* et de la *Publication technique annuelle du CAR/PP "Entreprises méditerranéennes et durabilité"*. Des dépliants, brochures et supports multimédias continueront à être produits en gardant à l'esprit les priorités fixées par le PAS. Néanmoins, il n'est pas possible de réaliser ces publications si les agents de la production plus propre, à commencer par les points focaux nationaux, n'y collaborent pas périodiquement par des nouvelles, études de cas et articles. La contribution que les points focaux nationaux peuvent apporter en décelant les agents susceptibles de présenter de nouvelles études de cas et en établissant la liste de distribution de chaque pays est essentielle au succès de la diffusion de ces supports.

II.A.3.4 Études, plans et lignes directrices

II.A.3.4.1 Documents techniques pour la mise en œuvre du PAS

157. La réduction de la pollution industrielle est une priorité majeure dans les programmes du PAM, et notamment dans le PAS. Déjà, au cours de l'exercice 2002-2003, des efforts considérables ont été déployés dans le cadre du Projet FEM pour élaborer plusieurs ensembles de lignes directrices et des plans. À cet égard, le CAR/PP a produit trois ensembles de lignes directrices techniques et un plan pour l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et des techniques plus propres comme documents de référence à l'usage des pays quand ils élaborent la section "pollution industrielle" de leurs plans d'action nationaux (PAN). Aux termes du PAS, la réduction de 20 pour cent de la génération de déchets industriels dangereux est un objectif prioritaire. L'établissement d'un plan régional pour atteindre cet objectif a été inclus dans le Projet FEM. Ce plan a été élaboré par le CAR/PP, révisé lors d'une réunion d'experts, distribué pour observations aux points focaux nationaux du CAR/PP, et il est soumis à la réunion des points focaux nationaux du PAM pour approbation.

158. L'objectif visant à réduire de 50 pour cent la DBO d'origine industrielle est également considéré comme d'une grande importance. À cette fin, un plan régional a été établi par le Secrétariat du PAM et examiné lors d'une réunion d'experts qui a proposé que les lignes directrices élaborées par le CAR/PP pour l'application des MTD et des MPE en vue de la réduction des sources industrielles de DBO, d'éléments nutritifs et de solides en suspension forment la base technique du plan et qu'elles soient donc présentées à la prochaine réunion des Parties contractantes pour adoption (document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/10).

159. Les lignes directrices constituent un outil d'appui que les pays sont appelés à intégrer dans leurs PAN pour se rapprocher de l'objectif précité. Le CAR/PP collaborera donc avec le MED POL, qui est chargé de coordonner les activités liées au PAS, à la fois en actualisant les données contenues dans les lignes directrices et en organisant une réunion de consultation pour aider les pays à mettre en œuvre les plans régionaux. Au cours de l'exercice 2004-2005, le CAR/PP poursuivra donc son appui au développement de la composante industrielle des PAN grâce à l'élaboration d'autres documents techniques et à des activités de renforcement des capacités. Ce faisant, le CAR/PP tiendra pleinement compte de la nécessité de fournir aux pays des informations et des conseils techniques sur les substances figurant sur la liste prioritaire du PAS, notamment quand il planifiera et élaborera de nouvelles études sur les alternatives en matière de prévention de la pollution..

Recommandations

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Adopter l'approche proposée dans le plan régional pour la réduction de 20 pour cent, d'ici à l'année 2010, de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles.

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/PP):

Aider les pays à mettre en œuvre le plan régional pour la réduction de la génération de déchets dangereux par les installations industrielles, et en particulier:

- a. vérifier les données figurant dans le plan, sur la base des bilans de base nationaux d'émissions/rejets de polluants requis par le PAS;**
- b. aider les pays à réviser leur cadre juridique;**
- c. étudier le mécanisme financier requis pour la mise en œuvre du plan;**
- d. examiner périodiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan.**

II.A.3.4.2 Études stratégiques ou générales

160. Des guides énonçant des approches théoriques et exposant des outils de gestion de l'environnement, des stratégies et des méthodologies fournissent une base importante à l'introduction d'alternatives éco-efficaces dans les entreprises. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le CAR/PP a publié plusieurs documents de cette nature. De ce point de vue, la méthodologie dite de "Diagnostic environnemental des opportunités de minimisation" (DEOM) s'est avérée être l'un des outils les plus utiles pour les petites et moyennes entreprises et les industries méditerranéennes car elle obéit au principe voulant que l'on mesure et diagnostique avant d'agir. Un cours interactif sur le DEOM, avec des documents théoriques assortis d'exemples et d'exercices pratiques, a été mis au point en vue de faciliter la diffusion de cette méthodologie aux utilisateurs potentiels. Le CAR/PP continuera à travailler dans ce domaine.

161. Un autre sujet important traité par les études générales du CAR/PP est l'établissement de rapports de suivi en vue de faire le bilan des progrès accomplis dans l'introduction des concepts de durabilité dans les industries méditerranéennes. C'est pourquoi le CAR/PP met actuellement à jour son étude sur l'état de la production plus propre dans les pays du PAM, et il est proposé d'amorcer en 2005 la préparation d'une nouvelle version actualisée de l'étude pour continuer à évaluer les changements intervenus dans les pays méditerranéens touchant la prévention de la pollution industrielle.

II.A.3.4.3 Études et guides sectoriels

162. L'élaboration d'études sur les possibilités de prévention de la pollution s'est révélée une méthode utile et pratique de présenter les techniques plus propres, les MTD et MPE adaptées aux spécificités des secteurs industriels méditerranéens. Les études réalisées jusqu'à présent ont permis d'offrir une vue d'ensemble de la situation dans chaque secteur de la région méditerranéenne ainsi qu'au niveau national.

163. L'élaboration d'études de cette nature se poursuivra, en prenant en compte les considérations suivantes:

- en dehors de l'approche sectorielle adoptée jusqu'ici, d'autres approches pourraient être suivies (sur la base de substances ou de polluants, par exemple);
- nécessité de prendre en compte les priorités assignées par le PAS et la CMDD;
- nécessité de tirer aux mieux parti des compétences et de l'expérience du CAR/PP;
- privilégier l'application pratique.

II.A.3.5 Réunions, ateliers, missions et renforcement des capacités

164. Au cours du prochain exercice biennal, la priorité sera toujours accordée aux activités de renforcement des capacités, en se fondant sur les critères ci-après:

- Secteurs que l'on juge d'un intérêt particulier pour la région;
- Secteurs auxquels s'est attaché le CAR/PP dans le passé, notamment en mettant au point du matériel didactique (études, brochures, vidéos);
- Activités de renforcement des capacités concernant des projets, comme le Projet FEM ou les initiatives LIFE-Pays tiers;
- Processus de révision des études existantes, telles que l'étude sur l'état de la production plus propre dans les pays du PAM;
- Réunions tenues dans le cadre du PAM.

165. Compte tenu de la proposition d'intégrer pleinement les activités du CAR/PP dans celles du PAS et de la CMDD, des questions soulevées quant à l'efficacité des activités menées pour atteindre les groupes cibles et à la nécessité d'accroître leur effet multiplicateur, il est nécessaire de réorienter les activités de renforcement des capacités qui vont être menées au cours de l'exercice biennal sur la base des considérations suivantes:

- Possibilité d'adopter d'autres approches que l'approche régionale suivie jusqu'à ce jour, en prévoyant notamment des activités de formation par secteurs ou substances et pas seulement au niveau régional mais aussi aux niveaux sous-régional, national ou sectoriel;
- Priorités assignées par le PAS et la CMDD;
- Fonction "formation des formateurs" en tant qu'aspect capital du choix des activités;
- Nécessité d'accroître la participation aux activités organisées par d'autres acteurs.

166. En conséquence, les activités de formation seront organisées à l'intention de professionnels (entreprises, fonction publique, experts, etc.) aux niveaux régional, sous-régional ou sectoriel en tenant compte des activités de renforcement des capacités prévues dans le cadre du PAS. Comme les outils méthodologiques, tels que ceux de diagnostic et de gestion de l'environnement, constituent le premier stade d'une introduction de la gestion de l'environnement dans l'entreprise, les activités de cet ordre, de même que celles visant à appliquer les MTD et les MPE dans les secteurs industriels, seront développées.

Recommandation

Recommandation au Secrétariat (CAR/PP);

Promouvoir l'échange de connaissances entre les divers acteurs qui jouent un rôle influent dans le domaine de l'environnement méditerranéen.

II.A.3.6 Participation à des projets

167. Conformément au rôle et aux fonctions du Centre, l'objectif final des initiatives auxquelles le CAR/PP a participé jusqu'à présent a consisté à contribuer à la diffusion de pratiques moins polluantes dans la région, tout en renforçant la compétitivité de secteurs

industriels et en proposant à cet effet des solutions visant à accroître l'efficacité des entreprises dans leur exploitation quotidienne et leur gestion globale.

168. Au niveau régional, le Centre a pris part, au cours de l'exercice 2002-2003, à des initiatives visant à doter les pays d'outils et de méthodes leur permettant d'atteindre l'objectif précité, et notamment les lignes directrices sur les MTD et les MPE et le cours régional sur les techniques et pratiques plus propres, et ce dans le cadre du Projet FEM. Au niveau national, le CAR/PP a aussi contribué à la création de ressources pour l'introduction de la production plus propre dans le futur, comme l'assistance fournie pour la création d'un centre pour la production plus propre en Bosnie-Herzégovine et la communication d'informations techniques aux centres homologues existants de la région. À cet égard, le CAR/PP entend poursuivre sa participation à des initiatives aux niveaux régional, national et/ou local qui:

- sont favorisées par des partenaires recensés, y compris les acteurs déjà visés jusqu'à présent;
- ont pour objectif de propager les méthodes d'éco-efficacité sur la base de leur démonstration (dans le cadre de projets pilotes, par exemple); et
- portent sur des thèmes ou sujets prioritaires revêtant une importance pour la région.

Recommandation

Recommandation au Secrétariat (CAR/PAP):

Collaborer à des initiatives destinées à propager l'éco-efficacité en Méditerranée aux niveaux régional, sous-régional, national ou local, en tenant compte des questions prioritaires assignées par le PAS, la CMDD et d'autres programmes et activités concernés du PAM.

II.A.3.7 Coopération dans la mise en œuvre du PAS

169. Compte tenu de la nécessité de renforcer la coopération entre le MED POL et le CAR/PP, et en particulier de la proposition d'intégrer pleinement les activités du Centre dans la mise en œuvre du volet "pollution industrielle" du PAS, l'un des moyens d'améliorer la coordination serait de tenir des réunions conjointes des points focaux nationaux du CAR/PP et des coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

Recommandation

Recommandation au Secrétariat (CAR/PP):

Resserrer la coopération avec d'autres programmes et composantes du PAM, et en particulier avec le MED POL pour la mise en œuvre du PAS.

Budget pour cette composante:

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
A. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE: <u>Mise en œuvre du Protocole "tellurique"/ PAS</u> Assistance aux pays pour l'élaboration de leur PAN, y compris la finalisation du BDN et du BB	MED POL	28 000	22 000	a,e	20 000		
Cours de formation régional sur l'élaboration des PAN	MED POL	10 000		d			
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner le processus de mise en œuvre à long terme des PAN	MED POL	40 000		a			
Atelier sur les aspects institutionnels et financiers de la mise en œuvre des PAN	MED POL	30 000		a			
Réunion de consultation sur la gestion des données des BB, y compris le système d'information	MED POL	30 000					
Établissement d'un document sur les impacts environnementaux et les aspects financiers des stations d'épuration d'eaux usées ainsi que sur les systèmes naturels et les installations d'épuration à échelle réduite (OMS/MED POL)	MED POL	15 000					
Établissement d'un document sur les impacts environnementaux des pratiques d'utilisation des eaux usées, assorti de lignes directrices sur les paramètres physiques et chimiques et d'un code de bonnes pratiques pour l'utilisation des eaux usées (OMS/MED POL)	MED POL	15 000					
Élaboration de lignes directrices pour le traitement, l'élimination et l'utilisation des boues (OMS/MED POL)	MED POL	15 000					
Assistance aux pays pour la gestion des eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL	20 000			10 000		
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner les lignes directrices régionales et les documents relatifs aux eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL				40 000		b
Élaboration d'objectifs de qualité pour l'air ambiant (OMS/MED POL)	MED POL	10 000					b
Établissement d'un document sur les méthodes alternatives permettant d'éviter l'utilisation des POP, dont l'élaboration de lignes directrices (OMS/MED POL)	MED POL	10,000					
Assistance aux pays pour l'actualisation/élaboration des réglementations nationales relatives aux émissions/rejets industriels	MED POL	20 000			20 000		
Assistance aux pays pour la formulation et la mise en œuvre de programmes nationaux de surveillance	MED POL	140 000			140 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Assurance qualité des données (analyses chimiques) (AIEA/MED POL)	MED POL	110 000			110 000		
Assurance qualité des données (biosurveillance)	MED POL	20 000			20 000		
Assistance aux pays pour la mise en œuvre du programme de surveillance de l'eutrophisation	MED POL	30 000			30 000		
Assistance aux pays pour la mise en œuvre d'activités préliminaires relatives aux critères pour les eaux de baignade (OMS/MED POL)	MED POL				15000		b
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner les activités de surveillance	MED POL				50 000		c
Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur les détritiques marins	MED POL	15 000			15 000		
Cours de formation régional sur la récupération et l'utilisation des eaux usées en Méditerranée (OMS/MED POL)	MED POL			a			
Cours de formation nationaux sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées (OMS/MED POL)	MED POL			a			
Cours de formation nationaux sur la surveillance et l'inspection en matière d'environnement (OMS/MED POL)	MED POL			a			b
Cours de formation régional sur la surveillance des cours d'eau	MED POL			a			
Cours de formation national sur la surveillance des cours d'eau	MED POL			a			
Assistance aux pays pour l'utilisation des MTD et des MPE	MED POL	15 000			15 000		
Études et recherches sur les questions émergentes concernant le milieu marin	MED POL	30 000			40 000		
Formation et bourses	MED POL	30 000			30 000		
Assistance aux pays pour l'application du système de rapports pour le PAS et le Protocole "tellurique"	MED POL	15 000			25 000		
Exécution d'un autre projet pilote d'IETMP	MED POL	20 000			20 000		
Assistance aux pays pour la réalisation des travaux préparatoires sur les indicateurs de pollution marine	MED POL	25 000			2 000	33 000	
Assistance aux pays pour le respect et l'application effective de la législation et pour des systèmes d'inspection (OMS/MED POL)	MED POL	20 000			20 000		
Réunion sur le Réseau informel concernant le respect et l'application effective des réglementations	MED POL				18 000	22 000	b
Protocole "immersions" Mise à jour des lignes directrices	MED POL	10 000			5 000		
Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur les immersions	MED POL	10 000			10 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Protocole "déchets dangereux" Assistance aux pays à travers les Centres régionaux de la Convention de Bâle pour la gestion des déchets dangereux	MED POL	10 000			10 000		
Coordination et politique Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MED POL				50 000		c
Préparation du programme MED POL révisé (2006 - 2013)	MED POL	40 000			50 000		c
Élaboration du rapport sur l'état de l'environnement en coopération avec l'AEE	MED POL	10 000					
B. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME Prévention de la pollution Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques" à proposer dans le cadre de la Phase III du PAM	REMPEC	76 000					
Assistance aux pays côtiers méditerranéens dans le processus de mise en œuvre des politiques de prévention de la pollution marine, dont des prestations de conseil de court terme aux divers États côtiers ainsi que des accords de coopération sous-régionaux entre États	REMPEC	30 000			20 000		
Assistance aux pays dans le traitement de questions spécifiques relatives à la protection du milieu marin (par ex. AFS, eaux de ballast, PSSA, lieux de refuge, remorquage en cas de situation critique)	REMPEC	25 000			20 000		
Projet sur les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne.	REMPEC			282 216			
Extension des activités sur les installations de réception portuaires aux pays non éligibles à MEDA (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Libye et Slovénie)	REMPEC	35 000					
Préparation d'un programme de formation très complet sur la prévention de la pollution d'origine maritime	REMPEC			*			
Un séminaire régional et un séminaire national sur la prévention de la pollution d'origine maritime dans la région méditerranéenne	REMPEC	20 000			65 000		
Un séminaire sous-régional sur la prévention de la pollution d'origine maritime dans la région méditerranéenne	REMPEC			*			*
Lutte contre la pollution Assistance aux pays en cas de situation critique (Unité d'assistance méditerranéenne)	REMPEC	2 000					
Assistance aux États riverains dans l'entretien/amélioration des systèmes nationaux et sous-régionaux existants de préparation à la lutte et de lutte en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC	28 000			30 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Assistance aux États riverains pour le développement de nouveaux systèmes nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte en cas de pollution marine accidentelle	/REMPEC	15 000			30 000		
Assistance aux divers pays dans l'établissement de plans d'urgence portuaires en cas d'accidents mettant en jeu des substances nocives et potentiellement dangereuses.	/REMPEC				20 000		
Un séminaire régional et un séminaire national sur la préparation à la lutte et la lutte en cas de pollution marine d'origine maritime	REMPEC	65 000			20 000		
Un séminaire sous-régional sur la préparation à la lutte et la lutte en cas de pollution marine d'origine maritime	REMPEC			*			*
Information Mise en place de systèmes et techniques d'information (par ex., site web, SIR, MIDSIS, base de données bibliothèque, publications), communication de l'information, activités d'enseignement	REMPEC	16 000	12 000		4 000	12 000	
Réunions 7ème réunion des correspondants du REMPEC (deux représentants par pays: autorités maritimes et autorités environnementales)	REMPEC				73 000		
TOTAL ACTIVITÉS		1 105 000	34 000	282 216	1 047 000	67 000	0

Notes: a = FEM; b = OMS; c = Pays hôte; d = FFEM; e = Plan d'action mondial/PNU

(*) L'OMI a pris l'engagement oral d'appuyer financièrement ces composantes en 2004 et 2005. Le montant sera fixé à un stade ultérieur et confirmé par l'OMI après l'approbation du programme intégré de coopération technique.

Remarque:

En 2002, le REMPEC a soumis à LIFE/CE des propositions concernant deux projets, d'un montant total de 313 000 et 304 938 euros, respectivement, pour l'exercice biennal, à exécuter en Albanie (établissement d'un plan national d'urgence, projet sur 3 ans) et en Turquie (plans d'urgence portuaires à Mersin et Iskenderun, projet sur 2 ans). Si elles sont approuvées, les activités en question pourraient démarrer dans le courant 2004.

II.B. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

II.B.1. Collecte de données et évaluation périodique de la situation

170. Afin de concevoir et de mettre en application des mesures appropriées pour la conservation et la gestion du patrimoine naturel, il importe de disposer de données fiables sur l'état des éléments constitutifs de la diversité biologique et les tendances de leur évolution.

II.B.1.1 Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites

171. Après l'adoption des critères communs pour l'établissement d'inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation, il était nécessaire, pour le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), de dresser une liste de référence des types d'habitats naturels marins et côtiers, sur la base d'une classification modèle.

172. Cela étant, et en vue d'aider les pays à réaliser des inventaires des sites naturels d'intérêt pour la conservation, le CAR/ASP, en collaboration avec des experts des pays méditerranéens et les organisations internationales concernées, a élaboré les outils techniques suivants : i) un formulaire standard des données (FSD) pour les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation; ii) une classification des types d'habitats marins méditerranéens; (iii) une liste de référence des types d'habitats marins méditerranéens; et iv) une liste de référence des espèces.

173. Après avoir travaillé sur les outils techniques relatifs au milieu marin, le CAR/ASP a été invité par les Parties contractantes à compléter ces outils en vue de couvrir aussi les milieux terrestres côtiers. Une réunion d'experts a été organisée pour définir une classification de référence des types d'habitats côtiers (terrestres et zones humides) pour la région méditerranéenne et établir une liste des types d'habitats côtiers (terrestres et zones humides) méditerranéens d'intérêt pour la conservation.

Recommandations

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Adopter la liste de référence des types d'habitats côtiers (terrestres et zones humides) pour la sélection des sites, telle qu'approuvée par la réunion des points focaux pour les ASP, à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation, et appliquer la classification à titre indicatif.

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

- 1. Intégrer la liste de référence des types d'habitats côtiers (terrestres et zones humides), pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation, dans le formulaire standard des données (FSD) et fournir une aide aux pays en vue de son utilisation.**
- 2. Aider les pays à réaliser des études de cas sur les inventaires des sites naturels d'intérêt pour la conservation en utilisant le formulaire standard des données (FSD).**

II.B.2. Planification et gestion

174. Les objectifs du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée accordent la priorité à la gestion des aires protégées ainsi qu'à la protection d'espèces, en particulier par la mise en œuvre des plans d'action existants et de trois nouveaux plans consacrés à des espèces.

II.B.2.1 Mise en œuvre des plans d'action

II.B.2.1.1 *Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée*

175. Ces dernières années, les populations subsistantes du phoque moine de Méditerranée ont enregistré un déclin accéléré. Les mesures prises au niveau national, en dépit de la disponibilité de ressources, ont été insuffisantes pour freiner cette évolution.

176. Comme il est fait mention dans le rapport d'activité du Coordonnateur, conformément à la recommandation de la Douzième réunion des Parties contractantes, un groupe de travail a été constitué pour définir des propositions visant à enrayer le déclin de l'espèce. Ces propositions ont été débattues à la réunion des points focaux nationaux pour les ASP de juin 2003. Comme leur mise à exécution nécessiterait l'intervention active des autorités nationales concernées, la réunion a conclu que les mesures proposées devraient être entérinées par des responsables de premier plan pour que l'urgence de la question soit prise en compte. Il conviendrait d'évaluer, au niveau des pays, la situation du phoque moine de Méditerranée et de prendre sans délai des mesures pour leur protection effective.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Inviter toutes les Parties concernées à tenir une réunion de haut niveau qui définira les modalités appropriées pour que des mesures soient appliquées sans délai en vue d'une protection effective du phoque moine de Méditerranée.**
- 2. Promouvoir, en tant que de besoin, la création d'aires protégées aux sites de concentration du phoque moine de Méditerranée.**

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

- 1. Fournir une aide aux pays pour qu'ils prennent sans délai des mesures de protection effective du phoque moine de Méditerranée.**
- 2. Établir un rapport d'évaluation sur la situation du phoque moine de Méditerranée pour soumission à la prochaine réunion des Parties contractantes.**

II.B.2.1.2 Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

177. La création de centres de secours où les tortues échouées ou blessées peuvent être soignées et réhabilitées est considérée, dans la version révisée du plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée, comme une mesure visant à réduire leur taux de mortalité. Cependant, ces centres de secours ne disposent pas toujours de moyens techniques adéquats ni de personnel spécialisé et, surtout, ils n'opèrent pas selon des critères scientifiques respectueux de l'éthique et des principes de la conservation. C'est dans ce contexte qu'ont été établies des lignes directrices pour améliorer l'intervention des centres de secours aux tortues marines.

178. Les tortues marines sont des animaux migrateurs qui parcourent les mers et les océans sur de longues distances. La migration d'un pays à un autre appelle des efforts de conservation internationaux. Plus concrètement, les programmes de marquage impliquent une collaboration internationale et un échange actif d'informations entre pays. Dans la région Méditerranéenne, une normalisation des différentes techniques s'impose afin de favoriser la collecte de données uniformes et l'échange réciproque d'informations.

179. Comme il était prévu dans le plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée, une conférence méditerranéenne a été organisée pour la première fois en collaboration avec les Conventions de Berne et de Bonn. Devant le succès de cette conférence, tous les experts travaillant en Méditerranée ont salué l'idée d'en organiser une identique tous les deux ans. Pour marquer des avancées dans la mise en œuvre du plan d'action, les activités proposées pour le prochain exercice biennal seront axées sur des campagnes d'initiation des pêcheurs en étroite coopération avec le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et elles viseront aussi à fournir un guide à l'intention des pêcheurs dans la langue locale, à adopter une normalisation des programmes de marquage et de gestion des informations, à créer un site web permanent rassemblant des données pour la conservation des tortues marines de Méditerranée. À cet effet, le site pourrait aussi afficher un bulletin d'information méditerranéen, ainsi qu'il est recommandé dans le plan d'action.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Prendre les dispositions nécessaires pour une application rigoureuse du plan d'action, notamment pour la protection des habitats des tortues.**
- 2. Prendre note des lignes directrices pour améliorer l'intervention des centres de secours aux tortues marines comme un moyen supplémentaire de réduire leur mortalité, de sensibiliser le public et d'appuyer la création de centres de secours en tant que de besoin. Les centres existants devraient observer les lignes directrices en question.**

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

- 1. Traduire le guide des pêcheurs dans les langues locales.**
- 2. Organiser un atelier de coordination pour la normalisation des programmes de marquage et la centralisation de l'information.**

3. **Instaurer une collaboration avec le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) de la FAO afin de mener des campagnes visant à initier les pêcheurs pour qu'ils enlèvent, manipulent, relâchent et enregistrent correctement les tortues qui sont capturées accidentellement.**
4. **Créer un site web permanent rassemblant les données disponibles d'intérêt pour la conservation des tortues marines en Méditerranée. Le site de la conférence méditerranéenne servira aussi à afficher un bulletin d'information méditerranéen, ainsi qu'il est recommandé dans le plan d'action.**
5. **Organiser la deuxième conférence méditerranéenne sur les tortues marines.**

II.B.2.1.3. *Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée*

180. Il s'impose de savoir à quel point les captures accidentelles font peser une menace en Méditerranée et quelles sont les solutions qui peuvent être apportées aux conflits avec la pêche. En outre, l'élaboration de plans d'action nationaux et la mise en place de réseaux nationaux de suivi des échouages de cétacés devraient être encouragés dans de nombreux pays. Il existe aussi des lacunes de nos connaissances sur l'état des populations de la plupart des espèces, notamment de celles qui sont les plus menacées. À cet égard, des activités ont été entreprises en étroite collaboration avec ACCOBAMS, depuis que le CAR/ASP est devenu l'unité sous-régionale de coordination de l'Accord pour la mer Méditerranée. La ratification d'ACCOBAMS par d'autres pays contribuerait à optimiser les activités communes.

181. Comme il en est fait mention dans le rapport d'activité du Coordonnateur, plusieurs documents ont été établis en étroite coopération avec ACCOBAMS sur la mise en place de réseaux sur les échouages de cétacés, ainsi qu'un code de conduite pour l'observation de ces animaux en Méditerranée.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

1. **Prendre note des lignes directrices ACCOBAMS-CAR/ASP pour la mise en place de réseaux nationaux sur les échouages de cétacés et promouvoir la mise en place de tels réseaux au niveau national.**
2. **Prendre note du document sur les recommandations pour un code de conduite concernant l'observation des cétacés en mer Méditerranée et recommander l'adoption des lignes directrices finalisées par ACCOBAMS.**
3. **Inviter les Parties qui ne l'ont pas fait à adhérer à l'Accord ACCOBAMS.**
4. **Promouvoir des programmes de recherche pour identifier/délimiter les zones critiques de populations menacées de *Tursiops truncatus* et *Delphinus delphis* et pour repérer les sites d'hivernage de *Balaenoptera physalus*.**

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

Dans le cadre de la coopération ACCOBAMS-CAR/ASP:

1. Aider les pays à mettre en place des réseaux nationaux sur les échouages et s'efforcer de créer un réseau régional sur les échouages en étroite coordination avec le secrétariat d'ACCOBAMS.
2. Aider les pays à élaborer des plans d'action nationaux pour la conservation des cétacés.
3. Aider les pays à encourager, parmi les pêcheurs côtiers, l'adoption d'autres pratiques plus compatibles avec la conservation des populations de dauphins.
4. Collaborer avec les organisations qualifiées pour évaluer l'ampleur et les incidences des captures accidentelles sur les populations de cétacés dans les pêcheries méditerranéennes.

II.B.2.1.4. *Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée*

182. Plusieurs années se sont écoulées depuis le début de la mise en œuvre de ce plan d'action très probant sans qu'il ait été procédé à un bilan des résultats obtenus. C'est pourquoi le moment paraît venu d'évaluer son état d'avancement aux niveaux régional et national. Le rôle très important des associés et partenaires du plan d'action devrait également être mis en exergue pour la poursuite de son application effective. Aussi est-il important que de nouvelles organisations et de nouveaux laboratoires s'associent au plan d'action.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre les mesures nécessaires pour mener à bien, dans les délais impartis, les activités prévues par le calendrier d'application du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée.
2. Accorder, conformément aux paragraphes 25 et 26 du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée, le statut d'associé du plan d'action au Centre national grec de la recherche marine (NCMR, Grèce) et de partenaire du plan d'action à "Nautilus" (Italie).

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/ASP):

Évaluer la mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée et établir un rapport à ce sujet pour soumission à la prochaine réunion des points focaux nationaux du CAR/ASP.

II.B.2.2 Élaboration de nouveaux plans d'action

II.B.2.2.1 *Élaboration du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée*

183. Les chondrichthyens constituent une ressource importante pour de nombreuses populations humaines, mais avec l'industrialisation de la pêche, ils ont fait l'objet d'une exploitation intensive depuis les années 1960. Ce sont des poissons très vulnérables à l'exploitation en raison de leur biologie particulière, ce qui a suscité au plan international un intérêt croissant pour leur conservation.

184. Suite à une demande des Parties Contractantes, un projet de plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée a été élaboré (document de travail UNEP(DEC)/MED WG. 228/18). Il s'agit d'un plan régional s'inscrivant dans l'esprit du plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (IPOA-Sharks), de l'Accord sur les stocks de poissons des Nations Unies et du paragraphe 31 du Plan d'action de Johannesburg.

Recommandations

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Adopter et mettre en œuvre le plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée.

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/ASP):

Promouvoir les mesures prévues dans le plan d'action conformément à son calendrier d'application:

- **établir un réseau et un répertoire de collaborateurs;**
- **appuyer la mise au point de protocoles: i) pour surveiller les quantités débarquées sur le marché et les rejets par espèces; et ii) relever les données sur les espèces rarement observées, en danger et protégées;**
- **contribuer à des campagnes d'information et publier des documents de sensibilisation du public;**
- **élaborer des lignes directrices pour que soit réduite la présence d'espèces sensibles dans les prises accidentelles et pour que celles qui s'y trouvent soient relâchées, et publier ces lignes directrices dans les langues appropriées;**
- **organiser un symposium sur les chondrichthyens en mer Méditerranée;**
- **promouvoir la mise en place de banques de données centralisées, ou appuyer celles qui existent.**

II.B.2.2.2 *Élaboration du plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux figurant sur la liste de l'annexe II du Protocole "ASP & biodiversité"*

185. L'annexe II du nouveau Protocole "ASP & biodiversité" énumère les espèces en danger ou menacées présentes en Méditerranée, dont 15 espèces d'oiseaux. Plusieurs ONG, et notamment les partenaires de "Birdlife International" dans leurs pays respectifs, entreprennent divers types d'action au niveau national concernant certaines espèces, afin de conjurer quelques-unes des menaces auxquelles sont exposées bon nombre des espèces visées par le plan d'action en question..

186. Conformément à la recommandation de la Douzième réunion des Parties contractantes, un projet de plan d'action pour la conservation des 15 espèces figurant sur la

liste de l'annexe II du Protocole "ASP & biodiversité" a été élaboré (document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/18).

Recommandations

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Adopter et mettre en œuvre le plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux figurant sur la liste de l'annexe II du Protocole "ASP & biodiversité".

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/ASP):

Œuvrer, en collaboration avec les partenaires du plan d'action, à la réalisation des activités prévues par ce dernier et conformément à son calendrier d'application.

II.B.2.2.3. *Élaboration du plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée*

187. Les espèces qui sont introduites délibérément (en particulier pour les besoins de l'aquaculture) ou qui le sont indirectement (eaux de ballast, aquariums) appellent une plus grande vigilance en raison des effets qu'elles peuvent avoir sur les espèces locales, leurs habitats et leurs écosystèmes, ainsi qu'il a été confirmé par le Sommet de Johannesburg. Le coût économique, voire social, de l'invasion biologique peut être très élevé. En Méditerranée, l'introduction d'espèces allogènes est un phénomène qui est connu et étudié depuis longtemps. Cependant, il a pris récemment de l'ampleur et certaines des espèces concernées se sont avérées être invasives.

188. Conformément à la recommandation de la Douzième réunion des Parties contractantes, un projet de plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives a été élaboré (document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/18).

Recommandations

b) Recommandation aux Parties contractantes:

Adopter et mettre en œuvre le plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces invasives en mer Méditerranée.

c) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

Promouvoir la mise en œuvre des activités prévues par le plan d'action conformément à son calendrier d'application.

II.B.3. Information du public

189. Sans le soutien du public à la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion du patrimoine naturel, il serait très difficile de relever les défis et de conjurer les menaces auxquels est exposée la diversité biologique marine et côtière.

II.B.3.1. Diffusion des informations

190. Il importe de faire en sorte que les informations sur les programmes entrepris dans le cadre du PAM soient communiquées aux administrations et organisations concernées en Méditerranée. Conformément à la stratégie du PAM en matière d'information, le CAR/ASP diffuse les connaissances obtenues par les travaux réalisés à divers niveaux dans la région sous forme de dépliants, brochures, rapports techniques, affiches, rapports imprimés et série des publications *Mednature*.

Recommandation

Recommandation au Secrétariat (CAR/ASP):

Optimiser la diffusion des informations sur les activités réalisées, notamment par l'élaboration de documents sur divers supports, y compris les nouveaux formats électroniques (CD-ROM, etc).

II.B.4. Échange de données d'expérience et renforcement des capacités nationales

191. La protection et la gestion du patrimoine naturel nécessitent des qualifications spécifiques et des ressources financières et techniques appropriées. Les cours de formation organisés au niveau régional, outre qu'ils améliorent les capacités au niveau national, offrent des occasions d'échange de données d'expérience et de transfert de technologies.

II.B.5. Sélection, création et gestion des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM)

192. La création d'aires protégées est un moyen efficace de protéger les habitats menacés et les espèces qui y vivent. Le concours fourni aux pays pour leur permettre de créer des aires protégées et d'en améliorer la gestion doit être poursuivi. L'octroi d'une aide aux pays pour élaborer et appliquer des plans d'urgence et de prévention des aires protégées marines est une priorité importante qui n'a pas encore été prise en compte, alors que subsistent des menaces comme celles de marées noires, susceptibles de provoquer des dommages considérables et durables. Le nombre des ASPIM reste faible, et il conviendrait d'en créer davantage afin d'avoir un échantillon plus représentatif des écosystèmes méditerranéens importants. En outre, les risques sont d'autant plus grands que les zones de haute mer des ASPIM sont soumises aux pressions plus fortes des voies de transport maritime.

193. L'Espagne a proposé trois sites pour inscription sur la liste des ASPIM. Ces propositions ont été examinées par la réunion des points focaux nationaux pour les ASP. Deux sites sembleraient éligibles à l'inscription sur la liste des ASPIM, et le troisième appelle une expertise et des consultations plus poussées. Conformément à l'article 9 du Protocole "ASP & biodiversité", il appartient aux Parties contractantes de prendre la décision d'inscrire un site sur la liste des ASPIM.

194. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport d'activité du Coordonnateur, en ce qui concerne la notification des ASPIM à l'organisation internationale concernée (OMI), il a été considéré que la proposition la plus appropriée consistait à les classer comme Zones marines particulièrement sensibles (ZMPS), lesquelles sont établies, selon les dispositions de l'OMI, comme nécessitant une protection spéciale.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

1. Appuyer les demandes formulées par les Parties pour désigner certaines ASPIM comme ZMPS.
2. Inscrire les sites suivants sur la liste des ASPIM:
 - Parque national maritime terrestre del Archipelago de Cabrera;
 - Acantilados de Maro-Cerro Gordo.
3. Élaborer des plans d'urgence pour la protection d'ASPIM en cas de pollution marine accidentelle.

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

1. Coopérer avec l'OMI pour amorcer le processus de désignation d'ASPIM comme ZMPS.
2. Aider les pays à améliorer la gestion des aires protégées marines.
3. Aider les pays élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour les aires protégées marines.

II.B.6. Activités de formation concernant les aires spécialement protégées et la conservation des espèces

195. Eu égard aux nombreux besoins qui se font jour au niveau régional, le développement des programmes régionaux de formation sur la gestion des aires protégées devrait se poursuivre en coordination avec les autres initiatives nationales et/ou régionales existantes.

196. Le manque de taxinomistes est à consigner comme l'un des grands handicaps dans le domaine de la biodiversité, et c'est là une situation qui s'aggrave en raison des possibilités restreintes de formation. En outre, les organisations internationales et régionales devraient également s'impliquer dans le développement de la taxinomie dans la région. Conformément à la recommandation des Parties contractantes à leur Douzième réunion ordinaire, le CAR/ASP a établi, avec le concours d'un groupe ad hoc d'experts, un projet d'Initiative méditerranéenne sur la taxinomie (document de travail UNEP(DEC)/MED WG.228/18).

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note de l'Initiative méditerranéenne sur la taxinomie et promouvoir sa mise en œuvre aux niveaux national et régional.
2. Inviter leurs représentants au sein des organisations internationales et régionales concernées à demander la participation de celles-ci à la mise en œuvre de l'Initiative.
3. Promouvoir la formation de taxinomistes en invitant les institutions universitaires concernées à encourager des études supérieures en

taxinomie et en mettant en place des systèmes de coopération nationaux et/ou bilatéraux afin d'inciter les étudiants à se spécialiser dans cette discipline (bourses, allocations, etc.).

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

- 1. Développer, par le biais de la coopération bilatérale ou d'autres voies appropriées, un programme de formation régional sur la gestion des aires protégées en tenant compte des initiatives existant aux niveaux national et régional.**
- 2. Contacter les organisations internationales concernées et collaborer avec elles à la mise en œuvre de l'Initiative méditerranéenne sur la taxinomie, notamment par des cours de formation à l'intention des taxinomistes.**

II.B.7. Projet d'élaboration du Plan d'action stratégique pour la servation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO)

197. Le projet d'élaboration du Plan d'action stratégique pour la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO) est la réponse du PAM aux enjeux du Sommet de Johannesburg dans le domaine de la biodiversité ainsi qu'une tentative spécifique et effective de contribuer à "2010 : la biodiversité, enjeu mondial". Le PAS BIO fournit une base logique à la mise en œuvre du Protocole "ASP & biodiversité".

198. Cela étant, le point de départ est double: procéder à une évaluation de la biodiversité marine et côtière de la Méditerranée aux niveaux régional et national en se fondant sur les bases de données et inventaires existants, et forger une meilleure connaissance de tous les projets, accords internationaux et plans nationaux en matière de biodiversité afin d'œuvrer de concert avec ces initiatives. Dans le cadre du Projet, les facteurs qui sont défavorables à la biodiversité et les interventions, méthodes et mesures à adopter pour y remédier, assortis d'un portefeuille d'investissements, ont été identifiés aux niveaux national et régional. Des rapports nationaux, suivis de plans d'action nationaux, ont été élaborés par les pays.

199. En vue de finaliser le PAS BIO et de le soumettre, pour adoption, à la réunion des Parties contractantes à Catane en 2003, il convient encore d'y intégrer les observations faites par le comité consultatif et le Secrétariat du FEM, ainsi que celles que la réunion des points focaux nationaux du PAM pourra juger utile d'ajouter.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

Adopter le Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée (PAS BIO) et prendre les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre aux niveaux national et régional.

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP):

Mener à bien les activités prévues dans les chapitres sur le suivi du PAS BIO concernant la phase préparatoire et le lancement du PAS BIO, et identifier les mécanismes bilatéraux et multilatéraux visant à faciliter le financement et la mise en œuvre du PAS BIO.

II.B.8. Coopération et synergie

200. Un développement de la coopération avec des organismes intergouvernementaux au niveau régional contribuera à la réalisation des activités en faveur de la conservation de la diversité biologique et à l'harmonisation d'initiatives similaires en Méditerranée. Il convient de dégager d'autres perspectives de collaboration avec des partenaires internationaux et nationaux en vue d'une exécution conjointe d'activités et d'une mobilisation de ressources financières.

Recommandations

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Faciliter les liaisons avec d'autres processus intergouvernementaux régionaux susceptibles de concourir à la mise en œuvre des actions convenues dans le cadre du Protocole "ASP & biodiversité".

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/ASP):

Renforcer les partenariats existants pour la mise en œuvre d'actions nationales et régionales et dégager de nouvelles perspectives en vue d'une mise en œuvre et collecte de fonds conjointes avec des partenaires internationaux et nationaux afin d'accroître la coopération et les synergies.

Budget pour cette composante:

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
<u>Collecte de données et évaluation périodique de la situation</u> Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites	CAR/ASP		10000			40 000	
Initiative méditerranéenne pour la taxinomie	CAR/ASP	30 000	25 000				
Mise en place d'un mécanisme méditerranéen de centres d'échanges sur la diversité biologique	CAR/ASP	15 000			10 000		
<u>Mesures juridiques</u> Assistance aux pays dans l'instauration et l'application effective de leur législation nationale dans le domaine de la conservation des sites et des habitats	CAR/ASP	5 000					
<u>Planification et gestion</u> Mise en œuvre des plans d'action pour les espèces menacées et la gestion d'espèces adoptés dans le cadre du PAM	CAR/ASP	15 000	70 000	10 000	15 000	70 000	10 000
Instauration de stratégies et de plans dans le domaine de la conservation de la biodiversité	CAR/ASP	18 000	40 000	15 000			
Atelier sur la surveillance des introductions d'espèces allogènes et d'espèces invasives	CAR/ASP	30 000					
Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP	CAR/ASP	55 000		687 000	15 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Elaboration d'indicateurs sur la biodiversité marine et côtière	CAR/ASP	10 000					
Réunion d'experts sur les indicateurs de biodiversité marine et côtière	CAR/ASP				30 000		10 000
<u>Information du public</u> Élaboration et diffusion de données et d'informations relatives à la biodiversité	CAR/ASP	13 000	5 000		25 000		
Assistance aux points focaux nationaux pour les ASP pour des actions d'information sur le Protocole "ASP" et les plans d'action	CAR/ASP				15 000		
<u>Échange d'expériences et renforcement des capacités nationales</u> Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel	CAR/ASP	35 000			37 500		
<u>Réunion des points focaux nationaux pour les ASP</u>	CAR/ASP				55 000		
TOTAL ACTIVITÉS		226 000	150 000	712 000	202 500	110 000	20 000

II.C GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

II.C.1 Gestion durable du littoral

201. Eu égard à la fragilité et à l'importance des zones côtières, ainsi qu'il est analysé dans le rapport d'activité du Coordonnateur, la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est généralement admise comme un cadre conceptuel qui facilite l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques de développement durable du littoral. À la suite des actions menées par le PAM, et notamment par le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), ainsi que par d'autres acteurs internationaux et nationaux, des progrès ont été réalisés pour la mise en œuvre de la GIZC dans la région. Le CAR/PAP a contribué à promouvoir une approche pragmatique de la GIZC, à savoir notamment: l'adaptation et la simplification des outils et techniques afin de les rendre plus accessibles; l'élaboration de toute une série de publications pertinentes; l'exécution d'un grand nombre de projets concrets; et l'analyse détaillée de diverses questions côtières spécifiques, assortie de recommandations de nature politique et technique adressées aux autorités nationales et locales et à d'autres parties prenantes. Les efforts ont redoublé pour aider les autorités nationales à élaborer une législation spécifiquement consacrée aux zones côtières. Surtout, à la demande des Parties contractantes, des activités ont été lancées pour explorer les possibilités d'élaboration d'un instrument juridique régional relatif à la GIZC.

202. En dépit des efforts importants déployés par le CAR/PAP et par d'autres acteurs dans la région, plusieurs facteurs font toujours obstacle à une application plus effective de la GIZC, comme l'inertie bureaucratique, l'opposition au changement, l'obstruction de multiples intérêts économiques privés, l'absence d'une volonté politique suffisante pour amorcer le processus de GIZC, le manque de ressources financières pour conduire le processus, la complexité de questions législatives posées par la définition de la zone côtière et le manque de compréhension entre spécialistes en sciences de la mer et spécialistes de l'aménagement.

203. Il est plus que jamais manifeste que l'application effective de la GIZC dans la région exige que soient réunies les conditions suivantes: intégration et coordination entre les services gouvernementaux aux divers niveaux; liens créés entre les secteurs grâce à l'*internalisation* de solutions aux problèmes qui leur sont propres; durabilité à long terme des interventions en assurant leur sécurité financière; appui politique et dispositions institutionnelles pour l'exécution des projets; participation et consultation des collectivités et parties prenantes locales; dégagement d'un consensus sur l'utilisation et la gestion durables des ressources côtières; mise en place d'un processus de gestion ménageant flexibilité et adaptation à l'évolution des conditions; adaptation du processus de GIZC à l'environnement institutionnel, organisationnel et social des pays ou régions concernés. Ainsi ressort-il clairement que les gouvernements, experts et institutions de la Méditerranée ont encore besoin d'un appui, sous forme de renforcement des capacités, pour la mise en œuvre de la GIZC.

204. D'une manière générale, une vision stratégique du développement des zones côtières fait encore défaut aux niveaux régional, national et local. Il convient donc de consentir de nouveaux efforts pour forger des stratégies de GIZC et promouvoir des actions concertées susceptibles d'améliorer la situation du littoral méditerranéen. Qui plus est, la volonté d'améliorer la législation relative au littoral devrait constituer le pivot des activités du CAR/PAP, puisqu'une législation bien conçue est essentielle au développement du littoral..

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes

- 1. Inviter instamment les autorités compétentes à améliorer la mise en œuvre des recommandations de la CMDD sur le développement durable des zones côtières.**
- 2. Poursuivre les efforts en vue de l'adoption et/ou de l'amélioration de la législation nationale relative à la gestion durable du littoral, en prenant en compte les travaux réalisés par le CAR/PAP et d'autres organisations internationales.**
- 3. Appuyer les activités sous-régionales visant à une gestion durable des zones côtières, dans le but d'élaborer des stratégies, programmes et plans d'action sous-régionaux (tels que le Plan d'action pour l'Adriatique) et des projets dans des domaines connexes.**

d) Recommandations au Secrétariat (CAR/PAP):

- 1. Appuyer et aider les pays dans la mise en œuvre de méthodologies de GIZC et entreprendre des études thématiques en vue d'établir des lignes directrices et plans d'action pertinents sur la question des paysages côtiers et le financement durable des activités de GIZC.**
- 2. Aider les pays à établir leurs rapports nationaux sur la gestion intégrée du littoral.**
- 3. Entreprendre les analyses nécessaires et élaborer un rapport sur l'état des plages méditerranéennes, et établir un plan régional de lutte contre l'érosion du littoral.**
- 4. Poursuivre la mise au point et l'application d'outils et instruments de GIZC, à savoir plus concrètement: les systèmes d'information sur le littoral; l'évaluation rapide du milieu côtier; l'étude d'impact sur l'environnement (EIE); l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans les milieux côtiers; les instruments économiques de gestion du littoral; l'évaluation de la capacité de charge (ECC) touristique; et les plans de gestion intégrée des zones côtières et bassins fluviaux (GIZCBF).**
- 5. Aider les pays à développer des initiatives sous régionales en matière de GIZC et de GIZCBF en prenant en compte et en créant des synergies avec des initiatives similaires.**

II.C.2. Mise en œuvre des PAC

205. Bien que les activités du PAM et du CAR/PAP soient avant tout orientées vers l'action au niveau régional, en particulier par la promotion de la GIZC comme outil majeur de développement durable des zones côtières, la plupart des problèmes d'environnement-développement sont extrêmement localisés. L'existence de plus de 100 "pointschauds" de pollution, l'exploitation massive et abusive des sols et autres ressources du littoral, les manquements au respect des aires protégées, les incidences multiples de la pollution marine, les constructions illégales le long du littoral et la perte de biodiversité, montrent,

entre autres indices, qu'il reste encore beaucoup à faire au plan local. Les projets locaux entrepris dans certaines zones côtières sont donc le principal moyen de mettre la GIZC en pratique, et ce avec la participation active de toutes les composantes du PAM. À cet égard, les programmes d'aménagement côtier (PAC) ont une double finalité: primo, ils offrent une occasion de montrer que l'approche régionale du PAM peut être opérante au niveau local; secundo, les enseignements et les informations acquis au plan local peuvent être précieux en influant sur la ligne d'action régionale dans l'avenir.

206. Le CAR/PAP a continué de jouer le rôle de coordonnateur de l'ensemble des PAC (sous la supervision de l'Unité MED), avec quatre PAC exécutés à Chypre, en Slovaquie, en Espagne et au Maroc, pour lesquels les activités préliminaires sont en cours. Dans le cas des PAC " Slovaquie" et "Chypre", les accords sont en préparation, alors que pour le PAC "Maroc" et le PAC "Mar Menor" en Espagne, les activités préliminaires ont démarré récemment. Un certain nombre de pays, dont des membres de l'Union européenne, sont également intéressés par le lancement de projets PAC.

207. Les projets sont destinés à résoudre des problèmes identifiés au niveau national comme étant des questions prioritaires du littoral, en vue d'améliorer l'état de l'environnement et la situation socio-économique des zones concernées. Pour améliorer l'exécution des projets PAC et échanger les acquis qu'ils ont permis d'obtenir en Méditerranée, un atelier a été organisé avec le METAP (Malte, janvier 2002). Les principales recommandations de l'atelier ont été les suivantes: encourager les pays à attirer des bailleurs de fonds avant que les projets de PAC ne soient finalisés, les inciter à mieux s'engager dans des activités de suivi et tirer parti de l'expérience acquise par l'exécution des projets (promotion des outils et méthodologies de GIZC, etc.).

208. Si les demandes de lancement de nouveaux projets ne cessent d'augmenter, témoignant de la confiance placée au niveau national dans les actions entreprises par le PAM dans ce domaine, il convient de garder à l'esprit que les activités des PAC, bien que d'un nombre plutôt réduit au niveau de chaque projet, font encore l'objet d'une trop grande dispersion et que les pays demandeurs de PAC devraient modérer leurs attentes et être davantage soucieux de contribuer à leur exécution, notamment par un appui politique et un engagement financier accrus. L'accent sera davantage mis sur l'amélioration du suivi des projets PAC et les pays seront invités à s'impliquer plus activement.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1. Inviter les autorités de l'Algérie, de Chypre et de la Slovaquie à poursuivre les efforts visant à contribuer à la mise en œuvre des projets PAC dans leurs pays respectifs, et inviter l'Espagne et le Maroc à commencer les activités préliminaires en vue du lancement des projets qui les concernent.**
- 2. Exhorter les autorités des pays où des projets PAC ont été menés à bonne fin à entreprendre des activités de suivi en assurant les ressources humaines et financières nécessaires à leur mise en œuvre, avec l'appui du PAM et du CAR/PAP.**
- 3. Inviter les pays qui n'ont encore accueilli aucun projet PAC à en proposer un et à réaliser les études de faisabilité correspondantes. Les pays qui ont déjà exécuté des projets PAC sont invités à en envisager de nouveaux à la lumière des recommandations de la proposition de stratégie GIZC/PAC, en ayant notamment à l'esprit les nouveaux types de projets PAC.**

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/PAP):

- 1. Coordonner les activités du PAM dans le domaine des projets PAC, sous la responsabilité générale de l'Unité MED, et notamment l'élaboration de nouveaux types de projets PAC tels que les projets transfrontières.**
- 2. Préparer des études de faisabilité de PAC, des programmes et accords de PAC, exécuter les projets PAC du PAM en cours et ceux dont l'exécution a été décidée.**
- 3. Proposer aux pays où des projets PAC du PAM ont été menés à bien, l'introduction de nouveaux instruments et/ou l'adaptation des instruments existants de gestion de l'environnement, qui devraient permettre le suivi des PAC et aider les pays à établir des projets viables dans le prolongement des projets PAC achevés.**

II.C.3. L'avenir de la gestion du littoral et des PAC au sein des activités du PAM

209. La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est devenue l'un des grands piliers du PAM Phase II aux fins d'intégrer l'environnement et le développement dans le littoral. Avec la création de la CMDD et l'adoption par les Parties contractantes de ses recommandations sur la GIZC, cette démarche a encore gagné en importance. Il s'ensuit que les PAC sont devenus une composante essentielle du PAM, avec la participation active des CAR et des parties prenantes aux niveaux national et international. Des évaluations suivies du programme ont été réalisées et des améliorations y ont été apportées en vue d'optimiser ses résultats, compte tenu des ressources limitées dont il dispose. .

210. Il convient de souligner que les zones côtières sont d'une importance stratégique pour l'ensemble des Méditerranéens. Elles constituent l'espace où vit une fraction importante de la population de la région, une source majeure d'aliments et de matières premières, un nœud vital pour les transports et le commerce, l'emplacement de certains des habitats les plus précieux et une destination touristique d'élection. Or, elles sont confrontées à des problèmes graves, et l'appauvrissement de leurs ressources déjà limitées (y compris l'espace proprement dit) donne lieu à des conflits de plus en plus fréquents entre les utilisations, comme par exemple entre l'aquaculture et le tourisme. Les zones côtières sont également en proie à de sérieux problèmes socio-économiques et culturels, tels que le relâchement du tissu social, la marginalisation, le chômage et la disparition de propriétés par l'érosion. Ce ne sont pas seulement les ressources naturelles et la biodiversité qui sont atteintes, mais aussi la qualité de vie des populations du littoral.

211. Les PAC constituent une tentative très concrète de mettre en pratique les approches théoriques et instruments politiques de la GIZC. Depuis son lancement, cette composante du programme a traversé diverses phases, en traitant de toute une série de questions côtières, et elle a contribué à des améliorations dans de nombreux pays, pas seulement en raison des activités effectivement réalisées mais aussi par ses incidences très positives en matière de sensibilisation, renforcement des capacités, échange d'expériences, participation des acteurs et du public, en général, et association d'autres organisations internationales et institutions financières. Ce faisant, elle contribue à instaurer une perception commune parmi les nations et la communauté scientifique de la Méditerranée.

212. Le programme a donné lieu à des évaluations répétées, notamment en collaboration avec le METAP en 1998, puis à nouveau en 2002. Selon leurs conclusions, le suivi des projets PAC demande à être amélioré, bien que, à cet égard, la responsabilité principale réside dans la capacité des pays d'allouer des ressources pour l'exécution des projets,

lesquels sont souvent très coûteux, par exemple en infrastructures, et réside aussi dans la volonté politique de changer les réglementations ou procédures nationales pour introduire les méthodologies et approches de la GIZC dans la pratique quotidienne.

213. Il est généralement admis, comme cela a été le cas au Sommet de Johannesburg, qu'une vision plus stratégique du littoral reste une nécessité. Un mécanisme approprié d'appui au processus décisionnel à long terme s'impose donc pour faire en sorte que la gestion des zones durables soit écologiquement et économiquement durable, de même que socialement équitable et gage de cohésion. C'est pourquoi la stratégie de GIZC pour la Méditerranée est proposée comme un cadre politique à long terme destiné à promouvoir une approche participative de la planification et de la gestion des zones côtières, dans une philosophie de gouvernance en partenariat avec la société civile. La stratégie devrait également définir et renforcer le rôle du PAM et de ses composantes dans la mise en œuvre de la GIZC aux niveaux local, national et régional.

214. Cela étant, les projets PAC jouent le rôle d'une manifestation concrète de l'approche de la GIZC et de la politique générale du PAM pour les zones côtières. Pour être réellement efficace, la stratégie de GIZC du PAM devrait être bâtie dans toute la mesure du possible sur les programmes et les ressources existants et devrait viser à améliorer leur application grâce à une meilleure coordination et à leur adaptation souple aux zones côtières. La stratégie devrait aussi servir de *feuille de route* à la composante GIZC de la stratégie méditerranéenne de développement durable. L'approche esquissée dans la stratégie devrait aussi servir de modèle à d'autres programmes des mers régionales du PNUE.

215. Le concept et la structure de la stratégie de GIZC et de PAC pour la Méditerranée ont été présentés, comme l'avait demandé le Bureau à sa réunion d'octobre 2002 à Monaco, à la réunion conjointe des points focaux nationaux (Cavtat, mai 2003). Les observations et propositions formulées seront prises en compte dans l'élaboration d'un projet de document stratégique qui sera soumis à la réunion des Parties contractantes en novembre 2003. Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, il est envisagé d'organiser un large processus de consultation associant les divers acteurs et experts aux niveaux régional et sous-régional. À cet égard, une forte synergie devrait être assurée avec la stratégie méditerranéenne de développement durable, et renforcée par l'élaboration de l'instrument juridique régional sur la GIZC.

Recommandations

a) Recommandation aux Parties contractantes:

Élaborer des stratégies et des programmes régionaux, nationaux et locaux de GIZC en ayant recours aux méthodologies, outils et instruments de mise en œuvre de la GIZC, et viser à adopter en 2005 la stratégie régionale de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et de PAC.

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/PAP):

Élaborer, en consultation avec les parties prenantes régionales et en coordination avec l'Unité MED et les composantes concernées du PAM, la stratégie régionale de gestion intégrée des zones côtières et de PAC.

II.C.4. Renforcement des capacités et formation

216. Une place de choix a encore été réservée au renforcement des capacités de toute une série d'acteurs aux niveaux régional, national et local. Tirant parti de l'évolution des techniques de l'information, de nouvelles modalités de renforcement des capacités ont été instituées en vue d'atteindre le plus grand nombre possible de bénéficiaires.

217. Un atelier sur l'environnement et le développement dans la région a été organisé conjointement par l'Unité MED et le CAR/PP (Barcelone, mai 2003) à l'intention des professionnels méditerranéens de la communication et, il a porté, entre autres grands thèmes, sur la gestion intégrée et les problématiques du littoral. Un nombre croissant d'étudiants méditerranéens demandent de faire et font des stages au CAR/PAP.

Recommandation

Recommandation au Secrétariat (CAR/PAP):

Poursuivre le renforcement des institutions et des capacités au niveau national et local au moyen de cours de formation traditionnels et par Internet, de conférences régionales et d'ateliers sur les questions stratégiques et thématiques concernant la GIZC.

II.C.5. Diffusion des informations et sensibilisation

218. Ainsi qu'il est fait mention dans le rapport d'activité du Coordonnateur, de plus amples efforts sont consacrés à la promotion de la GIZC par la publication et la diffusion de documents, ainsi que par la diffusion d'informations en recourant à des moyens techniques, et en particulier par le site web (www.pap-thecoastcentre.org) qui fait régulièrement l'objet d'une nouvelle conception.

Recommandation

Recommandation au Secrétariat (CAR/PAP):

Poursuivre la mise en commun d'informations sur la GIZC par le biais du mécanisme de centres d'échanges, aider les pays à mettre en place leurs propres centres d'échanges, entretenir le site web, publier et diffuser des lignes directrices, des documents thématiques, des résultats de programmes et autres réalisations.

Budget pour cette composante:

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
PAC: rôle de coordination; mise en œuvre des activités des PAC "Algérie", "Chypre" et "Slovénie"; mise en œuvre d'activités spécifiques; gestion des ressources Naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECC touristique; élaboration de stratégies, programmes et plans de GIZC; élaboration de projets bancables à titre de suivi des activités de PAC; activités préparatoires des PAC "Espagne" et "Maroc"	PAP/RAC	22,000	111,793	110,000	19,000	120,293	110,000
Renforcement des capacités des parties prenantes dans les PAC	PAP/RAC		20,000			20,000	
Suivi des PAC: assistance aux pays pour le suivi de la mise en œuvre des programmes proposés (préparation de projets)	CAR/PAP	5 000	10 000			10 000	
Assistance aux PAC pour les activités liées à la biodiversité et aux ASP	CAR/ASP		20 000			20 000	
Analyses systémiques et prospectives de durabilité: - Élaboration de lignes directrices - Mise en œuvre dans les PAC concernés et système d'information connexe	CAR/PB CAR/PB		21 000 34 000			26 000	
GIZC Mise au point de méthodologies de GIZC et GIZCBF: application d'outils et instruments de GIZC-ESE; systèmes d'information sur le littoral; évaluation et gestion des risques; modèle de financement pour le développement durable; modèles de gestion locale	CAR/PAP	30 000			30 000		
Assistance aux pays méditerranéens dans l'établissement de leurs rapports nationaux sur la gestion du littoral (Algérie, Égypte)	CAR/PAP	7 000					
Assistance aux pays dans l'élaboration de leur législation nationale sur la GIZC et activités d'élaboration d'un cadre juridique régional sur la GIZC	CAR/PAP	30 000			10 000		
Atelier régional chargé d'examiner la proposition d'instrument juridique régional sur la GIZC	CAR/PAP				26 500		
Élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre l'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée	CAR/PAP				10 000		
Atelier régional chargé d'examiner et d'adopter le programme d'action pour lutter contre l'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée	CAR/PAP					20 000	
Élaboration du rapport sur l'état des plages en Méditerranée	CAR/PAP	16 000			10 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Analyse diagnostique des pratiques de gestion paysagère dans les pays méditerranéens: typologie, modalités, lignes directrices pour la gestion, paysages d'un intérêt exceptionnel	CAR/PAP	15 000			10 000		
Actualisation du "centre d'échanges" pour la documentation, diffusion des informations et sensibilisation aux initiatives de gestion du littoral dans les pays méditerranéens; actualisation et amélioration du mécanisme de centre d'échanges régional	CAR/PAP	8 700			8 000		
Élaboration de la stratégie régionale de GIZC/PAC	CAR/PAP	30 000					
Atelier chargé d'examiner la stratégie régionale de GIZC/PAC conjointement avec la réunion des points focaux nationaux du CAR/ PAP	CAR/PAP				47 000		10 000
Élaboration et mise en œuvre d'un cours de formation ouvert via Internet sur la GIZC (MEDOpen): approche, méthodologie, documents de formation, études de cas, sélection de candidats, service d'assistance, groupes de discussion, premier cours de formation, examens	CAR/PAP	15 000			10 000		
ASSISTANCE AU PROGRAMME DU CAR/TDE*	CAR/TDE	49 500	16 500		49 500	16 500	
TOTAL ACTIVITÉS		228 200	233 293	110 000	230 000	232 793	120 000

* La proposition du CAR/TDE n'a pas encore été reçue.

II.D INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

II.D.1. Rapport "Environnement et Développement"

219. La publication régulière (la dernière remonte à 1989) d'un rapport général sur l'évolution des relations dynamiques entre les populations, les activités économiques, les territoires et l'environnement de la Méditerranée est importante dans la mesure où elle permet de renforcer la « conscience méditerranéenne », de revisiter les grandes transformations de la région et d'alerter sur les risques d'évolutions non durables à long terme (« alerte précoce »), de mettre en exergue les progrès en cours et difficultés rencontrées, de nourrir le nécessaire débat contradictoire et d'inviter le cas échéant à des réorientations pour une meilleure intégration de l'environnement et du développement

220. La première priorité du Plan Bleu pour 2004-2005 doit être la finalisation, la diffusion et l'approbation du rapport. Les Parties contractantes devraient aussi contribuer à une large diffusion et, le cas échéant, à assurer sa traduction en d'autres langues que l'anglais et le français.

221. Le rapport devrait appuyer la « stratégie méditerranéenne de développement durable » que la CMDD doit élaborer pour 2005. Le Plan Bleu continuera à apporter son concours à l'élaboration de celle-ci. Le rapport servira en particulier de document technique pour la conférence informelle d'experts que la France compte organiser en janvier 2004 avec l'appui scientifique du Plan Bleu. Le rapport sera aussi présenté à la réunion de la CMDD de 2004. Enfin, le Plan Bleu pourra et devra contribuer à documenter et suivre les indicateurs retenus pour la stratégie.

222. La complexité d'un tel travail oblige à centrer les analyses sur un nombre restreint de problématiques considérées comme d'importance majeure pour les relations entre l'environnement et le développement méditerranéens et sur lesquelles une information suffisante est disponible. Cependant, les informations disponibles sont encore très lacunaires (notamment sur l'environnement) et/ou difficiles à réunir (par exemple sur les transports). Par ailleurs, les données et analyses disponibles restent souvent très sectorielles et elles mettent insuffisamment en relation les pressions, impacts, réponses et obstacles, ce qui explique la difficulté d'obtenir des progrès sensibles en termes de « durabilité ». Un effort interne très important pour le regroupement et la hiérarchisation de l'information a donc été nécessaire pour élaborer le rapport "Environnement et Développement", et le travail devra être poursuivi en 2004 pour améliorer et finaliser certains chapitres encore inachevés.

223. L'analyse rétrospective montre aussi qu'une des lacunes les plus importantes auxquelles il faut remédier est une diffusion insuffisante de l'information recueillie par le Plan Bleu. Or, cette information, puisqu'elle vise une meilleure intégration de l'environnement et du développement, doit pouvoir atteindre un public très au delà des seuls ministères de l'environnement. Le nouveau rapport "Environnement et Développement" doit donc être l'occasion d'une bien meilleure diffusion, ce qui suppose notamment des produits dérivés adéquats.

II.D.2. Libre échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen; financement et coopération pour le développement durable

224. Les activités conduites en 2000-2001 dans le cadre de la CMDD avec l'appui du Plan Bleu ont permis d'alerter les Parties contractantes sur certains risques qui comprennent aussi bien les impacts négatifs de la zone de libre-échange en termes de développement durable que l'insuffisante prise en compte de l'environnement et de la durabilité dans les

accords d'association liant l'Union européenne et ses partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Aussi les Parties contractantes ont-elles décidé:

d'exprimer leur préoccupation sur la différence de rythme entre la réduction rapide des barrières tarifaires et la lenteur dans la mise en œuvre de processus d'évaluation des impacts et de mesures politiques pour les prévenir et les accompagner. Dans le même temps, elles se sont félicité de l'annonce par la Commission européenne du lancement prochain d'une étude d'impact. Il a également été décidé d'approfondir la réflexion sur des questions sensibles telles que l'agriculture et les zones rurales, les petites et moyennes entreprises industrielles et les transports.

225. Le renforcement de la coopération régionale, la mobilisation des financements et la mise en place d'outils économiques sont admises comme étant parmi les principales mesures politiques à mettre en œuvre pour mieux concilier libre-échange et développement durable, ce qui a conduit la CMDD à poursuivre sa réflexion sur ce thème.

226. Une lacune majeure concernant les activités relatives au libre-échange reste l'insuffisante diffusion des résultats des activités conduites alors que l'ampleur des enjeux en cause rend au contraire nécessaire une diffusion large et mieux ciblée. Bien qu'une étude sur l'impact de la zone de libre-échange ait été entreprise par la Commission européenne, elle vient assez tard et nécessitera un processus élargi de consultation auquel le PAM devrait prendre une part active.

II.D.3. Intégration de la durabilité dans les politiques sectorielles : eau, tourisme, développement agricole et rural, développement urbain, industrie, énergie et transports

227. L'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans les politiques sectorielles est une des conditions fondamentales de réussite du développement durable et de la protection à long terme de l'environnement méditerranéen. D'où la nécessité d'analyses approfondies pour identifier dans une démarche prospective les défis à relever et marges de progrès possibles en termes d'intégration. Si certains secteurs (en particulier l'eau, le tourisme, l'industrie et les villes) ont fait l'objet d'une réflexion plus fouillée qui a abouti à l'adoption de recommandations, encore faut-il être capable de mesurer les progrès effectivement réalisés, d'identifier les difficultés rencontrées et les outils à préconiser pour réussir les nécessaires changements de scénarios. Pour l'avenir de l'environnement méditerranéen, d'autres secteurs, notamment l'énergie, les transports et le développement agricole et rural apparaissent particulièrement importants et méritent une réflexion plus approfondie. La CMDD a également invité le Plan Bleu à collaborer avec la FAO et le CIHEAM dans leurs travaux sur les domaines agricoles et forestiers

228. La disponibilité des ressources en eau et leur qualité posent une question cruciale dans les pays méditerranéens où l'eau devient un bien stratégique d'une très grande importance. La consommation d'eau enregistre une croissance qui atteint ses taux les plus élevés dans les pays du Sud et de l'Est. Qui plus est, la croissance démographique dans les zones souffrant de pénurie d'eau exacerbe la crise. Dans certains pays où l'eau manque fortement, la demande élevée pour l'irrigation et la consommation d'eau s'accompagnent d'un accroissement spectaculaire de la demande à usage domestique, laquelle résulte elle-même de l'élévation du niveau de vie. La consommation d'eau augmente aussi dans le secteur touristique, avec une forte pression de la demande au cours de la saison estivale qui coïncide avec la demande maximale pour l'irrigation dans l'agriculture.

229. En plus des problèmes d'eau spécifiques à chaque pays qui sont traités dans tous les projets PAC, le CAR/PAP a appelé l'attention sur la gestion de l'eau dans les zones

urbaines. Des lignes directrices pour la planification intégrée du réseau urbain de distribution d'eau sont en cours de finalisation. Le recours aux outils du système d'appui à la décision fait légalement l'objet d'une analyse et d'un bilan dans le contexte des pays de l'Adriatique Est en tant qu'instruments susceptibles d'offrir aux décideurs une approche pour résoudre les divers problèmes nationaux et transfrontières qui se font jour en matière de gestion de l'eau.

230. Le principal défi reste celui de l'agriculture, où les exemples avancés sont moins nombreux et montrent la nécessité de revoir les politiques agricoles et de combiner judicieusement les outils (subventions ciblées, structuration des prix, formation et mise au point d'approches participatives). Les quelques succès enregistrés révèlent que des progrès importants sont possibles et encouragent une mobilisation mieux ciblée et coordonnée des pays et des bailleurs de fonds.

231. Dans le cadre du thème "agriculture et développement rural", le CAR/PAP traite de la question pressante de la maîtrise et de la gestion de l'érosion des sols et de la désertification. Deux grands projets sont actuellement entrepris, le premier pour le Maghreb (Algérie et Maroc), et le second qui est un projet LIFE, piloté par le CAR/TDE, sur l'amélioration de la surveillance de la dégradation du sol côtier au Liban et en République arabe syrienne..

232. En annexe illustrée aux "Lignes directrices sur la méthodologie globale de cartographie des processus d'érosion/désertification", la photothèque sur les processus d'érosion des sols, exemplifiant divers types de phénomènes d'érosion/désertification et divers degrés de leur intensité a été publiée et a fait l'objet d'une large diffusion. Elle a trouvé un écho très favorable auprès de la FAO qui a manifesté son intérêt pour la réalisation conjointe d'un CD ROM.

233. La problématique de l'agriculture et du développement rural ne devrait pas se limiter uniquement à l'érosion des sols mais prendre également en compte le concept de gestion paysagère et chercher par conséquent à intégrer d'autres aspects du développement et de la protection des sites ruraux. La typologie des paysages côtiers méditerranéens est extrêmement riche et importante pour la préservation des identités régionales et nationales. Cependant, la connaissance de ces valeurs est encore pauvre et devrait être davantage centrée sur l'analyse des pratiques de gestion paysagère dans les pays méditerranéens, notamment la typologie, les caractéristiques paysagères, l'identification des paysages d'un intérêt exceptionnel et l'élaboration de lignes directrices

234. Bien que les tendances futures et les solutions alternatives possibles dans les domaines de l'eau et de l'énergie soient bien documentées du fait que des groupes d'experts s'y consacrent, les progrès dans la gestion de la demande en eau et dans l'utilisation rationnelle de l'énergie ou des énergies renouvelables ne sont pas du même niveau dans tous les pays, ce qui montre la nécessité d'un suivi mieux structuré avec des études de cas régulières et des jeux appropriés d'indicateurs, et une implication mieux ciblée des bailleurs de fonds (par exemple au moyen de projets pilotes pour démontrer les bénéfices concrets de ce type de politique et aider les pays concernés à prendre les premières mesures).

235. Par contre, les questions relatives aux transports et à la maîtrise de l'urbanisation restent beaucoup moins documentées malgré des évolutions très lourdes de conséquences, et les réseaux régionaux d'experts qualifiés sur la durabilité dans ces secteurs restent à initier. Le projet *Marenostrum* envisagé par le REMPEC avec le CAR/PB permettrait une avancée importante dans l'évaluation prospective du transport maritime et des risques. Enfin, des questions essentielles sont à revisiter, en particulier le tourisme qui mérite l'organisation d'un forum comparable à celui tenu à Fiuggi pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations adoptées en 1999. Cependant le manque de moyens conduit à repousser ce projet à 2006 et à limiter l'activité en 2004-2005

à une réunion du groupe d'experts pour préparer cet atelier et approfondir des questions importantes comme celle des outils économiques pour la contribution du tourisme à la protection et gestion des sites ou la conception de mécanismes de coopération régionale.

II.D.4. Indicateurs et statistiques pour le développement durable

236. La disponibilité de données et d'informations qui soient pertinentes, fiables et comparables est une condition fondamentale pour s'engager sur la voie d'un développement plus durable.

237. Pour l'exercice biennal 2004-2005, il est prioritaire de programmer un nouvel atelier régional sur les indicateurs nationaux ou systèmes équivalents, dans le prolongement des ateliers tenus en 1994 et en 2000. L'objectif en serait une relance de l'activité dans les pays et une réflexion sur la mise en œuvre, l'utilisation et la valorisation des indicateurs pour les stratégies et politiques de développement durable en tirant parti de l'expérience internationale et des acquis méditerranéens, ce qui conduirait à envisager la nécessité d'une meilleure coopération entre le Plan Bleu et les instituts nationaux de recherche pour le suivi des progrès vers un développement durable dans la région. Cet atelier conduira à proposer une révision de la liste des indicateurs qui devraient permettre de mieux suivre les objectifs de la stratégie et de prendre en compte des événements récents comme le Sommet de Johannesburg et la Déclaration du millénaire des Nations Unies (48 indicateurs du millénaire).

238. Une réunion préliminaire d'experts internationaux sur les récentes avancées dans l'utilisation d'indicateurs combinés de durabilité, leurs avantages et leur utilité possible pour la Méditerranée, sera organisée en tenant compte de la nécessité de mieux communiquer avec les décideurs et de leur montrer, au moyen d'indicateurs combinés puissants, les disparités croissantes entre le développement du PIB et celui du capital nature et de la prospérité sociale.

239. Les premiers résultats du programme MEDSTAT-Environnement confirment la grande carence de données sur l'environnement dans la région et la nécessité de poursuivre ce programme. Le manque de temps et de moyens n'a pas permis d'établir un rapport préliminaire sur les progrès réalisés aux niveaux national et régional dans la mise en œuvre des recommandations relatives aux indicateurs. Une relance de l'activité paraît s'imposer pour évaluer les leçons à tirer afin de faire des indicateurs un outil plus pertinent d'aide à la décision pour le développement durable.

Recommandations

a) Recommandations aux Parties contractantes:

- 1) Contribuer à la finalisation et à la diffusion du rapport régional "Environnement et Développement" et de ses produits dérivés et, en tant que de besoin, assurer leur traduction en d'autres langues que l'anglais et le français.**
- 2) Assurer une large diffusion auprès des acteurs publics et professionnels concernés des résultats des activités relatives à l'intégration de l'environnement et du développement, en particulier sur les thèmes "gestion de la demande en eau" et "libre-échange et environnement" dans le contexte euro-méditerranéen.**
- 3) Appuyer le développement des études et activités régionales relatives au financement et à la coopération pour le développement durable, au développement agricole et rural et aux outils économiques pour l'environnement (afin d'accompagner la mise en place de la zone de libre-**

échange euromed) par l'identification et la mobilisation d'experts et responsables qualifiés.

- 4) Encourager l'élaboration par le REMPEC et le CAR/PB du projet *Marenostrum* relatif à la prospective à moyen et long terme du transport maritime et aux risques écologiques et socio-économiques qui pourraient en résulter pour la Méditerranée.
- 5) Évaluer les progrès et difficultés dans la mise en œuvre à l'échelle régionale, nationale et locale des recommandations relatives aux indicateurs et observatoires pour le développement durable en vue de les présenter à l'atelier régional prévu pour la fin de 2004 ou le début de 2005.
- 6) Continuer à soutenir la mise en œuvre du programme MEDSTAT - Environnement, qui entre dans sa deuxième phase, par les offices nationaux de statistiques. Favoriser la conclusion d'un accord entre le PAM et EUROSTAT en vue de garantir l'utilisation optimale des produits par les Parties contractantes.
- 7) Soutenir dans toute la mesure du possible les activités régionales et l'organisation ou l'accueil de forums ou ateliers.
- 8) Inciter les autorités nationales et locales, les associations du secteur hôtelier et les organisations à but lucratif et non lucratif à appliquer l'évaluation de la capacité de charge (ECC) des activités touristiques en tant qu'outil commun pour le développement durable du tourisme.
- 9) Seconder les efforts visant à introduire de meilleures pratiques de gestion des ressources en eau urbaines, et notamment la mise en œuvre des lignes directrices pertinentes.
- 10) Soutenir les activités relatives à la maîtrise et à la gestion de l'érosion des sols /désertification en tant qu'élément essentiel du développement durable dans la région, et encourager le partenariat du PAM avec les institutions et organisations internationales compétentes.

b) Recommandations au Secrétariat:

- 1) Finaliser le rapport "Environnement et Développement" pour l'été 2004, en coopération avec les autres composantes du PAM, et appuyer l'élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable.
- 2) Assurer une diffusion bien plus large aux résultats des activités par des moyens adaptés (séries régulières de "4 pages" et "cahiers", rédaction d'articles de fond, bulletin électronique interactif, avec le cas échéant des forums de discussion) pour atteindre et motiver un public plus vaste et mieux ciblé, et démultiplier cet effort en transmettant aux points focaux et autres composantes du PAM des propositions pour renforcer la visibilité du Plan Bleu, et mettre en place des forums de discussion pour conforter la préparation et le suivi des activités régionales.
- 3) Prendre une part active au processus de consultation de l'étude d'impact de la zone de libre-échange ("*étude d'impact sur la durabilité*") et élargir la diffusion des études et synthèses déjà publiées; renforcer les analyses sur les conditions d'une meilleure mobilisation des acteurs et financements pour le développement durable, approfondir la connaissance des outils économiques

pour l'environnement existant au niveau national, qui pourraient être promus pour accompagner la mise en place de la zone et libre-échange, et organiser un atelier en 2004.

- 4) Développer avec la FAO (*Silva Mediterranea*), le CIHEAM (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes) et les ONG concernées une vision prospective partagée des enjeux, conditions et moyens d'une meilleure contribution de la coopération régionale et des secteurs forestier et agricole au développement rural durable de la région méditerranéenne (développement local, prévention de la désertification et conservation de la biodiversité) sur la base d'analyses régionales et nationales et d'études de cas.
- 5) Approfondir la réflexion prospective sur les transports et la durabilité, contribuer avec le REMPEC à l'élaboration et la mise en œuvre du projet *Mare nostrum* sur l'évolution à moyen et long terme du transport maritime en Méditerranée et l'évaluation des risques impliqués, et animer une réflexion d'experts sur la relation entre transports, urbanisation et durabilité ainsi que sur les conditions d'une meilleure maîtrise des évolutions.
- 6) Conduire avec son réseau d'experts du tourisme et en contact avec les points focaux et le CAR/PAP, une réflexion sur les outils économiques de contribution du tourisme à la gestion et à la protection des sites naturels et culturels et sur le type de mécanisme de coopération régionale susceptible d'être mis en place dans la région.
- 7) Exécuter le projet *MEDSTAT-Environnement* phase II, en incitant à une meilleure synergie entre les offices de statistiques, les ministères de l'environnement et les différents producteurs de données, et inviter le Secrétariat (Unité MED) à négocier un accord (mémoire d'accord) avec EUROSTAT pour assurer la meilleure coopération possible dans la mise en œuvre du programme MEDSTAT-Environnement et l'utilisation de ses produits par les Parties contractantes, et permettre aux observatoires nationaux ou organismes équivalents de tirer parti de la base de données ECHEMS en veillant à ce que cet outil soit progressivement tenu à jour par le biais de l'initiative "INSPIRE" de la CE.
- 8) Évaluer, avec les points focaux du Plan Bleu et les autres composantes du PAM les progrès et difficultés dans la mise en œuvre aux niveaux national et régional des recommandations adoptées en matière d'indicateurs et d'observatoires pour le développement durable.
- 9) Formuler des propositions d'amélioration pour que ces outils se prêtent davantage au débat, à la prise de décision et au suivi de la future stratégie méditerranéenne de développement durable et étudier l'intérêt des indices composés de durabilité et leurs possibilités d'adaptation et d'application à la Méditerranée.
- 10) Promouvoir l'utilisation de jeux d'indicateurs pour la prise en compte de la durabilité dans les politiques sectorielles avec une application concrète dans le domaine de l'eau (en tenant compte des autres initiatives régionales).
- 11) Renforcer les partenariats existants pour la mise en œuvre d'actions nationales et régionales, en identifiant des possibilités nouvelles d'application et mobilisation de fonds conjointes avec des partenaires internationaux et nationaux, permettant ainsi d'accroître la coopération et les synergies par des moyens appropriés.

- 12) Aider les pays dans leurs efforts de mise en œuvre des recommandations de la CMDD sur le thème "gestion des villes et développement durable" grâce à la mise au point d'outils et instruments appropriés de gestion urbaine et à la mise en place de mécanismes d'échanges d'expériences en matière de bonnes pratiques de gestion urbaine.
- 13) Aider les pays à appliquer les lignes directrices pour la régénération urbaine et à intégrer la GIZC dans la gestion des villes.
- 14) Promouvoir l'utilisation de l'évaluation de la capacité de charge (ECC) en tant qu'outil pour le développement durable du tourisme par le renforcement des capacités des institutions nationales et locales, et ce en continuant à offrir un concours technique, et prendre des mesures pour l'intégrer dans le processus de la GIZC.
- 15) Appuyer les autorités locales dans l'application des lignes directrices pour une gestion durable des ressources en eau urbaines.
- 16) Développer des partenariats avec les organisations internationales et régionales actives dans le domaine de la maîtrise et de la gestion de l'érosion des sols/désertification, et mettre en œuvre le projet sous-régional de maîtrise et de gestion de l'érosion des sols et de désertification dans les pays du Maghreb.

Budget pour cette composante:

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Rapport "Environnement-Développement", valorisation, communication & diffusion	CAR/PB	55 000		180 250	45 000		49 450
Libre-échange et environnement; coopération et financement pour le développement durable (dans le cadre de la CMDD)							
- Outils économiques pour le développement durable	CAR/PB	24 000		100 000 *			
- Financement et coopération pour le développement durable (atelier)	CAR/PB		35 000				
Intégration de la durabilité dans les politiques sectorielles							
<u>Ressources naturelles, développement rural et agriculture</u>							
- Forêts: programme Silva Mediterranea (étude de cas, vision prospective, atelier régional)	CAR/PB			150 000 *			150 000 *
- Agriculture & développement rural: études de cas (indicateurs), vision prospective (en collaboration avec le CIHEAM)	CAR/PB	25 000		25 000 *	40 000		25 000 *

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
- Eau: suivi des progrès sur les indicateurs et bonnes pratiques (en relation avec la CMDD)	CAR/PB	10 000		60 000	10 000		60 000
- Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaines	CAR/PB	25 000					
- Mise en œuvre du projet sous-régional dans les pays du Maghreb: définition de la protection, mesures de réhabilitation et de gestion dans des zones pilotes, stratégie de développement et élaboration de plans de gestion	CAR/PB	20 000			15 000		
- Session de formation régionale sur les méthodologies, outils, procédures et techniques de gestion et de lutte contre l'érosion et la désertification (Syrie et Liban)	CAR/PAP		7 500			7 000	
- Exécution du projet LIFE-Pays tiers sur la réduction de la dégradation des sols côtiers au Liban et en République arabe syrienne	CAR/PAP			**			
<u>Transports et urbanisation, gestion des villes et développement durable (en relation avec la CMDD)</u> - Études de cas prospectives et réunion d'experts	CAR/PB	8 500	20 000			27 000	30 000 *
- Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur "Gestion des villes et développement durable": mise au point d'outils de gestion des villes, intégration de la gestion du littoral et de la gestion des villes, échange d'expériences au niveau régional	CAR/PAP	10 000			5 000		
- Transport maritime: collecte et analyse des données, préparation du projet Marenostrium de concert avec le REMPEC	CAR/PB			*			*
<u>Tourisme et développement durable (notamment en relation avec la CMDD)</u> - Cours de formation régional sur l'application de la capacité de charge pour un tourisme durable en Méditerranée	CAR/PAP				15 000		
- Études régionales, réunion d'experts sur les outils économiques et le mécanisme de coopération	CAR/PB	21 000				36 000	
Indicateurs, statistiques et base de données - Indicateurs: réunion d'experts, atelier régional (incluant réunion des points focaux du CAR/PB)	CAR/PB	12 000	8 000		65 000		
- Projet MEDSTAT- Environnement	CAR/PB			706 000			650 000
- Formation sur la base de données	CAR/PB		13 000				

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
ECHEMS							
TOTAL ACTIVITÉS		210 500	83 500	1 221 250	195 000	70 000	964 450

* Dans l'attente de la décision de financement

** Le CAR/PAP devrait recevoir 17 700 euros du projet en 2004; piloté par le CAR/TDE et cofinancé par la CE.

III. PROPOSITION DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE 2004 - 2005

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2002	2003	2004	2005
I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT				
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	676 321	691 385	683 351	651 616
- Personnel MED POL	392 121	401 452	374 496	381 657
- Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000	440 000	440 000
2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	285 226	288 497	244 418	245 872
3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)	711 705	720 832	650 148	640 227
4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)	551 100	557 700	551 100	557 700
5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)	422 400	433 400	422 400	433 400
6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)	343 750	345 950	360 000	360 000
7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)	0	0	0	0
8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	0	0	0	0
TOTAL PARTIEL	3 822 624	3 879 216	3 725 912	3 710 472
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME*	439 741	447 098	427 169	425 161
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT	4 262 365	4 326 314	4 153 081	4 135 633

* Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce.

ACTIVITIÉS:

		Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
		2002	2003	2004	2005
II. ACTIVITÉS					
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER					
1. COORDINATION DU PROGRAMME		687 817	656 393	731 540	647 277
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION		1 116 500	990 837	1 139 000	1 114 000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE		388 300	335 500	376 000	312 500
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES		418 000	495 000	461 493	462 793
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT		359 700	348 700	294 000	265 000
	TOTAL				
	PARTIEL	2 970 317	2 826 430	3 002 033	2 801 570
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)		330 192	311 599	338 717	312 657
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES		3 300 509	3 138 029	3 340 750	3 114 227

		Budget Approuvé (in €)		Budget proposé (en €)	
		2002	2003	2004	2005
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF*					
(à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE)					
1. COORDINATION DU PROGRAMME		616 413	566 500	659 540	554 277
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION		1 081 300	922 637	1 105 000	1 047 000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE		217 800	203 500	226 000	202 500
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES		220 000	324 500	228 200	230 000
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT		260 700	236 500	210 500	195 000
	TOTAL				
	PARTIEL	2 396 213	2 253 637	2 429 240	2 228 777
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)		304 358	285 823	312 941	286 881
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF*		2 700 570	2 539 460	2 742 181	2 515 658

		Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
		2002	2003	2004	2005
B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE					
1. COORDINATION DU PROGRAMME		71 404	89 893	72 000	93 000
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION		35 200	68 200	34 000	67 000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE		170 500	132 000	150 000	110 000
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES		198 000	170 500	233 293	232 793
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT		99 000	112 200	83 500	70 000
	TOTAL				
	PARTIEL	574 104	572 793	572 793	572 793
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%)		25 835	25 776	25 776	25 776
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE		599 939	598 569	598 569	598 569

* MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES (en euros):

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2002	2003	2004	2005
UNITÉ DE COORDINATION, Athènes (Grèce)				
TOTAL ACTIVITÉS	715 317	683 893	731 540	647 277
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1 508 443	1 532 837	1 497 846	1 473 273
TOTAL	2 223 759	2 216 730	2 229 386	2 120 550
MED POL				
TOTAL ACTIVITÉS	803 000	841 500	815 000	820 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS				
ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	285 226	288 497	244 418	245 872
TOTAL	1 088 226	1 129 997	1 059 418	1 065 872
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
TOTAL ACTIVITÉS	313 500	182 337	324 000	294 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	711 705	720 832	650 148	640 227
TOTAL	1 025 205	903 169	974 148	934 227
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)				
TOTAL ACTIVITÉS	275 000	280 500	286 500	249 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	551 100	557 700	551 100	557 700
TOTAL	826 100	838 200	837 600	806 700
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)				
TOTAL ACTIVITÉS	387 200	403 700	382 993	392 793
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	422 400	433 400	422 400	433 400
TOTAL	809 600	837 100	805 393	826 193
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)				
TOTAL ACTIVITÉS	410 300	368 500	396 000	332 500
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	343 750	345 950	360 000	360 000
TOTAL	754 050	714 450	756 000	692 500
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT(CAR/TDE)				
TOTAL ACTIVITÉS	66 000	66 000	66 000	66 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	66 000	66 000	66 000	66 000
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)				
TOTAL ACTIVITÉS	0	0	0	0
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	769 933	758 697	765 885	737 818
TOTAL GÉNÉRAL	7 562 874	7 464 342	7 493 830	7 249 860

SOURCES DE FINANCEMENT (en euros):

	2004	2005
A. Recettes		
Contributions au Fonds d'affectation (MTF)	5 571 277	5 571 277
Contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000
Contribution de contrepartie du PNUÉ	22 000	22 000
Total Contributions	6 033 277	6 033 277
Contributions non versées pour 2002/03 et années antérieures (estimation moyenne)	1 020 000	
Intérêts bancaires 2001-2002 (estimation)	460 000	
Total recettes prévues	13 546 553	
B. Engagements		
Engagements	6 155 152	5 939 249
Frais de gestion du programme	740 110	712 042
Total engagements	13 546 553	

	2004	2005
A. Recettes		
Contribution volontaire de la CE	598 568	598 568
B. Engagements		
Activités financées sur la contribution volontaire de la CE	572 793	572 793
Frais de gestion du programme (4,5 %)	25 776	25 776
Total engagements	598 569	598 569

Les intérêts bancaires sont calculés sur la base des intérêts bancaires reçus pour 2001-2002 d'un montant de 525 000 dollars E.U. convertis en euros au taux de change de juillet 2003.

CONTRIBUTIONS POUR 2004-2005:

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au MTF pour 2003 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2004 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2005 (in €)
Albanie	0,07	3 877	3 877	3 877
Algérie	1,05	58 163	58 163	58 163
Bosnie-Herzégovine	0,30	16 619	16 619	16 619
Croatie	0,97	53 730	53 730	53 730
Chypre	0,14	7 755	7 755	7 755
CE	2,50	138 483	138 483	138 483
Égypte	0,49	27 143	27 143	27 143
France	37,97	2 103 262	2 103 262	2 103 262
Grèce	2,81	155 653	155 653	155 653
Israël	1,47	81 427	81 427	81 427
Italie	31,37	1 737 670	1 737 670	1 737 670
Liban	0,07	3 877	3 877	3 877
Libye	1,97	109 124	109 124	109 124
Malte	0,07	3 877	3 877	3 877
Monaco	0,07	3 877	3 877	3 877
Maroc	0,28	15 511	15 511	15 511
Slovénie	0,67	37 113	37 113	37 113
Espagne	14,99	830 337	830 337	830 337
Syrie	0,28	15 511	15 511	15 511
Tunisie	0,21	11 632	11 632	11 632
Turquie	2,25	124 634	124 634	124 634
Total partiel	100,00	5 539 277	5 539 277	5 539 277
Serbie et Monténégro*	-	0	32 000	32 000
TOTAL PC		5 539 277	5 571 277	5 571 277
Pays hôte (Grèce)		440 000	440 000	440 000
Fonds pour l'environnement PNUE		55 000	22 000	22 000
TOTAL CONTRIBUTIONS		6 034 277	6 033 277	6 033 277

* La contribution de la Serbie et du Monténégro est donnée à titre provisoire sur la base du PIB du pays. Le montant définitif, avec le taux de contribution, sera donné une fois qu'aura été communiqué l'avis du Siège du PNUE.

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.

Pays		2004 (000 €)	2005 (000 €)
Croatie	CAR/PAP	135	135
France	CAR/PB	702	702
Italie	CAR/TDE	*	*
Malte	REMPEC	70	70
Espagne	CAR/PP	625**	625**
Tunisie	CAR/ASP	99	99
Organisations des Nations Unies			
OMS	MED POL	90	90
AIEA	MED POL	200	200
COI/UNESCO	MED POL	65	65

* Pas encore communiqué.

** Montants provisoires, subordonnés à l'approbation du Gouvernement espagnol qui finance directement les activités du CAR/PP.

I. COORDINATION

I.A.1 CADRE JURIDIQUE

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)							
		2004				2005			
		MTF*	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
Assistance juridique du Secrétariat aux pays	MEDU	13 000				12 000			
Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et la mise en place effective de mécanismes de contrôle nationaux conformément aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et des mesures de protection adoptées, ainsi que l'établissement/soumission de rapports	MEDU	20 000				25 000			
Groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des engagements/Document de travail	MEDU		11 000				11 000		
Responsabilité et réparation/Document de travail	MEDU	10 000				3 000			
Assistance aux pays pour la mise en place de leur système de rapports	MEDU	44 000		20 000		5 000			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		87 000	11 000	20 000	0	45 000	11 000	0	0

* MTF = Mediterranean Trust Fund - Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

I.A.2 CADRE INSTITUTIONNEL (sans objet)

I.A.3 COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Processus préparatoire et élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable-SMDD (consultants et sessions de travail)*	MEDU	43 540	31 000	30 000	20 000	30 000	30 000
Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CMDD et appui aux pays et partenaires	MEDU	15 000	10 000			10 000	
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		58 540	41 000	30 000	20 000	40 000	30 000

* La répartition des crédits budgétaires entre MEDU et les CAR sera décidée à la réunion des Parties contractantes en fonction de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de la SMDD.

I.A.4 COOPÉRATION ET PARTENARIAT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Appui à des organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs importants	MEDU	55 000	11 000		33 000	33 000	
Promotion de la coopération régionale (REC, ESPOO, EAMS, LAS)	MEDU	10 000					
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS	MEDU	65 000	11 000	0	33 000	33 000	0

I.A.5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Atelier régional chargé d'examiner le rapport sur la SMDD *	MEDU				30 000	20 000	40 000
Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CM'DD) - une par an	MEDU	40 000		40 000	50 000		40 000
Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)	MEDU	20 000		10 000	20 000		10 000
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du programme/budget	MEDU	50 000			30 000		
Réunion des points focaux nationaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2006-7, suivie de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2006-7	MEDU				100 000		200 000
Réunion des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (une par an)	MEDU	5 000			5 000		
Réunion de consultation des experts sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU	10 000			15 000		
Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des engagements	MEDU	30 000			30 000		
Réunion sur le système de rapports	MEDU	35 000					
Conférences de présentation de projets PAC (participation des CAR)	MEDU	10 000			10 000		
Provision destinée à des coûts imprévus liés à l'organisation de réunions	MEDU	10 000			15 000		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS	MEDU	210 000	0	50 000	305 000	20 000	290 000

* La répartition des crédits budgétaires entre MEDU et les CAR sera décidée à la réunion des Parties contractantes en fonction de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de la SMDD

I.A.6 INFORMATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)							
		2004				2005			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion des rapports du PAM, avec revalorisation du site web du PAM	MEDU	55 000				55 000			

Élaboration et impression de supports d'information destinés au public et à la presse	MEDU	25 000				15 000			
Elaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français)	MEDU	35 000				30 000			
Atelier destiné à des professionnels méditerranéens de la communication sur le traitement des questions de réduction de la pollution d'origine tellurique (conjointement avec MED POL) - Atelier régional	MEDU	35 000			30 000				
Atelier destiné à des professionnels méditerranéens de la communication sur le traitement des questions de la biodiversité (conjointement avec le CAR/ASP) - Atelier régional	MEDU	35 000			30 000				
Assistance aux pays pour la promotion de la participation du public (application de l'article 15 de la Convention de Barcelone)	MEDU	20 000	11 000		30 000	21 277	11 000		
Préparation et impression de la Série des rapports techniques du PAM	MEDU	7 000				3 000			
Services de bibliothèque	MEDU	5 000				5 000			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		217 000	11 000	0	90 000	129 277	11 000	0	0

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)							
		2004				2005			
		MTF	UNEP	CE	EXT	MTF	UNEP	CE	EXT
TOTAL ACTIVITÉS COORDINATION		637 540	22 000	72 000	170 000	532 277	22 000	93 000	320 000

II. COMPOSANTES

II.A PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
A. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE: Mise en œuvre du Protocole "tellurique"/PAS							
Assistance aux pays pour l'élaboration de leur PAN, y compris la finalisation du BDN et du BB	MED POL	28 000	22 000	a,e	20 000		
Cours régional sur l'élaboration des PAN	MED POL	10 000		d			
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner le processus de mise en œuvre à long terme des PAN	MED POL	40 000		a			
Atelier sur les aspects institutionnels et financiers de la mise en œuvre des PAN	MED POL	30 000		a			
Réunion de consultation sur la gestion des données des BB, y compris le système d'information	MED POL	30 000					
Établissement d'un document sur les impacts environnementaux et les aspects financiers des stations d'épuration d'eaux usées ainsi que sur les systèmes naturels et les installations d'épuration à échelle réduite (OMS/MED POL)	MED POL	15 000					
Établissement d'un document sur les impacts environnementaux des pratiques d'utilisation des eaux usées, assorti de lignes directrices sur les paramètres physiques et chimiques et d'un code de bonnes pratiques pour l'utilisation des eaux usées (OMS/MED POL)	MED POL	15 000					
Élaboration de lignes directrices pour le traitement, l'élimination et l'utilisation des boues (OMS/MED POL)	MED POL	15 000					
Assistance aux pays pour la gestion des eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL	20 000			10 000		
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner les lignes directrices régionales et les documents relatifs aux eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL				40 000		b
Élaboration d'objectifs de qualité pour l'air ambiant (OMS/MED POL)	MED POL	10 000					b
Établissement d'un document sur les méthodes alternatives permettant d'éviter l'utilisation des POP, dont l'élaboration de lignes directrices (OMS/MED POL)	MED POL	10,000					
Assistance aux pays pour l'actualisation/élaboration des réglementations nationales relatives aux émissions/rejets industriels	MED POL	20 000			20 000		
Assistance aux pays pour la formulation et la mise en œuvre de programmes nationaux de surveillance	MED POL	140 000			140 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Assurance qualité des données (analyses chimiques) (AIEA/MED POL)	MED POL	110 000			110 000		
Assurance qualité des données (biosurveillance)	MED POL	20 000			20 000		
Assistance aux pays pour la mise en œuvre du programme de surveillance de l'eutrophisation	MED POL	30 000			30 000		
Assistance aux pays pour la mise en œuvre d'activités préliminaires relatives aux critères pour les eaux de baignade (OMS/MED POL)	MED POL				15000		b
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner les activités de surveillance	MED POL				50 000		c
Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur les débris marins	MED POL	15 000			15 000		
Cours de formation régional sur la récupération et l'utilisation des eaux usées en Méditerranée (OMS/MED POL)	MED POL			a			
Cours de formation nationaux sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées (OMS/MED POL)	MED POL			a			
Cours de formation nationaux sur la surveillance et l'inspection en matière d'environnement (OMS/MED POL)	MED POL			a			b
Cours de formation régional sur la surveillance des cours d'eau	MED POL			a			
Cours de formation national sur la surveillance des cours d'eau	MED POL			a			
Assistance aux pays pour l'utilisation des MTD et des MPE	MED POL	15 000			15 000		
Études et recherches sur les questions émergentes concernant le milieu marin	MED POL	30 000			40 000		
Formation et bourses	MED POL	30 000			30 000		
Assistance aux pays pour l'application du système de rapports pour le PAS et le Protocole "tellurique"	MED POL	15 000			25 000		
Exécution d'un autre projet pilote d'IETMP	MED POL	20 000			20 000		
Assistance aux pays pour la réalisation des travaux préparatoires sur les indicateurs de pollution marine	MED POL	25 000			2 000	33 000	
Assistance aux pays pour le respect et l'application effective de la législation et les systèmes d'inspection (OMS/MED POL)	MED POL	20 000			20 000		
Réunion sur le Réseau informel concernant le respect et l'application effective des réglementations	MED POL				18 000	22 000	b
Protocole "immersions"							
Mise à jour des lignes directrices	MED POL	10 000			5 000		
Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur les immersions	MED POL	10 000			10 000		
Protocole "déchets dangereux"							
Assistance aux pays à travers les Centres régionaux de la Convention de Bâle pour la gestion des déchets dangereux	MED POL	10 000			10 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
<u>Coordination et politique</u>							
Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MED POL				50 000		c
Préparation du programme MED POL révisé (2006 - 2013)	MED POL	40 000			50 000		c
Élaboration du rapport sur l'état de l'environnement en coopération avec l'AEE	MED POL	10 000					
<u>B. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME</u>							
<u>Prévention de la pollution</u>							
Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques" à proposer dans le cadre de la Phase III du PAM	REMPEC	76 000					
Assistance aux pays côtiers méditerranéens dans le processus de mise en œuvre des politiques de prévention de la pollution marine, dont des prestations de conseil de court terme aux divers États côtiers ainsi que des accords de coopération sous-régionaux entre États	REMPEC	30 000			20 000		
Assistance aux pays dans le traitement de questions spécifiques relatives à la protection du milieu marin (par ex. AFS, eaux de ballastage, PSSA, lieux de refuge, remorquage en cas de situation critique)	REMPEC	25 000			20 000		
Projet sur les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne.	REMPEC			282 216			
Extension des activités sur les installations de réception portuaires aux pays non éligibles à MEDA (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Libye et Slovaquie)	REMPEC	35 000					
Préparation d'un programme de formation très complet sur la prévention de la pollution d'origine maritime	REMPEC			*			
Un séminaire régional et un séminaire national sur la prévention de la pollution d'origine maritime dans la région méditerranéenne	REMPEC	20 000			65 000		
Un séminaire sous-régional sur la prévention de la pollution d'origine maritime dans la région méditerranéenne	REMPEC			*			*
<u>Lutte contre la pollution</u>							
Assistance aux pays en cas de situation critique (Unité d'assistance méditerranéenne)	REMPEC	2 000					
Assistance aux États riverains dans l'entretien/amélioration des systèmes nationaux et sous-régionaux existants de préparation à la lutte et de lutte en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC	28 000			30 000		
Assistance aux États riverains pour le développement de nouveaux systèmes nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC	15 000			30 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Assistance aux divers pays dans l'établissement de plans d'urgence portuaires en cas d'accidents mettant en jeu des substances nocives et potentiellement dangereuses.	REMPEC				20 000		
Un séminaire régional et un séminaire national sur la préparation à la lutte et la lutte en cas de pollution marine d'origine maritime	REMPEC	65 000			20 000		
Un séminaire sous-régional sur la préparation à la lutte et la lutte en cas de pollution marine d'origine maritime	REMPEC			*			*
Information Mise en place de systèmes et techniques d'information (par ex., site web, SIR, MIDSIS, base de données bibliothèque, publications), communication de l'information, activités d'enseignement	REMPEC	16 000	12 000		4 000	12 000	
Réunions 7ème réunion des correspondants du REMPEC (deux représentants par pays: autorités maritimes et autorités environnementales)	REMPEC				73 000		
TOTAL ACTIVITÉS		1 105 000	34 000	282 216	1 047 000	67 000	0

Notes: a = FEM; b = OMS; c = Pays hôte; d = FFEM; e = Plan d'action mondial/PNUE

(*) L'OMI a pris l'engagement oral d'appuyer financièrement ces composantes en 2004 et 2005. Le montant sera fixé à un stade ultérieur et confirmé par l'OMI après l'approbation du programme intégré de coopération technique.

Remarque:

En 2002, le REMPEC a soumis à LIFE/CE des propositions concernant deux projets, d'un montant total de 313 000 et 304 938 euros, respectivement, pour l'exercice biennal, à exécuter en Albanie (établissement d'un plan national d'urgence, projet sur 3 ans) et en Turquie (plans d'urgence portuaires à Mersin et Iskenderun, projet sur 2 ans). Si elles sont approuvées, les activités en question pourraient démarrer dans le courant 2004.

II.B DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
<u>Collecte de données et évaluation périodique de la situation</u>							
Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites	CAR/ASP		10 000			40 000	
Initiative méditerranéenne pour la taxinomie	CAR/ASP	30 000	25 000				
Mise en place d'un mécanisme méditerranéen de centres d'échanges sur la diversité biologique	CAR/ASP	15 000			10 000		
<u>Mesures juridiques</u>							
Assistance aux pays dans l'instauration et l'application effective de leur législation nationale dans le domaine de la conservation des sites et des habitats	CAR/ASP	5 000					
<u>Planification et gestion</u>							
Mise en œuvre des plans d'action pour les espèces menacées et la gestion d'espèces adoptés dans le cadre du PAM	CAR/ASP	15 000	70 000	10 000	15 000	70 000	10 000
Instauration de stratégies et de plans dans le domaine de la conservation de la biodiversité	CAR/ASP	18 000	40 000	15 000			
Atelier sur la surveillance des introductions d'espèces allogènes et d'espèces invasives	CAR/ASP	30 000					
Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP	CAR/ASP	55 000		687 000	15 000		
Élaboration d'indicateurs sur la biodiversité marine et côtière	CAR/ASP	10 000					
Réunion d'experts sur les indicateurs de biodiversité marine et côtière	CAR/ASP				30 000		10 000
<u>Information du public</u>							
Élaboration et diffusion de données et d'informations relatives à la biodiversité	CAR/ASP	13 000	5 000		25 000		
Assistance aux points focaux nationaux pour les ASP pour des actions d'information sur le Protocole "ASP" et les plans d'action	CAR/ASP				15 000		
<u>Échange d'expériences et renforcement des capacités nationales</u>							
Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel	CAR/ASP	35 000			37 500		
<u>Réunion des points focaux nationaux pour les ASP</u>	CAR/ASP				55 000		
TOTAL ACTIVITÉS		226 000	150 000	712 000	202 500	110 000	20 000

II.C GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
PAC: rôle de coordination; mise en œuvre des activités des PAC "Algérie", "Chypre" et "Slovénie"; mise en œuvre d'activités spécifiques; gestion des ressources naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECC touristique; élaboration de stratégies, programmes et plans de GIZC; élaboration de projets bancables à titre de suivi des activités de PAC; activités préparatoires des PAC "Espagne" et "Maroc"	PAP/RAC	22,000	111,793	110,000	19,000	120,293	110,000
Renforcement des capacités des parties prenantes dans les PAC	PAP/RAC		20,000			20,000	
Suivi des PAC: assistance aux pays pour le suivi de la mise en œuvre des programmes proposés (préparation de projets)	CAR/PAP	5 000	10 000			10 000	
Assistance aux PAC pour les activités liées à la biodiversité et aux ASP	CAR/ASP		20 000			20 000	
Analyses systémiques et prospectives de durabilité: - Élaboration de lignes directrices - Mise en œuvre dans les PAC concernés et système d'information connexe	CAR/PB CAR/PB		21 000 34 000			26 000	
GIZC Mise au point de méthodologies de GIZC et GIZCBF: application d'outils et instruments de GIZC-ESE; systèmes d'information sur le littoral; évaluation et gestion des risques; modèle de financement pour le développement durable; modèles de gestion locale	CAR/PAP	30 000			30 000		
Assistance aux pays méditerranéens dans l'établissement de leurs rapports nationaux sur la gestion du littoral (Algérie, Égypte)	CAR/PAP	7 000					
Assistance aux pays dans l'élaboration de leur législation nationale sur la GIZC et activités d'élaboration d'un cadre juridique régional sur la GIZC	CAR/PAP	30 000			10 000		
Atelier régional chargé d'examiner la proposition d'instrument juridique régional sur la GIZC	CAR/PAP				26 500		
Élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre l'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée	CAR/PAP				10 000		
Atelier régional chargé d'examiner et d'adopter le programme d'action pour lutter contre l'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée	CAR/PAP					20 000	
Élaboration du rapport sur l'état des plages en Méditerranée	CAR/PAP	16 000			10 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Analyse diagnostique des pratiques de gestion paysagère dans les pays méditerranéens: typologie, modalités, lignes directrices pour la gestion, paysages d'un intérêt exceptionnel	CAR/PAP	15 000			10 000		
Actualisation du "centre d'échanges" pour la documentation, diffusion des informations et sensibilisation aux initiatives de gestion du littoral dans les pays méditerranéens; actualisation et amélioration du mécanisme de centres d'échanges régional	CAR/PAP	8 700			8 000		
Elaboration de la stratégie régionale de GIZC/PAC	CAR/PAP	30 000					
Atelier chargé d'examiner la stratégie régionale de GIZC/PAC conjointement avec la réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP	CAR/PAP				47 000		10 000
Elaboration et mise en œuvre d'un cours de formation ouvert via Internet sur la GIZC (MEDOpen): approche, méthodologie, documents de formation, études de cas, sélection de candidats, service d'assistance, groupes de discussion, premier cours de formation, examens	CAR/PAP	15 000			10 000		
ASSISTANCE AU PROGRAMME DU CAR/TDE*	CAR/TDE	49 500	16 500		49 500	16 500	
TOTAL ACTIVITÉS		228 200	233 293	110 000	230 000	232 793	120 000

* La proposition du CAR/TDE n'a pas encore été reçue.

II.D INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Rapport "Environnement-Développement", valorisation, communication & diffusion	CAR/PB	55 000		180 250	45 000		49 450
Libre-échange et environnement; coopération et financement pour le développement durable (dans le cadre de la CMDD)							
- Outils économiques pour le développement durable	CAR/PB	24 000		100 000 *			
- Financement et coopération pour le développement durable (atelier)	CAR/PB		35 000				
Intégration de la durabilité dans les politiques sectorielles							
<u>Ressources naturelles, développement rural et agriculture</u>							
- Forêts: programme <i>Silva Mediterranea</i> (étude de cas, vision prospective, atelier régional)	CAR/PB			150 000 *			150 000 *
- Agriculture & développement rural: études de cas (indicateurs), vision prospective (en collaboration avec le CIHEAM)	CAR/PB	25 000		25 000 *	40 000		25 000 *
- Eau: suivi des progrès sur les indicateurs et bonnes pratiques (en relation avec la CMDD)	CAR/PB	10 000		60 000	10 000		60 000
- Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaines	CAR/PB	25 000					
- Mise en œuvre du projet sous-régional dans les pays du Maghreb: définition de la protection, mesures de réhabilitation et de gestion dans des zones pilotes, stratégie de développement et élaboration de plans de gestion	CAR/PB	20 000			15 000		
- Session de formation régionale sur les méthodologies, outils, procédures et techniques de gestion et de lutte contre l'érosion et la désertification (Syrie et Liban)	CAR/PAP		7 500			7 000	
- Exécution du projet LIFE-Pays tiers sur la réduction de la dégradation des sols côtiers au Liban et en République arabe syrienne	CAR/PAP			**			
<u>Transport et urbanisation, gestion des villes et développement durable (en relation avec la CMDD)</u>							
- Études de cas prospectives et réunion d'experts	CAR/PB	8 500	20 000			27 000	30 000 *

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en €)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
- Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur "Gestion des villes et développement durable": mise au point d'outils de gestion des villes, intégration de la gestion du littoral et de la gestion des villes, échange d'expériences au niveau régional	CAR/PAP	10 000			5 000		
- Transports maritimes: collecte et analyse des données, préparation du projet <i>Marenostrum</i> de concert avec le REMPEC	CAR/PB			*			*
<u>Tourisme et développement durable (notamment en relation avec la CMDD)</u> - Cours de formation régional sur l'application de la capacité d'accueil pour un tourisme durable en Méditerranée	CAR/PAP				15 000		
- Études régionales, réunion d'experts sur les outils économiques et le mécanisme de coopération	CAR/PB	21 000				36 000	
Indicateurs, statistiques et base de données - Indicateurs: réunion d'experts, atelier régional (incluant réunion des points focaux du CAR/PB)	CAR/PB	12 000	8 000		65 000		
- Projet MEDSTAT - Environnement	CAR/PB			706 000			650 000
- Formation sur base de données ECHEMS	CAR/PB		13 000				
TOTAL ACTIVITÉS		210 500	83 500	1 221 250	195 000	70 000	964 450

* Dans l'attente de la décision de financement

** Le CAR/PAP devrait recevoir 17 700 euros du projet en 2004; dirigé par le CAR/TDE et cofinancé par la CE.

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT

1. UNITÉ DE COORDINATION (y compris MED POL), Athènes, Grèce

	Budget approuvé (en €)			Budget proposé (en €)			
	2003			2004		2005	
	m/m	MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE
Personnel d'encadrement							
Coordonnateur - D.2	12	148 651		172 534		135 052	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	137 788		136 007		136 007	
Administrateur de programme - P.4	12	108 160		94 404		96 528	
Fonct. Administration/gestion des fonds - P.4	12	*		*		*	
Coordonnateur du MED POL - P.5	12	126 439		118 720		120 921	
Administrateur de programme MED POL - P.4	12	105 765		96 528		98 652	
Administrateur de programme MED POL - P.3/P.4	12	96 650		88 031		90 156	
Fonctionnaire chargé de l'Information - P.3/P.4	12	98 786		90 156		92 279	
Total Personnel d'encadrement		822 239		796 379		769 594	
Appui administratif b)							
Assistante des services de conférences - G.7	12		37 422		37 591		37 591
Assistante administrative – G.7	12	*		*		*	
Secrétaire (hors classe) - G.5/G.6	12		26 884		28 050		28 952
Employée administrative - G.5/G.6	12	*		*		*	
Assistant traitement des données - G.6	12	*		*		*	
Assistante budget - G.6 /G.7	12	*		*		*	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante bibliothécaire - G.6	12		32 391		32 556		32 556
Assistante de programme - G.5	12		27 771		25 720		26 521
Secrétaire - G.4	12		25 526		22 844		23 556
Secrétaire (MED POL) - G.5	12	27 975		28 926		28 926	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	22 675		22 844		23 556	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	21 948		19 447		19 447	
Employé administratif - G.4/ G.5	12	*		*		*	
Employé administratif - G.4/ G.5	12	*		*		*	
Assistante information/documentation - G.5	12		24 133		23 314		24 116
Employé - G.3	12	*		*		*	
Assistance temporaire		8 800		10 000		10 000	
Formation personnel Unité MED		11 000		10 500		10 500	
Heures supplémentaires		16 500		8 750		8 750	
Frais de réception		13 200		11 000		12 500 **	
Total Appui administratif		122 099	174 126	111 467	170 075	113 679	173 292
Voyages en mission		148 500		150 000		150 000	
Frais de fonctionnement							
Location			155 100		155 100		155 100
Autres frais de fonctionnement (y compris articles divers)			110 773		114 825		111 608
Total Frais de fonctionnement		0	265 873	0	269 925	0	266 708
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		1 092 837	440 000	1 057 846	440 000	1 033 273	440 000

* Rémunéré sur les frais de gestion du programme

** Réunion des Parties contractantes

2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) P.5	12	131 351	120 921	120 921
Consultant ADQ-AIEA	12	20 900	-	-
Total Personnel d'encadrement		152 251	120 921	120 921
Appui administratif				
Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) G.5	12	28 790	28 926	28 926
Assistante laboratoire MEL-AIEA (Monaco) G.6	12	56 855	55 771	57 225
Assistance temporaire - Siège COI (Paris)		5 500	5 500	5 500
Total Appui administratif		91 145	90 197	91 651
Voyages en mission				
OMS (Athènes)		16 500	15 000	15 000
AIEA (Monaco)		16 500 *	15 000 *	15 000 *
COI/UNESCO (Paris)		3 300	3 300	3 300
Total Voyages en mission		36 300	33 300	33 300
Frais de fonctionnement		**	**	**
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		279 696	244 418	245 872

* Comprend les missions sur le terrain pour le programme d'assurance
qualité des données

** Les frais de fonctionnement correspondant au personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont
couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité MED. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les
organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre
de leurs contributions de contrepartie.

3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Valette, Malte
Organisation coopérante: OMI

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur - D.1	12	137 788	133 420	133 420
Administrateur de programme - P.5	12	131 351	120 921	120 921
Administrateur de programme - P.4	12	112 953	85 998	88 031
Administrateur de programme - P.4	12	94 402	84 002	85 998
Fonctionnaire d'administration (P.1) (i)	*	-	13 532	22 166
Temporaire:				
Assistant technique (MEDA) -P.3 (ii)	12	-	-	-
Spécialiste auxiliaire (VCI) - P.2 (iii)	12	-	-	-
Spécialiste auxiliaire - P.2 (iv)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		476 494	437 873	450 536
Appui administratif				
Assistante administrative - G.7 (i)	*	11 300	1 283	0
Assistante information - G.7	12	23 741	19 399	19 834
Assistante administrative/secrétaire- G.6	12	22 282	15 929	16 320
Employé/Secrétaire - G.4	12	19 346	15 853	16 186
Employé/Secrétaire - G.4	12	17 695	14 528	14 858
Entretien/Administrateur adjoint - G.4	12	20 173	15 853	16 186
Secrétaire bilingue (v)	12	-		
Assistante administrative - G.6 (v)	12	-		
Temporaire:				
Employée/Secrétaire MEDA - G.4 (ii)	12	-	-	-
Total Appui administratif		114 538	82 845	83 384
Voyages en mission		48 400	55 000	40 000
Frais de fonctionnement		81 400	74 430	66 307
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		720 832	650 148	640 227

(i) Poste en partie financé par l'OMI au moyen d'une contribution de 13 000 euros en 2004 et 2005, ainsi que par l'Italie (8 000 euros en 2004 and 2005) au titre de la contribution volontaire supplémentaire de ce pays au MTF pour le REMPEC (45 000 euros par an).

(ii) Poste financé par le projet MEDA sur les installations de réception portuaires.

(iii) Poste financé par l'industrie pétrolière française.

(iv) Poste financé par l'industrie pétrolière italienne.

(v) Poste financé par l'Italie (35 000 euros en 2004 et 2005) au titre de la contribution volontaire supplémentaire de ce pays au MTF pour le REMPEC (45 000 euros par an).

* Le titulaire passera de l'échelon des services généraux à celui de l'encadrement en avril 2004.

4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)
Sophia Antipolis, France

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Président	12			
Directeur (a)	12	-		
Directeur scientifique (a)	12	-		
Économiste de l'environnement	12	114 400	112 200	114 400
Spécialiste analyse territoriale et prospective	12	93 500	92 400	93 500
Expert statistiques et indicateurs (b)	12	61 600	60 500	61 600
Expert de l'environnement (c)	12	-	-	-
Expert études institutionnelles et environnement (d)	12	5 500	5 500	5 500
Expert SIG, base de données et informatique (c)	12	-	-	-
Expert de l'environnement (a)	12	-	-	-
Responsable administratif et financier	12	66 000	63 800	66 000
Expert cartographie et informatique (c)	12	-	-	-
Expert en eau (c)	12	-	-	-
Statisticien hors classe, chef de projet (c)	12	-	-	-
Expert hors classe, chef de projet Silva med. (a)	12	-	-	-
Expert de l'environnement, projet Silva Med. (e)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		341 000	334 400	341 000
Appui administratif				
Assistante collecte de données/secrétaire	12	56 100	56 100	56 100
Secrétaire bilingue	12	56 100	56 100	56 100
Secrétaire de projet (c)	12	-	-	-
Documentaliste (d)	12	-	-	-
Secrétaire de projet (e)	6	-	-	-
Assistance temporaire (b)		17 600	17 600	17 600
Total Appui administratif		129 800	129 800	129 800
Voyages en mission		37 400	37 400	37 400
Frais de fonctionnement		49 500	49 500	49 500
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		557 700	551 100	557 700

(a) Détaché par le Gouvernement français.

(b) Complété par d'autres projets et fonds.

(c) Couvert par d'autres projets pour 2004 et 2005.

(d) Couvert par d'autres projets et 5 000 dollars E.U. du MTF pour des activités du PAM.

(e) Rémunéré au titre du budget de fonctionnement du Gouvernement français et sur des fonds extérieurs.

5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)
Split, CroatiE

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	60 500	58 300	60 500
Directeur adjoint	12	45 100	42 900	45 100
Total Personnel d'encadrement		105 600	101 200	105 600
Appui administratif				
Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	31 900	30 800	31 900
Assistante aux projets/traductrice	12	30 800	29 700	30 800
Assistante aux projets/traductrice	12	30 800	29 700	30 800
Assistante aux projets/traductrice	12	30 800	29 700	30 800
Assistante administrative	12	30 800	29 700	30 800
Commis aux finances	12	30 800	29 700	30 800
Assistance temporaire		16 500	16 500	16 500
Total Appui administratif		202 400	195 800	202 400
Voyages en mission		36 300	44 400	44 400
Frais de fonctionnement		89 100	81 000	81 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		433 400	422 400	433 400

6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
Tunis, Tunisie

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	37 950 *	37 950	37 950
Expert	12	19 250 *	19 250 *	19 250 *
Expert	12	71 500	71 500	71 500
Documentaliste	12	50 600	50 600	50 600
Fonctionnaire d'administration	12	-	27 000	27 000
Total Personnel d'encadrement		179 300	206 300	206 300
Appui administratif				
Assistante administrative	12			
Secrétaire bilingue	12	13 750	13 750	13 750
Secrétaire bilingue	12	13 750	13 750	13 750
Chauffeur	12	7 700	7 700	7 700
Commis aux finances	12	2 200 *	2 200 *	2 200 *
Préposé à l'entretien	12	**	**	**
Gardien	12	**	**	**
Assistance temporaire		22 000	25 000	25 000
Total Appui administratif		59 400	62 400	62 400
Voyages en mission		31 900	31 900	31 900
Frais de fonctionnement		59 400	59 400	59 400
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ADMINISTRATIFS		330 000	360 000	360 000

* Représente des fonds alloués pour compléter le traitement versé par le pays hôte.

** Rémunéré par le pays hôte.

7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)
Palerme, Italie

	Budget proposé (en €)	
	2004	2005
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement financés par la contribution de contrepartie c
Gouvernement italien pour le CAR/TDE.

8. **CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**
Barcelone, Espagne

	Budget proposé (en €)	
	2004	2005
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge par le Gouvernement espagnol.

ANNEXE I
PROPOSITION DE BUDGET-PROGRAMME
POUR L'EXERCICE 2004-2005
EN DOLLARS E.U..

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES EN DOLLARS E.U.*

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2002	2003	2004	2005
I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT				
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	614 838	628 532	780 972	744 704
- Personnel MED POL	356 474	364 957	427 995	436 180
- Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	400 000	400 000	502 857	502 857
2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	259 296	262 270	279 335	280 997
3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)	647 005	655 302	743 026	731 688
4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)	501 000	507 000	629 829	637 371
5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)	384 000	394 000	482 743	495 314
6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)	312 500	314 500	411 429	411 429
7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)	0	0	0	0
8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	0	0	0	0
TOTAL PARTIEL	3 475 112	3 526 560	4 258 185	4 240 539
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME**	399 765	406 453	488 193	485 899
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT	3 874 877	3 933 012	4 746 378	4 726 438

* Le taux de change utilisé dans la présente annexe est: 1 dollar E.U = 0, 875 € , soit le taux de change officiel des Nations Unies en juillet 2003

** Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce

ACTIVITIÉS (en dollars E.U.)*

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2002	2003	2004	2005
II. ACTIVITÉS				
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	625 288	596 721	836 046	739 745
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	1 015 000	900 761	1 301 714	1 273 143
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	353 000	305 000	429 714	357 143
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	380 000	450 000	527 421	528 906
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	327 000	317 000	336 000	302 857
TOTAL PARTIEL	2 700 288	2 569 482	3 430 895	3 201 794
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	300 175	283 271	387 105	357 322
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES	3 000 463	2 852 753	3 818 000	3 559 116

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2002	2003	2004	2005
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE)				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	560 375	515 000	753 760	633 459
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	983 000	838 761	1 262 857	1 196 571
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	198 000	185 000	258 286	231 429
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	200 000	295 000	260 800	262 857
INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	237 000	215 000	240 571	222 857
TOTAL PARTIEL	2 178 375	2 048 761	2 776 274	2 547 174
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	276 689	259 839	357 647	327 864
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF*	2 455 064	2 308 600	3 133 921	2 875 038

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2002	2003	2004	2005
B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	64 913	81 721	82 286	106 286
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	32 000	62 000	38 857	76 571
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	155 000	120 000	171 429	125 714
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	180 000	155 000	266 621	266 049
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	90 000	102 000	95 429	80 000
TOTAL PARTIEL	521 913	520 721	654 621	654 621
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%)	23 486	23 432	29 458	29 458
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE	545 399	544 153	684 078	684 078

* Le taux de change utilisé dans la présente annexe est: 1 dollar E.U = 0, 875 € , soit le taux de change officiel des Nations Unies en juillet 2003

** MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

**BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE
FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES (en dollars E.U.):**

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2002	2003	2004	2005
UNITÉ DE COORDINATION, Athènes (Grèce)				
TOTAL ACTIVITÉS	650 288	621 721	836 046	739 745
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1 371 311	1 393 488	1 711 824	1 683 741
TOTAL	2 021 599	2 015 209	2 547 870	2 423 486
MEDPOL				
TOTAL ACTIVITÉS	730 000	765 000	931 429	937 143
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	259 296	262 270	279 335	280 997
TOTAL	989 296	1 027 270	1 210 763	1 218 140
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
TOTAL ACTIVITÉS	285 000	165 761	370 286	336 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	647 005	655 302	743 026	731 688
TOTAL	932 005	821 063	1 113 312	1 067 688
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)				
TOTAL ACTIVITÉS	250 000	255 000	327 429	284 571
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	501 000	507 000	629 829	637 371
TOTAL	751 000	762 000	957 257	921 943
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)				
TOTAL ACTIVITÉS	352 000	367 000	437 706	448 906
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	384 000	394 000	482 743	495 314
TOTAL	736 000	761 000	920 449	944 221
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)				
TOTAL ACTIVITÉS	373 000	335 000	452 571	380 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	312 500	314 500	411 429	411 429
TOTAL	685 500	649 500	864 000	791 429
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT(CAR/TDE)				
TOTAL ACTIVITÉS	60 000	60 000	75 429	75 429
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	60 000	60 000	75 429	75 429
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)				
TOTAL ACTIVITÉS	0	0	0	0
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	699 939	689 724	875 298	843 221
TOTAL GÉNÉRAL	6 875 340	6 785 766	8 564 378	8 285 554

SOURCES DE FINANCEMENT (en dollars E.U.):

	2004	2005
A. Recettes		
Contributions au Fonds d'affectation (MTF)	6 367 173	6 367 173
Contribution de contrepartie de la Grèce	502 857	502 857
Contribution de contrepartie du PNUE	25 143	25 143
Total Contributions	6 895 173	6 895 173
Contributions non versées pour 2002/03 et années antérieures (estimation moyenne)	1 165 714	
Intérêts bancaires 2001-2002 (estimation)	525 714	
Total recettes prévues	15 481 775	
B. Engagements		
Engagements	7 034 459	6 787 713
Frais de gestion du programme	845 840	813 763
Total engagements	15 481 775	

	2004	2005
A. Recettes		
Contribution volontaire de la CE	684 078	684 078
B. Engagements		
Activités financées sur la contribution volontaire de la CE	654 621	654 621
Frais de gestion du programme (4,5 %)	29 458	29 458
Total engagements	684 078	684 078

Les intérêts bancaires sont calculés sur la base des intérêts bancaires reçus pour 2001-2002 d'un montant de 525 000 dollars E.U. convertis en euros au taux de change de juillet 2003 (1 dollar E.U. = 0,875 €)

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au MTF pour 2003 (en dollars E.U)	Contributions ordinaires au MTF pour 2004 (en dollars E.U)	Contributions ordinaires au MTF pour 2005 (en dollars E.U)
Albanie	0,07	3 525	4 431	4 431
Algérie	1,05	52 876	66 472	66 472
Bosnie-Herzégovine	0,30	15 108	18 993	18 993
Croatie	0,97	48 846	61 406	61 406
Chypre	0,14	7 050	8 863	8 863
CE	2,50	125 894	158 267	158 267
Égypte	0,49	24 676	31 021	31 021
France	37,97	1 912 057	2 403 728	2 403 728
Grèce	2,81	141 503	177 889	177 889
Israël	1,47	74 024	93 059	93 059
Italie	31,37	1 579 700	1 985 909	1 985 909
Liban	0,07	3 525	4 431	4 431
Libye	1,97	99 204	124 714	124 714
Malte	0,07	3 525	4 431	4 431
Monaco	0,07	3 525	4 431	4 431
Maroc	0,28	14 101	17 726	17 726
Slovénie	0,67	33 739	42 415	42 415
Espagne	14,99	754 852	948 957	948 957
Syrie	0,28	14 101	17 726	17 726
Tunisie	0,21	10 575	13 294	13 294
Turquie	2,25	113 304	142 439	142 439
Total partiel	100,00	5 035 706	6 330 602	6 330 602
Serbie et Monténégro*	-	0	36 571	36 571
TOTAL PC		5 035 706	6 367 173	6 367 173
Pays hôte (Grèce)		400 000	502 857	502 857
Fonds pour l'environnement PNUE		50 000	25 143	25 143
TOTAL CONTRIBUTIONS		5 485 706	6 895 173	6 895 173

* La contribution de la Serbie et du Monténégro est donnée à titre provisoire sur la base du PIB du pays. Le montant définitif, avec le taux de contribution, sera donné une fois qu'aura été communiqué l'avis du Siège du PNUE

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.!

Countries		2004 (000 \$)	2005 (000 \$)
Croatie	CAR/PAP	154	154
France	CAR/PB	802	802
Italie	CAR/TDE	*	*
Malte	REMPEC	80	80
Espagne	CAR/PP	714**	714**
Tunisie	CAR/ASP	113	113
UIN! Agencies			
OMS	MED POL	103	103
AIEA	MED POL	0	0
COI/UNESCO	MED POL	74	74

* Pas encore communiqué.

** Montants provisoires, subordonnés à l'approbation du Gouvernement espagnol qui finance directement les activités du CAR/PP.

I. COORDINATION**I.A.1 CADRE JURIDIQUE**

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)							
		2004				2005			
		MTF*	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
Assistance juridique du Secrétariat aux pays	MEDU	14 857				13 714			
Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et la mise en place effective de mécanismes de contrôle nationaux conformément aux dispositions de la Convention et de ses Protocoles et des mesures de protection adoptées, ainsi que l'établissement/soumission de rapports	MEDU	22 857				28 571			
Groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des engagements/Document de travail	MEDU		12 571				12 571		
Responsabilité et réparation/Document de travail	MEDU	11 429				3 429			
Assistance aux pays pour la mise en place de leur système de rapports	MEDU	50 286		22 857		5 714			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		99 429	12 571	22 857	0	51 429	12 571	0	0

* MTF = Mediterranean Trust Fund - Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

I.A.2 CADRE INSTITUTIONNEL (sans objet)**I.A.3 COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Processus préparatoire et élaboration de la stratégie méditerranéenne de développement durable-SMDD (consultants et sessions de travail)*	MEDU	49 760	35 429	34 286	22 857	34 286	34 286
Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CMDD et appui aux pays et partenaires	MEDU	17 143	11 429			11 429	
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		66 903	46 857	34 286	22 857	45 714	34 286

* La répartition des crédits budgétaires entre MEDU et les CAR sera décidée à la réunion des Parties contractantes en fonction de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de la SMDD.

I.A.4 COOPÉRATION ET PARTENARIAT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Appui à des organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs importants	MEDU	62 857	12 571		37 714	37 714	
Promotion de la coopération régionale (REC, ESPOO, EAMS, LAS)	MEDU	11 429					
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS	MEDU	74 286	12 571	0	37 714	37 714	0

I.A.5 RÉUNIONS ET CONFÉRENCES ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Atelier régional chargé d'examiner le rapport sur la SMDD *	MEDU				34 286	22 857	45 714
Réunions de la Commission méditerranéenne du développement durable (CM'DD) - une par an	MEDU	45 714		45 714	57 143		45 714
Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)	MEDU	22 857		11 429	22 857		11 429
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du programme/budget	MEDU	57 143			34 286		
Réunion des points focaux nationaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2006-7, suivie de la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2006-7	MEDU				114 286		228 571
Réunion des directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (une par an)	MEDU	5 714			5 714		
Réunion de consultation des experts sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU	11 429			17 143		
Réunions du groupe de travail sur la mise en œuvre et le respect des engagements	MEDU	34 286			34 286		
Réunion sur le système de rapports	MEDU	40 000			0		
Conférences de présentation de projets PAC (participation des CAR)	MEDU	11 429			11 429		
Provision destinée à des coûts imprévus liés à l'organisation de réunions	MEDU	11 429			17 143		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS	MEDU	240 000	0	57 143	348 571	22 857	331 429

* La répartition des crédits budgétaires entre MEDU et les CAR sera décidée à la réunion des Parties contractantes en fonction de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de la SMDD

I.A.6 INFORMATION, SENSIBILISATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)							
		2004				2005			
		MTF	PNUE	CE	EXT	MTF	PNUE	CE	EXT
Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion des rapports du PAM, avec revalorisation du site web du PAM	MEDU	62 857				62 857			
Élaboration et impression de supports d'information destinés au public et à la presse	MEDU	28 571				17 143			
Élaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français)	MEDU	40 000				34 286			
Atelier destiné à des professionnels méditerranéens de la communication sur le traitement des questions de réduction de la pollution d'origine tellurique (conjointement avec MED POL) - Atelier régional	MEDU	40 000			34 286				
Atelier destiné à des professionnels méditerranéens de la communication sur le traitement des questions de la biodiversité (conjointement avec le CAR/ASP) - Atelier régional	MEDU	40 000			34 286				
Assistance aux pays pour la promotion de la participation du public (application de l'article 15 de la Convention de Barcelone)	MEDU	22 857	12 571		34 286	24 317	12 571		
Préparation et impression de la Série des rapports techniques du PAM	MEDU	8 000				3 429			
Services de bibliothèque	MEDU	5 714				5 714			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		248 000	12 571	0	102 857	147 745	12 571	0	0

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)							
		2004				2005			
		MTF	UNEP	CE	EXT	MTF	UNEP	CE	EXT
TOTAL ACTIVITÉS COORDINATION		728 617	25 143	82 286	194 286	608 317	25 143	106 286	365 714

II. COMPOSANTES

II.A PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
A. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE:							
Mise en œuvre du Protocole "tellurique"/ PAS							
Assistance aux pays pour l'élaboration de leur PAN, y compris la finalisation du BDN et du BB	MED POL	32 000	25 143	a,e	22 857		
Cours régional sur l'élaboration des PAN	MED POL	11 429		d			
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner le processus de mise en œuvre à long terme des PAN	MED POL	45 714		a			
Atelier sur les aspects institutionnels et financiers de la mise en œuvre des PAN	MED POL	34 286		a			
Réunion de consultation sur la gestion des données des BB, y compris le système d'information	MED POL	34 286					
Établissement d'un document sur les impacts environnementaux et les aspects financiers des stations d'épuration d'eaux usées ainsi que sur les systèmes naturels et les installations d'épuration à échelle réduite (OMS/MED POL)	MED POL	17 143					
Établissement d'un document sur les impacts environnementaux des pratiques d'utilisation des eaux usées, assorti de lignes directrices sur les paramètres physiques et chimiques et d'un code de bonnes pratiques pour l'utilisation des eaux usées (OMS/MED POL)	MED POL	17 143					
Élaboration de lignes directrices pour le traitement, l'élimination et l'utilisation des boues (OMS/MED POL)	MED POL	17 143					
Assistance aux pays pour la gestion des eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL	22 857			11 429		
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner les lignes directrices régionales et les documents relatifs aux eaux usées municipales (OMS/MED POL)	MED POL				45 714		b
Élaboration d'objectifs de qualité pour l'air ambiant (OMS/MED POL)	MED POL	11 429					b
Établissement d'un document sur les méthodes alternatives permettant d'éviter l'utilisation des POP, dont l'élaboration de lignes directrices (OMS/MED POL)	MED POL	11 429					
Assistance aux pays pour l'actualisation/élaboration des réglementations nationales relatives aux émissions/rejets industriels	MED POL	22 857			22 857		
Assistance aux pays pour la formulation et la mise en œuvre de programmes nationaux de surveillance	MED POL	160 000			160 000		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Assurance qualité des données (analyses chimiques) (AIEA/MED POL)	MED POL	125 714			125 714		
Assurance qualité des données (biosurveillance)	MED POL	22 857			22 857		
Assistance aux pays pour la mise en œuvre du programme de surveillance de l'eutrophisation	MED POL	34 286			34 286		
Assistance aux pays pour la mise en œuvre d'activités préliminaires relatives aux critères pour les eaux de baignade (OMS/MED POL)	MED POL				17 143		b
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner les activités de surveillance	MED POL				57 143		c
Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur les détritiques marins	MED POL	17 143			17 143		
Cours de formation régional sur la récupération et l'utilisation des eaux usées en Méditerranée (OMS/MED POL)	MED POL			a			
Cours de formation nationaux sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées (OMS/MED POL)	MED POL			a			
Cours de formation nationaux sur la surveillance et l'inspection en matière d'environnement (OMS/MED POL)	MED POL			a			b
Cours de formation régional sur la surveillance des cours d'eau	MED POL			a			
Cours de formation national sur la surveillance des cours d'eau	MED POL			a			
Assistance aux pays pour l'utilisation des MTD et des MPE	MED POL	17 143			17 143		
Études et recherches sur les questions émergentes concernant le milieu marin	MED POL	34 286			45 714		
Formation et bourses	MED POL	34 286			34 286		
Assistance aux pays pour l'application du système de rapports pour le PAS et le Protocole "tellurique"	MED POL	17 143			28 571		
Exécution d'un autre projet pilote d'IETMP	MED POL	22 857			22 857		
Assistance aux pays pour la réalisation des travaux préparatoires sur les indicateurs de pollution marine	MED POL	28 571			2 286	37 714	
Assistance aux pays pour le respect et l'application effective de la législation et les systèmes d'inspection (OMS/MED POL)	MED POL	22 857			22 857		
Réunion sur le Réseau informel concernant le respect et l'application effective des réglementations	MED POL				20 571	25 143	b
Protocole "immersions" Mise à jour des lignes directrices	MED POL	11 429			5 714		
Assistance aux pays pour l'application des lignes directrices sur les immersions	MED POL	11 429			11 429		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Protocole "déchets dangereux" Assistance aux pays à travers les Centres régionaux de la Convention de Bâle pour la gestion des déchets dangereux	MED POL	11 429			11 429		
Coordination et politique Réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MED POL				57 143		c
Préparation du programme MED POL révisé (2006 - 2013)	MED POL	45 714			57 143		c
Élaboration du rapport sur l'état de l'environnement en coopération avec l'AEE	MED POL	11 429					
B. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME Prévention de la pollution Élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du Protocole "prévention et situations critiques" à proposer dans le cadre de la Phase III du PAM	REMPEC	86 857					
Assistance aux pays côtiers méditerranéens dans le processus de mise en œuvre des politiques de prévention de la pollution marine, dont des prestations de conseil de court terme aux divers États côtiers ainsi que des accords de coopération sous-régionaux entre États	REMPEC	34 286			22 857		
Assistance aux pays dans le traitement de questions spécifiques relatives à la protection du milieu marin (par ex. AFS, eaux de ballastage, PSSA, lieux de refuge, remorquage en cas de situation critique)	REMPEC	28 571			22 857		
Projet sur les installations de réception portuaires dans la région méditerranéenne.	REMPEC			322 533			
Extension des activités sur les installations de réception portuaires aux pays non éligibles à MEDA (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Libye et Slovaquie)	REMPEC	40 000					
Préparation d'un programme de formation très complet sur la prévention de la pollution d'origine maritime	REMPEC			*			
Un séminaire régional et un séminaire national sur la prévention de la pollution d'origine maritime dans la région méditerranéenne	REMPEC	22 857			74 286		
Un séminaire sous-régional sur la prévention de la pollution d'origine maritime dans la région méditerranéenne	REMPEC			*			*
Lutte contre la pollution Assistance aux pays en cas de situation critique (Unité d'assistance méditerranéenne)	REMPEC	2 286					
Assistance aux États riverains dans l'entretien/amélioration des systèmes nationaux et sous-régionaux existants de préparation à la lutte et de lutte en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC	32 000			34 286		

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Assistance aux États riverains pour le développement de nouveaux systèmes nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de lutte en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC	17 143			34 286		
Assistance aux divers pays dans l'établissement de plans d'urgence portuaires en cas d'accidents mettant en jeu des substances nocives et potentiellement dangereuses.	REMPEC				22 857		
Un séminaire régional et un séminaire national sur la préparation à la lutte et la lutte en cas de pollution marine d'origine maritime	REMPEC	74 286			22 857		
Un séminaire sous-régional sur la préparation à la lutte et la lutte en cas de pollution marine d'origine maritime	REMPEC			*			*
Information Mise en place de systèmes et techniques d'information (par ex., site web, SIR, MIDSIS, base de données bibliothèque, publications), communication de l'information, activités d'enseignement	REMPEC	18 286	13 714		4 571	13 714	
Réunions 7ème réunion des correspondants du REMPEC (deux représentants par pays: autorités maritimes et autorités environnementales)	REMPEC				83 429		
TOTAL ACTIVITÉS		1 262 857	38 857	322 533	1 196 571	76 571	0

Notes: a = FEM; b = OMS; c = Pays hôte; d = FFEM; e = Plan d'action mondial/PNUE

(*) L'OMI a pris l'engagement oral d'appuyer financièrement ces composantes en 2004 et 2005. Le montant sera fixé à un stade ultérieur et confirmé par l'OMI après l'approbation du programme intégré de coopération technique.

Remarque:

En 2002, le REMPEC a soumis à LIFE/CE des propositions concernant deux projets, d'un montant total de 313 000 et 304 938 euros, respectivement, pour l'exercice biennal, à exécuter en Albanie (établissement d'un plan national d'urgence, projet sur 3 ans) et en Turquie (plans d'urgence portuaires à Mersin et Iskenderun, projet sur 2 ans). Si elles sont approuvées, les activités en question pourraient démarrer dans le courant 2004.

II.B DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
<u>Collecte de données et évaluation périodique de la situation</u> Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites	CAR/ASP		11 429			45 714	
Initiative méditerranéenne pour la taxinomie	CAR/ASP	34 286	28 571				
Mise en place d'un mécanisme méditerranéen de centres d'échanges sur la diversité biologique	CAR/ASP	17 143			11 429		
<u>Mesures juridiques</u> Assistance aux pays dans l'instauration et l'application effective de leur législation nationale dans le domaine de la conservation des sites et des habitats	CAR/ASP	5 714					
<u>Planification et gestion</u> Mise en œuvre des plans d'action pour les espèces menacées et la gestion d'espèces adoptés dans le cadre du PAM	CAR/ASP	17 143	80 000	11 429	17 143	80 000	11 429
Instauration de stratégies et de plans dans le domaine de la conservation de la biodiversité	CAR/ASP	20 571	45 714	17 143			
Atelier sur la surveillance des introductions d'espèces allogènes et d'espèces invasives	CAR/ASP	34 286					
Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP	CAR/ASP	62 857		785 143	17 143		
Élaboration d'indicateurs sur la biodiversité marine et côtière	CAR/ASP	11 429					
Réunion d'experts sur les indicateurs de biodiversité marine et côtière	CAR/ASP				34 286		11 429
<u>Information du public</u> Élaboration et diffusion de données et d'informations relatives à la biodiversité	CAR/ASP	14 857	5 714		28 571		
Assistance aux points focaux nationaux pour les ASP pour des actions d'information sur le Protocole "ASP" et les plans d'action	CAR/ASP				17 143		
<u>Échange d'expériences et renforcement des capacités nationales</u> Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel	CAR/ASP	40 000			42 857		
<u>Réunion des points focaux nationaux pour les ASP</u>	CAR/ASP				62 857		
TOTAL ACTIVITÉS		258 286	171 429	813 714	231 429	125 714	22 857

II.C GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
PAC: rôle de coordination; mise en œuvre des activités des PAC "Algérie", "Chypre" et "Slovénie"; mise en œuvre d'activités spécifiques; gestion des ressources naturelles; programmes participatifs; gestion des données; renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion durable des villes; ECC touristique; élaboration de stratégies, programmes et plans de GIZC; élaboration de projets bancables à titre de suivi des activités de PAC; activités préparatoires des PAC "Espagne" et "Maroc"	PAP/RAC	25 143	127 763	125 714	21 714	137 478	125 714
Renforcement des capacités des parties prenantes dans les PAC	PAP/RAC		22 857			22 857	
Suivi des PAC: assistance aux pays pour le suivi de la mise en œuvre des programmes proposés (préparation de projets)	CAR/PAP	5 714	11 429			11 429	
Assistance aux PAC pour les activités liées à la biodiversité et aux ASP	CAR/ASP		22 857			22 857	
Analyses systémiques et prospectives de durabilité: - Élaboration de lignes directrices - Mise en œuvre dans les PAC concernés et système d'information connexe	CAR/PB CAR/PB		24 000 38 857			29 714	
GIZC Mise au point de méthodologies de GIZC et GIZCBF: application d'outils et instruments de GIZC-ESE; systèmes d'information sur le littoral; évaluation et gestion des risques; modèle de financement pour le développement durable; modèles de gestion locale	CAR/PAP	34 286			34 286		
Assistance aux pays méditerranéens dans l'établissement de leurs rapports nationaux sur la gestion du littoral (Algérie, Égypte)	CAR/PAP	8 000					
Assistance aux pays dans l'élaboration de leur législation nationale sur la GIZC et activités d'élaboration d'un cadre juridique régional sur la GIZC	CAR/PAP	34 286			11 429		
Atelier régional chargé d'examiner la proposition d'instrument juridique régional sur la GIZC	CAR/PAP				30 286		
Élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre l'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée	CAR/PAP				11 429		
Atelier régional chargé d'examiner et d'adopter le programme d'action pour lutter contre l'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée	CAR/PAP					22 857	

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Elaboration du rapport sur l'état des plages en Méditerranée	CAR/PAP	18 286			11 429		
Analyse diagnostique des pratiques de gestion paysagère dans les pays méditerranéens: typologie, modalités, lignes directrices pour la gestion, paysages d'un intérêt exceptionnel	CAR/PAP	17 143			11 429		
Actualisation du "centre d'échanges" pour la documentation, diffusion des informations et sensibilisation aux initiatives de gestion du littoral dans les pays méditerranéens; actualisation et amélioration du mécanisme de centres d'échanges régional	CAR/PAP	9 943			9 143		
Élaboration de la stratégie régionale de GIZC/PAC	CAR/PAP	34 286					
Atelier chargé d'examiner la stratégie régionale de GIZC/PAC conjointement avec la réunion des points focaux nationaux du CAR/ PAP	CAR/PAP				53 714		11 429
Élaboration et mise en œuvre d'un cours de formation ouvert via Internet sur la GIZC (MEDOpen): approche, méthodologie, documents de formation, études de cas, sélection de candidats, service d'assistance, groupes de discussion, premier cours de formation, examens	CAR/PAP	17 143			11 429		
ASSISTANCE AU PROGRAMME DU CAR/TDE*	CAR/TDE	56 571	18 857		56 571	18 857	
TOTAL ACTIVITÉS		260 800	266 621	125 714	262 857	266 049	137 143

* La proposition du CAR/TDE n'a pas encore été reçue.

II.D INTEGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
Rapport "Environnement-Développement", valorisation, communication & diffusion	CAR/PB	62 857		206 000	51 429		56 514
Libre-échange et environnement; coopération et financement pour le développement durable (dans le cadre de la CMDD)							
- Outils économiques pour le développement durable	CAR/PB	27 429		114 286 *			
- Financement et coopération pour le développement durable (atelier)	CAR/PB		40 000				
Intégration de la durabilité dans les politiques sectorielles							
<u>Ressources naturelles, développement rural et agriculture</u>							
- Forêts: programme <i>Silva Mediterranea</i> (étude de cas, vision prospective, atelier régional)	CAR/PB			171 429 *			171 429 *
- Agriculture & développement rural: études de cas (indicateurs), vision prospective (en collaboration avec le CIHEAM)	CAR/PB	28 571		28 571 *	45 714		28 571 *
- Eau: suivi des progrès sur les indicateurs et bonnes pratiques (en relation avec la CMDD)	CAR/PB	11 429		68 571	11 429		68 571
- Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaines	CAR/PB	28 571					
- Mise en œuvre du projet sous-régional dans les pays du Maghreb: définition de la protection, mesures de réhabilitation et de gestion dans des zones pilotes, stratégie de développement et élaboration de plans de gestion	CAR/PB	22 857			17 143		
- Session de formation régionale sur les méthodologies, outils, procédures et techniques de gestion et de lutte contre l'érosion et la désertification (Syrie et Liban)	CAR/PAP		8 571			8 000	
- Exécution du projet LIFE-Pays tiers sur la réduction de la dégradation des sols côtiers au Liban et en République arabe syrienne	CAR/PAP			**			
<u>Transport et urbanisation, gestion des villes et développement durable (en relation avec la CMDD)</u>							
- Études de cas prospectives et réunion d'experts	CAR/PB	9 714	22 857			30 857	34 286 *

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2004			2005		
		MTF	CE	EXT	MTF	CE	EXT
- Mise en œuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur "Gestion des villes et développement durable": mise au point d'outils de gestion des villes, intégration de la gestion du littoral et de la gestion des villes, échange d'expériences au niveau régional	CAR/PAP	11 429			5 714		
- Transports maritimes: collecte et analyse des données, préparation du projet <i>Marenostrum</i> de concert avec le REMPEC	CAR/PB			*			*
<u>Tourisme et développement durable (notamment en relation avec la CMDD)</u> - Cours de formation régional sur l'application de la capacité d'accueil pour un tourisme durable en Méditerranée	CAR/PAP				17 143		
- Études régionales, réunion d'experts sur les outils économiques et le mécanisme de coopération	CAR/PB	24 000				41 143	
Indicateurs, statistiques et base de données - Indicateurs: réunion d'experts, atelier régional (incluant réunion des points focaux du CAR/PB)	CAR/PB	13 714	9 143		74 286		
- Projet MEDSTAT- Environnement	CAR/PB			806 857			742 857
- Formation sur base de données ECHEMS	CAR/PB		14 857				
TOTAL ACTIVITÉS		240 571	95 429	1 395 714	222 857	80 000	1 102 229

* Dans l'attente de la décision de financement

** Le CAR/PAP devrait recevoir 17 700 euros du projet en 2004; dirigé par le CAR/TDE et cofinancé par la CE.

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT**1. UNITÉ DE COORDINATION (y compris MED POL), Athènes, Grèce**

	Budget approuvé (en dollars E.U.)			Budget proposé (en dollars E.U.)			
	2003			2004		2005	
	m/m	MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE
Personnel d'encadrement							
Coordonnateur - D.2	12	135 137		197 182		154 345	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	125 262		155 437		155 437	
Administrateur de programme - P.4	12	98 327		107 890		110 317	
Fonct. Administration/gestion des fonds - P.4	12	*		*		*	
Coordonnateur du MED POL - P.5	12	114 945		135 680		138 195	
Administrateur de programme MED POL - P.4	12	96 150		110 317		112 745	
Administrateur de programme MED POL - P.3/P.4	12	87 864		100 607		103 035	
Fonctionnaire chargé de l'Information - P.3/P.4	12	89 805		103 035		105 462	
Total Personnel d'encadrement		747 490	0	910 148		879 536	
Appui administratif b)							
Assistante des services de conférences - G.7	12		34 020		42 961		42 961
Assistante administrative – G.7	12	*		*		*	
Secrétaire (hors classe) - G.5/G.6	12		24 440		32 057		33 088
Employée administrative - G.5/G.6	12	*		*		*	
Assistant traitement des données - G.6	12	*		*		*	
Assistante budget - G.6 /G.7	12	*		*		*	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante bibliothécaire - G.6	12		29 446		37 207		37 207
Assistante de programme - G.5	12		25 246		29 394		30 310
Secrétaire - G.4	12		23 205		26 107		26 921
Secrétaire (MED POL) - G.5	12	25 432		33 058		33 058	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	20 614		26 107		26 921	
Secrétaire (MED POL) - G.4	12	19 953		22 225		22 225	
Employé administratif - G.4/ G.5	12	*		*		*	
Employé administratif - G.4/ G.5	12	*		*		*	
Assistante information/documentation - G.5	12		21 939		26 645		27 561
Employé - G.3	12	*		*		*	
Assistance temporaire		8 000		11 429		11 429	
Formation personnel Unité MED		10 000		12 000		12 000	
Heures supplémentaires		15 000		10 000		10 000	
Frais de réception		12 000**		12 571		14 286 **	
Total Appui administratif		110 999	158 297	127 391	194 371	129 919	198 048
Voyages en mission		135 000		171 429		171 429	
Frais de fonctionnement							
Location			141 000		177 257		177 257
Autres frais de fonctionnement (y compris articles divers)			100 703		131 229		127 552
Total Frais de fonctionnement		0	241 703	0	308 486	0	304 809
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		993 488	400 000	1 208 967	502 857	1 180 884	502 857

* Rémunéré sur les frais de gestion du programme

** Réunion des Parties contractantes

2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) P.5	12	131 351	120 921	120 921
Consultant ADQ-AIEA	12	20 900	-	-
Total Personnel d'encadrement		152 251	120 921	120 921
Appui administratif				
Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) G.5	12	28 790	28 926	28 926
Assistante laboratoire MEL-AIEA (Monaco) G.6	12	56 855	55 771	57 225
Assistance temporaire - Siège COI (Paris)		5 500	5 500	5 500
Total Appui administratif		91 145	90 197	91 651
Voyages en mission				
OMS (Athènes)		16 500	15 000	15 000
AIEA (Monaco)		16 500 *	15 000 *	15 000 *
COI/UNESCO (Paris)		3 300	3 300	3 300
Total Voyages en mission		36 300	33 300	33 300
Frais de fonctionnement		**	**	**
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		279 696	244 418	245 872

* Comprend les missions sur le terrain pour le programme d'assurance qualité des données

** Les frais de fonctionnement correspondant au personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité MED. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Valette, Malte
Organisation coopérante: OMI

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur - D.1	12	125 262	152 480	152 480
Administrateur de programme - P.5	12	119 410	138 195	138 195
Administrateur de programme - P.4	12	102 685	98 284	100 607
Administrateur de programme - P.4	12	85 820	96 003	98 284
Fonctionnaire d'administration (P.1) (i)	*	-	15 465	25 333
Temporaire:				
Assistant technique (MEDA) -P.3 (ii)	12	-	-	-
Spécialiste auxiliaire (VCI) - P.2 (iii)	12	-	-	-
Spécialiste auxilaire - P.2 (iv)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		433 177	500 426	514 898
Appui administratif				
Assistante administrative - G.7 (i)	*	10 273	1 466	0
Assistante information - G.7	12	21 582	22 171	22 667
Assistante administrative/secrétaire- G.6	12	20 256	18 204	18 651
Employé/Secrétaire - G.4	12	17 588	18 118	18 498
Employé/Secrétaire - G.4	12	16 086	16 603	16 981
Entretien/Administrateur adjoint - G.4	12	18 339	18 118	18 498
Secrétaire bilingue (v)	12	-		
Assistante administrative - G.6 (v)	12	-		
Temporaire:				
Employée/Secrétaire MEDA - G.4 (ii)	12	-	-	-
Total Appui administratif		104 125	94 680	95 296
Voyages en mission		44 000	62 857	45 714
Frais de fonctionnement		74 000	85 063	75 779
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		655 302	743 026	731 688

(i) Poste en partie financé par l'OMI au moyen d'une contribution de 13 000 euros en 2004 et 2005, ainsi que par l'Italie (8 000 euros en 2004 and 2005) au titre de la contribution volontaire supplémentaire de ce pays au MTF pour le REMPEC (45 000 euros par an).

(ii) Poste financé par le projet MEDA sur les installations de réception portuaires.

(iii) Poste financé par l'industrie pétrolière française.

(iv) Poste financé par l'industrie pétrolière italienne.

(v) Poste financé par l'Italie (35 000 euros en 2004 et 2005) au titre de la contribution volontaire supplémentaire de ce pays au MTF pour le REMPEC (45 000 euros par an).

* Le titulaire passera de l'échelon des services généraux à celui de l'encadrement en avril 2004.

4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)
Sophia Antipolis, France

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Président	12			
Directeur (a)	12	-		
Directeur scientifique (a)	12	-		
Économiste de l'environnement	12	104 000	128 229	130 743
Spécialiste analyse territoriale et prospective	12	85 000	105 600	106 857
Expert statistiques et indicateurs (b)	12	56 000	69 143	70 400
Expert de l'environnement (c)	12	-	-	-
Expert études institutionnelles et environnement (d)	12	5000	6 286	6 286
Expert SIG, base de données et informatique (c)	12	-	-	-
Expert de l'environnement (a)	12	-	-	-
Responsable administratif et financier	12	60 000	72 914	75 429
Expert cartographie et informatique (c)	12	-	-	-
Expert en eau (c)	12	-	-	-
Statisticien hors classe, chef de projet (c)	12	-	-	-
Expert hors classe, chef de projet Silva med. (a)	12	-	-	-
Expert de l'environnement, projet Silva Med. (e)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		310 000	382 171	389 714
Appui administratif				
Assistante collecte de données/secrétaire	12	51 000	64 114	64 114
Secrétaire bilingue	12	51 000	64 114	64 114
Secrétaire de projet (c)	12	-	-	-
Documentaliste (d)	12	-	-	-
Secrétaire de projet (e)	6	-	-	-
Assistance temporaire (b)		16 000	20 114	20 114
Total Appui administratif		118 000	148 343	148 343
Voyages en mission		34 000	42 743	42 743
Frais de fonctionnement		45 000	56 571	56 571
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		507 000	629 829	637 371

(a) Détaché par le Gouvernement français.

(b) Complété par d'autres projets et fonds.

(c) Couvert par d'autres projets pour 2004 et 2005.

(d) Couvert par d'autres projets et 5 000 dollars E.U. du MTF pour des activités du PAM.

(e) Rémunéré au titre du budget de fonctionnement du Gouvernement français et sur des fonds extérieurs.

5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)
Split, CroatiE

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	55 000	66 629	69 143
Directeur adjoint	12	41 000	49 029	51 543
Total Personnel d'encadrement		96 000	115 657	120 686
Appui administratif				
Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	29 000	35 200	36 457
Assistante aux projets/traductrice	12	28 000	33 943	35 200
Assistante aux projets/traductrice	12	28 000	33 943	35 200
Assistante aux projets/traductrice	12	28 000	33 943	35 200
Assistante administrative	12	28 000	33 943	35 200
Commis aux finances	12	28 000	33 943	35 200
Assistance temporaire		15 000	18 857	18 857
Total Appui administratif		184 000	223 771	231 314
Voyages en mission		33 000	50 743	50 743
Frais de fonctionnement		81 000	92 571	92 571
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		394 000	482 743	495 314

6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
Tunis, Tunisie

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2003	2004	2005
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	34 500 *	43 371	43 371
Expert	12	17 500 *	22 000 *	22 000 *
Expert	12	65 000	81 714	81 714
Documentaliste	12	46 000	57 829	57 829
Fonctionnaire d'administration	12	-	30 857	30 857
Total Personnel d'encadrement		163 000	235 771	235 771
Appui administratif				
Assistante administrative	12	14 500	0	0
Secrétaire bilingue	12	12 500	15 714	15 714
Secrétaire bilingue	12	12 500	15 714	15 714
Chauffeur	12	7 000	8 800	8 800
Commis aux finances	12	2 000 *	2 514 *	2 514 *
Préposé à l'entretien	12	**	**	**
Gardien	12	**	**	**
Assistance temporaire		20 000	28 571	28 571
Total Appui administratif		68 500	71 314	71 314
Voyages en mission		29 000	36 457	36 457
Frais de fonctionnement		54 000	67 886	67 886
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ADMINISTRATIFS		314 500	411 429	411 429

* Représente des fonds alloués pour compléter le traitement versé par le pays hôte.

** Rémunéré par le pays hôte.

7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)
Palerme, Italie

	Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2004	2005
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement financés par la contribution de contrepartie du Gouvernement italien pour le CAR/TDE.

**8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)
Barcelone, Espagne**

	Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2004	2005
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge par le Gouvernement espagnol.

8! CLEANER PRODUCTION REGIONAL ACTIVITY CENTRE (CP/RAC)
Barcelona Spain

	Proposed Budget (in US \$)	
	2004	2005
TOTAL PERSONNEL AND OPERATING COSTS	*	*

* Personnel and Operating Costs are fully funded by the Spanish Government!